

ESSAI D'HISTOIRE
DE
SEMBRANCHER

PAR
LE CHANOINE
ALFRED PELLOUCHOUD

Publié avec l'appui de la Municipalité de Sembrancher
et de MM. Closuit, banquiers, à Martigny.

Introduction

Le voyageur qu'entraîne la vitesse de son automobile sur une route de plus en plus moderne se doute-t-il qu'il parcourt ainsi une route historique qu'ont suivie avant lui des papes et des empereurs, des pèlerins et des armées, des ouvriers et de riches commerçants? Sur cette route s'égrenaient d'humbles villages de montagne qu'elle traversait de part en part; un logis, une auberge sans luxe, un abri pour leurs marchandises et pour leurs chevaux s'offraient aux voyageurs pour une nuit et, le lendemain, la route reprenait vers les froids pays du nord ou vers les terres ensoleillées du midi. Ces villages, la route maintenant les évite et le voyageur emporté par la vitesse se doute à peine de leur existence. Et pourtant ces villages ont eu une vie, quelques-uns eurent leur nom marqué dans des itinéraires de voyage, d'autres n'ont pas même transmis leur nom, aucun n'est arrivé à la grande publicité de l'histoire. Et pourtant, que notre famille porte un nom de Bovernier, de Sembrancher, d'Orsières, de Liddes ou de Bourg-Saint-Pierre, ne nous sentons-nous pas les héritiers de ces paysans attachés à leur terre natale, de ces montagnards que ne décourageaient pas l'escarpement de leur sol, ni l'aridité de leurs champs? Ces hommes ont peuplé notre pays, ils ont vécu de cette terre aride, leur race en a comme pris l'empreinte: elle est robuste, solide, vigoureuse, dure à la peine, dure au travail, ne reculant pas devant la difficulté de la tâche, devant l'âpreté de la vie. Nos ancêtres n'ont-ils pas le droit que, dans une modeste notice, nous les fassions passer à la postérité?

Sembrancher (puisque c'est cette orthographe qui a prévalu) est l'un de ces bourgs dont l'origine se perd dans les brumeux lointains du moyen âge ; comme beaucoup de nos petites localités, Sembrancher attend encore son historien. Celui qui signe cette modeste notice réussira-t-il à tirer de l'oubli les familles qui, autrefois, ont honoré leur pays natal, à faire revivre les souvenirs historiques qui s'attachent au nom de Sembrancher ? Ses citoyens ne sont pas sans savoir que leur bourg a eu son importance : un, deux châteaux peut-être, le dominait et assurait la sécurité du passage. De son antique importance, il lui reste un titre bien pâle maintenant, celui de chef-lieu du district d'Entremont et de siège du tribunal.

Grâce aux archives bourgeoises et paroissiales de Sembrancher, grâce aussi à celles de l'hospice du Grand Saint-Bernard, l'auteur de cette brève notice a tenté de ressusciter le passé de cette bourgade où il lui fut donné de passer douze années de sa vie. Ce sera comme un testament qu'il transmettra à ceux qui ont gardé son souvenir.

Bien des éléments m'ont fait défaut et ce travail est par suite resté bien imparfait ; mais, tel quel, je le dédie à Monsieur le Président et aux membres du Conseil communal en charge, qui ont la responsabilité d'assurer la continuité de la vie de leur petit pays et de le développer dans le sens du progrès.

Cette notice est divisée en deux parties. La première concerne la communauté ; la seconde, la paroisse.

PREMIÈRE PARTIE

LA COMMUNAUTÉ

Les origines

Comme pour toutes nos bourgades valaisannes, les origines de Sembrancher sont obscures. Cette localité n'apparaît dans l'histoire écrite que dans le courant du XIIe siècle. Cela ne signifie pas qu'elle n'existait pas plus anciennement. Bien plus, même si nous ne pouvons l'étayer sur des documents, l'hypothèse de la faire remonter aux temps romains ou préhistoriques n'est pas gratuite.

Si nous considérons l'importance du col, connu d'abord sous le nom celte de Penn puis sous le nom romain de Mont-Joux et enfin sous le nom chrétien de Saint-Bernard, nous devons reconnaître que ce passage s'imposait à quiconque venait du nord ou du midi pour franchir les Alpes.

Or il va de soi que sur cette longue route, sentier plus que route, des haltes ou des relais s'imposaient. Relai indispensable, s'il en fût, après une étape pénible, à l'embranchement des fougueuses rivières de l'Entremont, d'autant plus qu'une autre route — qui était peut-être la principale — venait du col du Lein pour rejoindre à Sembrancher la route du Mont-Joux. Emplacement idéal comme nœud de communications ; tous ceux qui, les uns après les autres, furent les seigneurs et les maîtres du lieu n'ont pas manqué de le constater et d'en profiter pour s'y établir.

Voie du Mont-Joux et Chemin royal

Le tracé de la route primitive du Mont-Joux reste une énigme pour le parcours qui va de Martigny à Sembrancher. La solution est conditionnée par la présence d'une double menace : celle des eaux tumultueuses et abondantes de la Dranse qui occupait en toute liberté les gorges profondes de la vallée et dont les frasques n'étaient pas rares, et celle des avalanches du Catogne. Le passage de la route par le fond de la vallée semble exclu pour cette double raison. Par où alors faire passer cette route en sécurité ? Le nom de Chemin semble évoquer une solution. Mais ne néglige-t-on pas trop l'hypothèse d'une route par le col du Lein et le Levron, hypothèse qui semble sourire à Sauter dans sa *Préhistoire du Valais*¹ ? Les trouvailles de l'âge préhistorique et de l'âge historique y sont nombreuses et sont l'indice d'un passage fréquenté entre la vallée du Rhône et celle de la Dranse, sinon même d'un établissement à demeure. Etier — où l'on voit la francisation du terme latin *ad octavum lapidem* — se trouverait ainsi tout naturellement au point où la route allait entrer dans l'Entremont par Sembrancher. Pour soutenir cette hypothèse, ajoutons que les relations furent toujours très étroites entre Saxon et l'Entremont, au point même de former au moyen âge une même entité administrative.

De Sembrancher à Orsières, il y avait le choix entre deux solutions : rive droite ou rive gauche. L'opinion de Meyer, dans *Römische Alpenstrassen*², faisant passer la route par la rive droite de la Dranse, soit Chamaille, n'est guère soutenable ; il est plus plausible d'admettre que le tracé primitif suivait déjà celui que devait conserver le chemin royal qui peut encore se suivre sur la côte du Catogne.

¹ Selon Sauter, pp. 27 et 34, au vu des découvertes préhistoriques faites au col du Tronc, « on peut se demander si ce col (alt. 1617) n'a pas été utilisé alors comme passage, ainsi que son jumeau, le Pas du Lein (1660 m.), de préférence aux défilés de la Dranse entre Bovernier et Sembrancher ». « ... La position de ces cols, sur le sommet du passage qui, du Val de Bagnes et de Sembrancher, permet, en évitant les difficiles gorges de la Dranse, de rejoindre la vallée du Rhône au-dessus de Charrat, donne du poids à l'hypothèse qui fait des pierres à cupules des sortes d'autels où les voyageurs auraient déposé une offrande propitiatoire ».

Blondel, dans *Vallesia*, 1961, pp. 267-275, *Le Bourg de Sembrancher*, pense que la route du Mont-Joux ne passait pas par Etiéz et que celle de Chemin n'était qu'une voie de secours en cas d'inondation. Avant la catastrophe de 1818, la voie antique suivait, au passage de la Monnaie, la rive gauche de la Dranse.

Il n'y a pas contradiction entre les deux, l'opinion Blondel ne visant probablement que la route du moyen âge.

² H. Meyer, *Die Römischen Alpenstrassen in der Schweiz*, dans *MAGZ* XIII, 1858-1861. L'*Atlas historique de la Suisse* (1951) indique un double tracé : pour l'époque romaine, par la rive droite de la Dranse et la croupe du Mont Chemin ; pour le moyen âge, par la rive gauche et les gorges de Bovernier.

Le plus court chemin de Genève en Valais suivait la rive méridionale du Léman. On l'appelait la «voie royale» déjà sous les rois de Bourgogne et les comtes de Savoie aux XIII^e et XIV^e siècles³. Elle se continuait sur Saxon et Riddes ; elle était un fief souverain, d'où son nom. La voie partant de Martigny pour le Mont-Joux portait aussi le nom de «voie royale». Mais, à en croire une sentence du bailli, de 1526, cette voie n'était pas accessible aux chars avant le règne de l'évêque Jodoc de Silenen (1482-1496) qui transforma, depuis le pont de la Forclaz de Martigny jusqu'à Sembrancher, ce chemin dangereux à travers les ravines en chemin royal et qui fit construire un pont neuf. L'ordre de l'évêque est daté de 1484. Quand on sait l'importance de cette voie de communication, on comprend sans peine que les responsables — les châtelains de Martigny et de Sembrancher — aient été mis en demeure, en 1484, de rétablir ce chemin et de pourvoir à son entretien dans les six jours, sous peine de 60 livres d'amende. Ce ne fut sans doute pas la première mise en demeure que reçurent les responsables. On comprend difficilement la déclaration du bailli selon laquelle cette route importante, avec soustes à marchandises, n'ait pas été carrossable avant l'évêque Jodoc⁴.

Nos archives sont malheureusement muettes sur le tracé de cette voie. Il y a tout lieu de croire qu'à partir de Bovernier la route passait sur la rive droite de la Dranse pour éviter les pentes du Catogne, abruptes et exposées aux avalanches, puis sur la rive gauche, peu avant le rocher de la Monnaie. Ce fut du moins le tracé que suivit ce chemin jusqu'au percement du tunnel, en 1819-1820, sur la rive droite. On construisit peu après le pont dit des Trappistes. Il porte la date de 1836. De Sembrancher à Orsières, la nouvelle route, dans le fond de la vallée, fut construite de 1829 à 1831 par l'entreprise Bullio, aux frais des communes du district d'Entremont.

³ Voir *Ann. Val.*, 2^e série, t. 2, 1931-1935, p. 249, *A l'Académie Chablaisienne (Route royale)*.

⁴ Il est assez difficile de croire qu'une route ouverte au trafic local et international par le fait des soustes n'ait pas été carrossable. Il ne peut guère être question que d'une interruption momentanée, due à des avalanches, éboulements, inondations, auxquels cette route est exposée. Le Tiercelin a une réputation de mauvais garçon à ce sujet.

Le rocher qu'on se décida à perforer pour faire passer la route porte encore au cadastre le nom de roc de l'Epiney ; le lieu dit « la Monneya » que traversait la route est la pente du Catogne, en face dudit roc, sur la rive gauche de la Dranse ; les premières démarches pour déplacer la route sur la rive droite, en ayant recours à un tunnel, datent de 1816.

Le nom

Le plus ancien monument historique mentionnant Sembrancher est la bulle du pape Alexandre III, de 1177, qui énumère les possessions de la Maison du Saint-Bernard ; on y lit entre autres : *Ecclesia sancti Pancratii de Branchi*. Ce nom ne tarde pas à subir des déformations. En 1217, est cité comme témoin, dans un acte de vente, Nicolas de *Sancto Brancacio* ; un même personnage, c'est presque sûr, porte le nom d'Ulrich de *Sancto Pancratio* en 1219 et d'Ulrich de *Sancto Branchier* ou de Sant Branchier en 1222 ; la première concession des franchises en 1239 se fit *in villa Sancti Brancherii* ; en 1243, apparaît un certain Jaquin de Sambranchiers ; en 1251, il est question de la *communitas ville de Sancto Pancratio* ; en 1262, un homme du comte de Savoie porte le nom de Jacobet de *Sacbrachario* ; en 1294, la vallée de Bagnes est indiquée comme commençant *a ponte Sancti Pancratii* et un témoin de l'acte porte le nom de *Uldricus de Sancto Brancherio*. La forme latine la plus fréquemment employée est *de Sancto Brancherio* ou *apud Sanctum Brancherium*. Il n'en coûtait pas beaucoup pour franciser ce nom en Saint-Branchier ou Saint-Brancher, nom que la localité porta jusque tard dans le XIX^e siècle et qu'on a modernisé depuis en Sembrancher.

La question du nom primitif est-elle tranchée pour autant ? L'opinion traditionnelle le fait dériver de son patron Pancrace ; mais le lieu portait bien un nom avant d'avoir été doté d'une église ! La simple topographie ne nous donne-t-elle pas la solution ? Croisement des routes, croisement des rivières, cela ne suffit-il pas à évoquer le nom de *Branchi* ? Quand, avec le temps, une église y fut bâtie, dédiée à saint Pancrace, elle devint naturellement *ecclesia Sancti Pancratii de Branchi*, saint Pancrace de Branchi et comme sa voisine d'Orsières *sancti Pantaleonis de Orseres* ou de Liddes *sancti Stephani de Liddes* est devenu Orsières et Liddes, par simple élimination du patronyme de l'église. Ainsi le nom de Sembrancher naquit sans qu'il fût nécessaire de recourir à des déformations du nom du titulaire et, laissant tomber Pancrace, il resta à la localité le nom qu'elle devait sans doute porter déjà antérieurement : *Branchi*⁵.

⁵ Pierre Grellet, *A Sembrancher, bifurcation routière*, dans la *Gazette de Lausanne*, 18 novembre 1948, reproduit dans *Ann. Val.*, 2^e S., t. 6, 1946-1948, pp. 499-501, n'est pas loin de confirmer mon opinion : « Le bourg valaisan qui porte le nom un peu énigmatique de Sembrancher serait plus exactement désigné sous celui de son pendant géographique des Grisons : Bivio. Ils sont nés, l'un et l'autre, d'une bifurcation. A Bivio, les routes du Julier et du Septimer se séparent en amont du village, mais à Sembrancher, on est à cheval sur la fourche même que forment l'antique passage du Saint-Bernard et le chemin remontant la vallée de Bagnes ».

La naissance de Sembrancher

Sembrancher entre dans l'histoire, avons-nous dit, au XII^e siècle avec la bulle d'Alexandre III en 1177, sous le nom de *Sancti Pancratii de Branchi*. Ce n'est pas une localité neuve, et elle a une certaine importance, puisqu'elle est dotée d'une église paroissiale. Par le fait même, elle constituait un centre. Comment, petit à petit, prit forme ce modeste centre montagnard ? Peuplé de bergers vivant de leurs troupeaux, de paysans cultivant de petits domaines, de mulletiers assurant les transports, Sembrancher devint petit à petit un centre organisé dans le cadre de la vie féodale. Mais nous ignorons tout de l'organisation locale primitive ; nous savons seulement que le Valais constituait un comté dont l'évêque devint le chef en 999, ensuite de la donation que lui en fit le dernier roi de Bourgogne, Rodolphe III. A partir de cette date, qui est comme l'aube de notre histoire, la lumière commence à se faire. Cinquante ans après la donation rodolphienne, l'évêque n'est déjà plus le maître incontesté de son comté. Un prince d'une Maison appelée à jouer un rôle important dans les destinées du Valais, Humbert aux Blanches Mains, avait aussi reçu sa part des dépouilles du royaume de Bourgogne et se mit en outre à grignoter le domaine épiscopal. De ce domaine continu au début, l'évêque ne conservait plus dans le Valais romand, à la fin du XI^e siècle, que Martigny, Chamoson et Ardon. Sembrancher et l'Entremont avaient passé avec le reste à la Savoie. Comment se fit ce transfert ? On pourrait l'attribuer à Aymon de Savoie, fils du comte Humbert, qui fut évêque de Sion de 1037 à 1054. Relevons, ne serait-ce qu'à titre d'hypothèse, l'opinion du chanoine A.-J. de Rivaz. Il pense que le transfert se fit à l'époque de l'évêque Louis, vers 1150, lorsqu'il céda à la Maison de Mont-Joux les paroisses de Martigny, Sembrancher, Orsières et Liddes. Cette cession aurait entraîné la cession parallèle de la juridiction seigneuriale à la Savoie, ce qui n'est cependant pas le cas pour Martigny.

Orsières fut, semble-t-il, le premier siège des autorités administratives de l'Entremont. Sous le régime épiscopal, les titulaires portaient le titre de vidomnes ; il y eut une famille de vidomnes d'Orsières jusqu'au début du XIV^e siècle, il y en eut même, croit-on, qui portèrent le titre de vidomnes d'Entremont et de Saxon.

Mais, du fait des franchises qu'il reçoit et de sa constitution en châtelainie, Sembrancher passe au premier plan de l'Entremont. Il est gouverné désormais par un châtelain qui siège à Sembrancher et qui supplante peu à peu le vidomne.

La Châtellenie

Le châtelain

Nous savons que la concession des franchises est de 1239 ; elle date la naissance de la bourgeoisie mais non la constitution de la châtellenie d'Entremont⁶. Le premier châtelain connu est Guillaume ou Willermus de Solerio, en 1279. Pour donner une réponse à la question qui se pose, je ne saurais mieux faire que de m'appuyer sur l'autorité de la reine Marie-José. Elle écrit dans son ouvrage sur la Maison de Savoie : « Les châtellenies apparurent probablement en Savoie au moment où les comtes cessèrent d'aller eux-mêmes de château en château pour exercer le pouvoir et veiller à l'administration de leurs terres. Choisis et nommés par le Souverain, les châtelains devinrent dès lors des fonctionnaires indispensables de l'État féodal. (...) Administrateur intelligent, Pierre II, le Petit Charlemagne († 1268), réorganise son comté selon les méthodes anglaises, tirant ainsi profit de l'expérience acquise pendant ses longs séjours à la cour d'Henri III Plantagenet. Il divise ses Etats en bailliages subdivisés à leur tour en châtellenies⁷. »

Sembrancher fut l'une de ces châtellenies : notre localité s'ouvre donc à la vie publique à cette époque, vers 1260, et c'est le comte Pierre de Savoie, le Petit Charlemagne, qui peut être considéré comme son parrain. La châtellenie, dont Sembrancher était le centre, s'étendait sur Orsières, Liddes et Bourg-Saint-Pierre ; Bagnes et Vollèges étaient hors de son rayon, étant sous la dépendance de l'abbé de Saint-Maurice ; Bovernier, fief de divers seigneurs, jouissait d'une certaine autonomie sous l'autorité d'un métral. Par contre, Saxon, quoique constitué en châtellenie, fut souvent uni avec Sembrancher.

Au temps de la Savoie, le châtelain était généralement choisi par le prince dans les familles nobles de la Savoie ; il y eut des vice-châtelains qui étaient pris dans les familles notables du lieu. Leur autorité s'exerçait au nom du comte et sous la dépendance du bailli du Chablais dont le siège était à Chillon. Le châtelain était en même temps administrateur, percepteur, juge⁸. Pour l'administration locale,

⁶ Notons que la châtellenie de Saxon est mentionnée pour la première fois en 1263 ; elle devait être complètement organisée en 1283, date de laquelle partent ses comptes, conservés aux Archives de Turin. Voir J.-B. Bertrand, *Saxon (Monographie)*, dans *Ann. Val.*, 1^{ère} série, t. IV, 1922-1923, pp. 73-107.

⁷ Marie-José, *La Maison de Savoie*, tome 1, p. 43, dans le texte et en note.

⁸ Voici ce qu'en dit Marie-José dans l'ouvrage déjà cité : « Les châtelains avaient dans leurs attributions : la perception des revenus ordinaires et extraordinaires, la mise en valeur du domaine ducal (terres, prés, eaux, bois), l'entretien et la mise en défense des châteaux ; ils étaient en outre responsables du bon état des routes ». Leur incombaient aussi la direction de la police judiciaire et l'arrestation des coupables. Leur compétence judiciaire était réduite à des affaires de minime importance.

le châtelain avait comme subordonné un métral ; il y en eut à Liddes et Bourg-Saint-Pierre, ainsi qu'à Orsières. Pour Sembrancher, les franchises de 1239 ne font mention que du métral, la châteltenie n'étant probablement pas encore constituée ; les franchises de 1322, par contre, font mention des deux offices de châtelain et de métral. On en connaît d'ailleurs peu de titulaires : il y en avait un en 1259, qui portait le nom de Jean ; Tamini en cite un second en 1359, un certain Alamandi Henriod qui, d'abord métral de Sembrancher, obtint en 1360 la métralie d'Orsières. Cet Henriod est sûrement le même qu'un acte de 1357 cite comme vice-châtelain de Sembrancher : ce qui me permet de croire que cet office a disparu de Sembrancher, absorbé ou exercé par celui de vice-châtelain ou même de châtelain. Cette hypothèse serait justifiée par un acte de 1383, par lequel nous voyons le châtelain Guillencus faire remise de toute amende, plainte, etc., touchant la métralie, encourue pendant la durée de son emploi de châtelain.

L'avis de M. Blondel, dans *Uallesia*, 1961, *Le bourg de Sembrancher*, citant Chiaudano, *La finanza sabauda*, est concordant : « A l'époque féodale, après l'occupation du pays par les comtes de Savoie, Sembrancher devint le siège de la châteltenie de Sembrancher et Entremont. Le château de Saxon ayant été reconstruit dès le milieu du XIII^e siècle, le châtelain savoyard résidait soit à Saxon, soit à Sembrancher. Cette châteltenie comprenait aussi Orsières et le reste de la vallée d'Entremont avec Bourg-Saint-Pierre. Un métral remplaçait à Sembrancher le châtelain ; c'était souvent le même personnage qui remplissait ces deux fonctions : ainsi, en 1279, Pierre de Monthey était châtelain de Saxon et métral de Sembrancher et de Quart (il s'agit sûrement de Bourg-Saint-Pierre). Avant lui, Guidon Bonard était châtelain et précédemment Guillaume de Tonon, métral ; en 1259, le métral s'appelait Jean. »

Le châtelain était le représentant du souverain et le gardien de ses droits. Le changement de régime en 1476 ne modifia pas l'organisation politique : il n'y eut pas, à parler clair, une libération, ce fut un simple changement de maître. Un changement cependant s'opéra : réservée jusqu'alors à des familiers de la cour de Savoie, la fonction de châtelain fut désormais ouverte à la bourgeoisie locale, et nous verrons se succéder dans cette charge les Fabri, les de Loës, les Volluz ; puis, entreront en scène les Dallèves, qui se partagent les différentes fonctions administratives de la châteltenie avec les Ribordy, les Delasoie, les Luder⁹.

Le régime valaisan introduisit une nouvelle charge dans l'organisation : celle de banneret. A Sembrancher, ce titre fut presque toujours

⁹ Notons qu'il n'en fut pas de même à Martigny, où la châteltenie resta jusqu'à la Révolution l'apanage des nobles familles du Haut-Valais.

uni à celui de châtelain. Un autre fonctionnaire d'ordre inférieur apparaît, le sautier. Ainsi se trouva constituée la hiérarchie des pouvoirs : gouverneur à Saint-Maurice, châtelain à Sembrancher, métral dans les différentes communes, sautier.

Château ou châteaux ?

Pas de châteltenie sans château ; tout comme Sembrancher, Saxon, Martigny, Saillon, Conthey, sans parler de Monthey et de Saint-Maurice, furent des sièges de châteltenies et chacune de ces localités nous montre encore des vestiges importants de ses anciens châteaux.

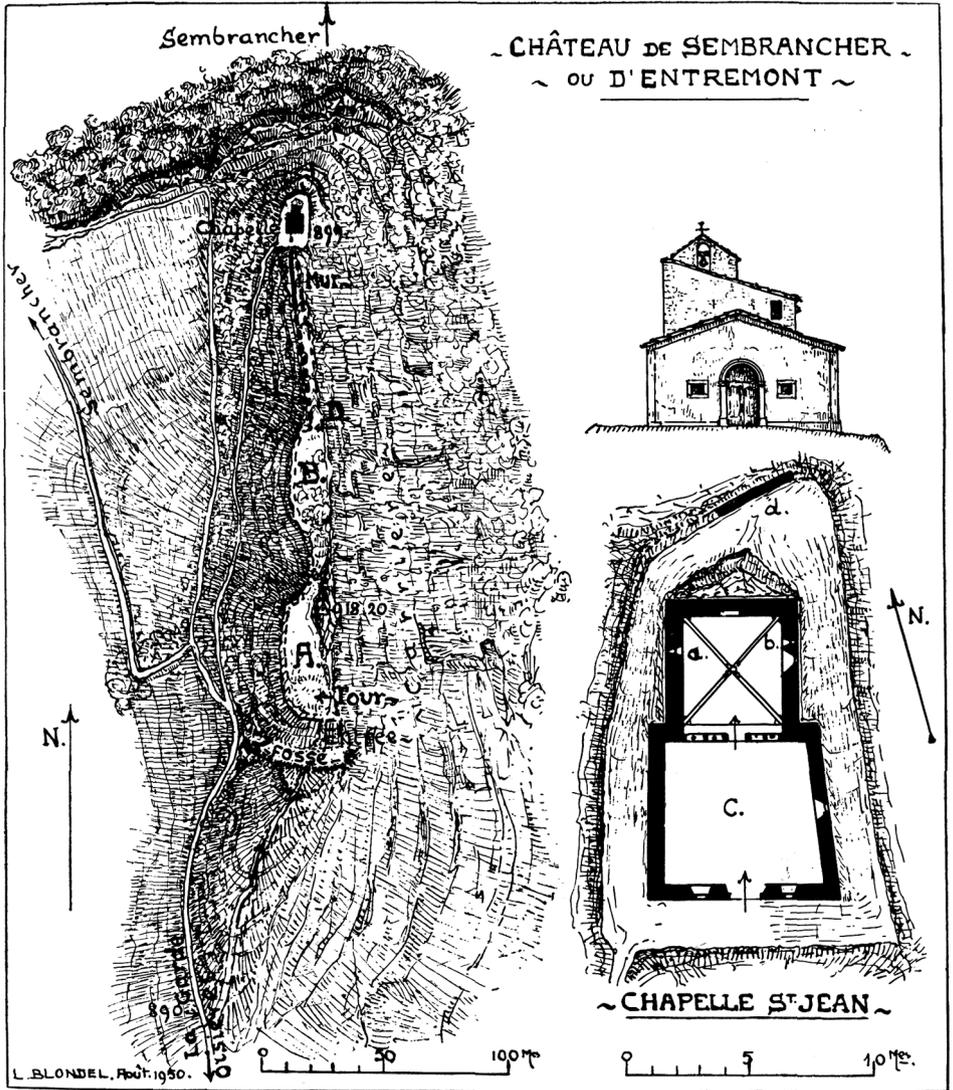
Siège d'une châteltenie importante, Sembrancher devait aussi avoir son château¹⁰. Où donc fut ce château ?

La tradition immémoriale nous le montre fièrement campé sur la colline de Bémontet dominant le bourg et sur laquelle se dresse encore la chapelle de St-Jean. L'éminent archéologue qu'était M. Blondel s'est appliqué à relever les traces qui pourraient en subsister. Suivons M. Blondel sur cette arête allongée, quelque peu bosselée et étroite. Là, à son avis, s'élevait un château dont l'entrée principale s'ouvrait du côté de la Garde et se terminait quasi à l'aplomb de Sembrancher par une courtine dans laquelle on éleva plus tard ce qui devint la chapelle de St-Jean. Je vois très bien le village de la Garde remplissant à l'égard de notre château le rôle que jouait à l'égard de St-Jean de Martigny le village du Pied-du-Château. Ce village de la Garde porte d'ailleurs un nom caractéristique : c'est là que devaient stationner les hommes préposés à la garde du château ; ils étaient là à pied d'œuvre pour l'occuper en cas d'alerte ou de nécessité.

On cite souvent le passage de l'empereur Sigismond en 1414 qui se serait arrêté à Sembrancher avec une nombreuse suite. Outre qu'à cette date, ce château n'existait plus, M. Blondel lui-même reconnaît qu'il eût été bien insuffisant pour loger tout ce monde. D'ailleurs, les seigneurs et les princes de passage avaient à leur disposition dans le bourg lui-même des logements plus confortables. Le petit village tout voisin d'Etier était probablement déjà doté d'un château ou d'une maison forte, assez vaste pour héberger une troupe quelque peu nombreuse de seigneurs et d'hommes d'armes avec leurs chevaux.

Une question d'ailleurs se pose. Sans méconnaître le résultat des recherches de M. Blondel sur cette arête, comment se fait-il que nos archives soient totalement muettes sur l'existence d'un château en

¹⁰ Les châteaux de Sembrancher et environs ont fait l'objet d'articles de M. Blondel : *Le château de St-Jean ou du Mont-de-Uence*, dans *Ann. Ual.*, 2^e S., t. 6, 1946-1948, pp. 297-317 ; *Le vieux château de la Crête de Martigny ou de St-Jean*, dans *Uallesia*, 1950, pp. 185-192 ; *Le château de Sembrancher ou d'Entremont*, dans *Uallesia*, 1951, pp. 19-25 ; *Le bourg de Sembrancher*, dans *Uallesia*, 1961, pp. 267-275.



Le château de Sembrancher ou d'Entremont — La chapelle de Saint-Jean

ce lieu ? Le nom n'en est pas même resté à un lieu-dit ; cette région n'est connue que sous le nom de Bémontet. Autre constatation : il y avait à Sembrancher une châteltenie des comtes où se célébraient les messes fondées par les princes. Comme ailleurs, cette chapelle eût dû être au château ; or, il n'en est rien ; ces messes se célébraient à l'église paroissiale ; aucune trace de chapelle au château. Enfin, à une date qu'on peut fixer avec assez de certitude à l'an 1460, fut construite la chapelle actuelle de St-Jean ; il semblerait normal que les actes de l'époque aient fait mention d'une chapelle ou d'un château préexistant en ce lieu, mais il n'est jamais question que de la chapelle de St-Jean en Bémontet.

Il est donc incontestable que ce château n'existait plus à cette date. Il a disparu sans doute longtemps avant 1400, puisque aucun acte n'en fait mention. Et il n'y a pas lieu de faire endosser la responsabilité de sa destruction aux Patriotes du Haut-Valais lors de la conquête de 1476.

Ajoutons encore que les archives de Turin, fouillées avec soin par l'abbé Tamini, qui conservent les comptes des châteltenies savoyardes, ne contiennent aucune ligne concernant le château de Sembrancher ; on y trouve par contre pour Saxon et d'autres châteaux des rubriques concernant les *opera castrî*, travaux du château, mais pour Sembrancher rien du tout. Tout au plus, à se fier à M. Blondel, peut-on attribuer à Sembrancher un inventaire des « ustensiles » (engins de guerre et autres) dressé en 1279-1280, mais sans indication de lieu, par Pierre de Monthey, châtelain de Saxon, Sembrancher et Entremont.

Sembrancher ne fut pourtant pas dépourvu de château ; il y en eut deux plutôt qu'un seul. Dès 1328, des reconnaissances signalent un château et il est bien localisé. Il s'agit du monticule que, dans le langage du pays, on appelle « Crettâz-à-Polet » situé au couchant du bourg à proximité de la gare. En 1328 donc, un certain Pierre Magnyn reconnaît tenir en fief du curé une propriété sise *supra castrum*, sur le château, près du chemin public conduisant au Fays et à la propriété des enfants de Vuillermé Quentin. En 1352, la feudataire d'alors, Antonia, veuve de Jaquemod Magnyn, ne pouvant cultiver cette propriété ni payer les redevances, la cède au curé d'alors, Hugues. Cette propriété est de nouveau spécifiée *versus castrum*, près du château ; elle est confinée d'une part par la propriété de Vuillermé Quentin et le *château*, et de l'autre par le chemin royal. Dans un échange fait en 1381, est nommée une terre au Lacuez *ubi dicitur castrum*, au lieu dit le château ; le Lacuez (terme utilisé encore maintenant) est en effet en dessous de la crête en question.

Une reconnaissance passée en 1563 concerne une propriété située *in Summo Crestae Castrî*, au sommet de la crête du château ; la même propriété *in Summo Crestae Castrî* est portée au livre des recoures des Patriotes vers 1742-1760 ; le fait d'être un fief des Patriotes

n'est-il pas l'indice de l'origine seigneuriale de cette propriété? Signalons en outre que cette propriété est dans les mains de la même famille Contard depuis plus de 200 ans.

Enfin, le registre des viances de 1750, déterminant le passage autorisé en cas de contagion pour éviter le village, spécifie bien qu'il faut traverser le champ de la Gravinaz du châtelain Joseph-Ignace Dallèves, champ qui est situé entre la crête du château et le verger des enfants de Maurice Cornut et, de là, prendre le chemin du Fays puis faire un détour pour aboutir au sommet de Sembrancher.

Tout cet ensemble d'indications concorde et suffirait à localiser ce château, même si nous n'avions pas la bonne fortune d'en trouver des traces sur le terrain. Aussi l'existence d'un château en ce lieu ne me semble faire aucun doute.

Il est une autre construction féodale à signaler : c'est la « Tour du Biolley » ; il en reste les soubassements qui servent maintenant de base à un racard que les gens du pays nomment le « ponton large ». A juger d'après la substructure qui reste, les dimensions de cette tour quadrangulaire étaient importantes et laissent l'impression d'une construction apte à défier les siècles ; et pourtant, remontant, de l'avis de M. Blondel, peut-être au XII^e siècle, elle disparut dès le début du XV^e. Si la construction remonte à cette date, c'est-à-dire au XII^e, je crois qu'il n'est pas téméraire de l'attribuer aux premiers nobles connus du lieu, soit aux « de Courmayeur », dont l'héritage devait passer aux *de sancto Brancherio*, puis aux *de Turre*. Cette dernière famille en aurait fait sa résidence et en aurait pris le nom. Il semble que cette tour existait encore en 1404, peut-être même en 1443, ainsi que l'atteste un acte de cette date concernant une propriété au Biollay *juxta magnam turrim*, confinant à la grande tour¹¹. La famille de ce nom disparut au début du XV^e siècle. Que devint la Tour? En 1589, l'endroit est encore appelé « en Biollay au château Vieux » ; en 1684, on signale la Tour du Biollay. En 1750, ultime avatar, ce n'est plus qu'un racard appartenant à Jean-Pierre Voutaz, signalé comme *olim turrim*.

¹¹ La tour, ou ce qu'il en restait, a été transformée en racard en 1678, témoin l'inscription qu'on peut lire sur le fronton :

Régime féodal

Droits féodaux et cavalcade

Le principe féodal était que toute terre avait son seigneur ; seules les terres dites en franc-alleu étaient libres de tout hommage, charge ou impôt : il n'y avait guère que les terres ecclésiastiques qui jouissaient de ce privilège.

Comme la plupart des localités du Valais, Sembrancher avait aussi ses seigneurs. Pour ce qui nous concerne, le souverain était le comte de Savoie, dont les droits passèrent, par la conquête de 1475, aux Patriotes du Haut-Valais. Le souverain avait le haut domaine sur toutes les terres, qu'ensuite il cédaient en fief à ses chevaliers ou aux hommes qu'il voulait favoriser ou récompenser ; mais ceux-ci ne les cultivaient pas eux-mêmes : ils les albergeaient, c'est-à-dire qu'ils les remettaient en location ou à bail à des tenanciers.

Toutes ces terres et propriétés étaient affectées de droits divers dont le produit allait au suzerain ou au seigneur immédiat. Les droits souverains affectaient les biens appartenant au domaine public : péages, soutes, marchés, fours, moulins, laods et vendes (droit d'enregistrement) des aliénations, pâturages communs, forêts, etc. Les « novalles » se payaient sur les terres changeant de culture, comme les terres en friche, les « esserts » ; le « plait », sur les terres changeant de seigneur ou de tenancier.

Il faut aussi compter parmi les droits seigneuriaux l'imposition sur les maisons : il y avait un droit de 6 deniers (demi-batz) à payer par toise de maison ou chesal (les granges sont exclues) à calculer sur la façade principale, ce droit s'appelait droit de teyse ; ensuite un droit pour la vente de toute maison ou chesal à payer et par le vendeur et par l'acheteur ; c'était le droit de treizain ou de treizième denier. Le seigneur avait encore deux autres privilèges : la vente exclusive du vin pendant quinze jours consécutifs au mois de mai. Gare aux contrevenants qui encouraient 60 sous d'amende ! Sur les boucheries, le souverain retenait les langues de bœuf et de vache et les filets de porc. La châteltenie d'Entremont avait aussi à livrer à titre de redevance au gouverneur de Saint-Maurice 48 moutons annuellement. Cette redevance fut rachetée en 1728 par une redevance financière de 10 doubles d'Espagne (à 112 1/2 batz), soit environ 150 à 160 francs.

La plupart de ces redevances ne semblent pas avoir été payées annuellement, car nous trouvons fréquemment des quittances données, soit par le comte soit par les Patriotes, sur des droits portant sur plusieurs années. Citons-en quelques-unes : en 1364, pour 40 florins or ; en 1387, pour 25 florins ; en 1455, pour 46 florins. A des dates diverses, les Patriotes, par le gouverneur, donnent quittance pour des laods : en 1508, pour 53 florins ; en 1540, pour 106 florins ; en 1593, pour 85. De même, pour le treizain, à différentes dates pour 25, 40, 16 et 20 écus

Un autre droit important, parce que souverain au premier chef : la cavalcade, ou service militaire, à laquelle était tenu tout bourgeois ou habitant lors d'une expédition armée, sous peine d'une amende de 60 sous. Ce service militaire n'était ordinairement obligatoire que pour un mois aux frais du mobilisé, dans les limites de l'évêché de Sion, mais de manière à pouvoir revenir dans le même jour dans son camp. Si ce service se prolongeait au-delà d'un mois, il se faisait alors aux frais du comte. Si la cavalcade devait passer par l'Entremont, Sembrancher avait le privilège, en vertu de ses franchises, de ne partir qu'après le passage de tous les autres, pour veiller à la sécurité du bourg.

Nous avons plusieurs exemples où la châteltenie d'Entremont réussit à se libérer de cette obligation, contre argent sonnante, bien sûr. Ainsi, en 1357, pour la cavalcade à faire devant Ivree, le 16 janvier, contre subside gracieux de 8 deniers gros tournois par foyer. En 1392, l'Entremont obtient quittance de la cavalcade en Bresse, ainsi qu'exemption de cavalcade pour 7 ans, sauf en terre du Valais, contre versement de florins, dont 340 à la charge d'Orsières et 120 à celle de Sembrancher.

La cavalcade, qui était, au temps de la Savoie, une prestation militaire, se modifia peu à peu. Sous ce nom, au temps des Patriotes, on comprit les frais de réception et d'installation des gouverneurs lors de leur passage dans les communes de leur gouvernement pour y être reçus en grande cérémonie. Dire qu'ils étaient reçus les bras ouverts est peut-être exagéré. Cette cavalcade finit par se traduire par une simple prestation pécuniaire. Ainsi, en 1795, Bourg-Saint-Pierre paya pour sa part des frais de cavalcade 111 écus et 5 batz et pour les moutons 4 écus, 13 batz et 3 kreutzer. Tout porte à croire qu'il en était de même dans les autres communes¹².

¹² Le chanoine Jérôme Darbellay en a fait une description malicieuse. Voir J.-B. Bertrand, *Le château de St-Maurice*, dans *Ann. Val.*, 2^e S., t. 3, 1936-1939, pp. 427-456 :

« Une fois dans deux ans, le gouverneur tudesque
Montait au Saint-Bernard avec un train grotesque :
Métrailleurs, fiscalins, châtelains, curiaux,
Laquais, ménétriers, meselles, damoiseaux,
Enfin, d'en bas, d'en haut, la morgueuse fredaine,
Mais pas un seul Boileau dans cette quarantaine,
Pour ce jour solennel de bonne heure annoncé,
On préparait la route, on curait le pavé.
En peur, on attendait la haute seigneurie,
On plaçait la cantine avec cérémonie.
Le seigneur arrivé regardait de guingois,
Et demandait d'abord le produit de ses droits :
L'avoine du baudet, les moutons de la Loue,
De l'or et de l'argent partout à tour de roue.
Pendant tout ce temps-là, à tire-larigot,
Sa cour buvait gratis, sans payer nul écot... »

Les subsides gratuits, qui n'avaient probablement de gratuit que le nom, étaient sans doute le moyen de se décharger d'une corvée, de se racheter d'une obligation pénible ou de venir en aide au souverain. En 1339, l'Entremont consent un subside de 6 deniers par foyer ; en 1387, il fait au comte un prêt de 100 florins or dont 12 1/2 florins pour la part de Sembrancher ; en 1469, pour contribuer à l'achat du comté de Villars, en Bresse, l'Entremont s'engage à raison d'un florin par homme « judiciaire ».

Rangeons parmi ces subsides gratuits la somme versée à l'évêque Jodoc de Silenen en 1486 pour avoir obtenu que le bourg de Sembrancher fût préservé de l'incendie lors de la conquête : cette faveur ne coûta que 600 ducats, soit 1800 florins.

Notons que Bagnes obtint une faveur semblable pour une somme de 1400 livres mauriçoises.

Parmi les droits seigneuriaux, il faut encore ranger le four banal, auquel tout habitant était tenu de porter cuire son pain. Ce droit, qui appartenait au comte, passa, comme les autres droits, aux Patriotes. Ceux-ci l'albergèrent à la bourgeoisie en 1510 contre un droit d'introge, ou prise de possession, de 100 livres de fromage et d'un service annuel de 9 florins.

Enfin le souverain, le comte, puis les Patriotes, possédaient le droit de « novales ». C'était un droit sur les « esserts » ou terrains nouvellement défrichés. Ce droit, dont le comte avait hérité en partie à la disparition de la famille de Quart en 1278, se percevait sur la récolte en réservant pour la part du seigneur une gerbe sur neuf. Ce droit fut ensuite racheté et remplacé par une redevance annuelle qui se montait, en 1540, à 23 sous et 6 deniers (environ 3 frs 50).

La souste, propriété de la bourgeoisie, avait à payer au suzerain une redevance annuelle de 18 deniers¹⁸. Les alpages de Larsey, Catto nye et Mombron livraient chaque année deux fromages aux suzerains.

Les prés des Parties, au-delà de la Maladière, entre la Dranse et le chemin royal, étaient aussi considérés comme pâturages communs et payaient un cens de dix sous depuis 1312.

Fiefs et seigneurs

Le souverain, comte ou Patriote, n'était pas le seul à jouir de cens, revenus ou redevances en nature ou en argent. Un certain nombre de seigneurs s'étaient constitué ou avaient reçu des terres en fief.

Un des plus anciens fiefs connus appartenait à la famille valdôtaine *de Courmayeur* et comprenait entre autres une maison à Sembrancher et de nombreux terrains à Sembrancher, Vollèges et Bagnes.

¹⁸ Cette redevance étant si faible, il y a tout lieu de croire qu'il s'agit d'une redevance personnelle due par chaque bourgeois usager de la souste.

Ce fief, en particulier la maison, passa en partie aux nobles de la Tour et, pour la grande part, à la Maison du Saint-Bernard et, par elle, à la cure de Sembrancher¹⁴.

Un fief important fut celui des nobles *de Liddes*. Cette famille était une branche de la famille d'Allinges qui était apanagée dans tout l'Entremont. Elle posséda une partie du vidomnat d'Etier jusqu'en 1341. Jacques d'Allinges fut le premier à porter le nom de Liddes en 1255. En 1363, les donzels Villermod et Jean de Liddes fondent à l'église paroissiale de Sembrancher cinq messes qui se célébraient encore en 1940. Cet acte fut signé par un autre Jean de Liddes qui s'intitule *civis Auguste*, citoyen d'Aoste. Cette branche de Liddes, établie à Aoste, finit par y prendre le nom de Lostan et y tint un rang honorable parmi la noblesse du pays. Dernière trace de cette famille à Sembrancher en 1486, date où les frères Georges et Michel de Liddes constituent une rente en faveur de l'hôpital du lieu. Le fief Lostan s'étendait de la perche de Mont-Joux (de la frontière) dans tout l'Entremont; ce fief fut vendu en 1552 à l'abbaye de Saint-Maurice par les frères René, Humbert et Mathieu de Lostan pour le prix de 540 écus d'or au soleil. En 1778, une convention entre l'abbaye et la bourgeoisie de Sembrancher établit un cens unique de 15 mesures de seigle, 5 d'orge et 20 batz. En 1807, le rachat de ce fief se fit par 47 louis et 5 écus petits.

La conquête de 1476 amena l'entrée en scène de différentes familles du Haut-Valais. Il y eut ainsi les de Preux et les de Riedmatten qui obtinrent la grande dîme d'Etiez. Cette dîme était la dîme sur les céréales.

Un autre fief assez important fut le fief dit de Savièse. Ce fief appartenait à l'origine aux nobles du Châtelard qui étaient devenus seigneurs de Bovernier en 1249 et qui possédaient des biens en fief à Sembrancher, Orsières, Bagnes et Vollèges, sans parler de ceux qu'ils possédaient en dehors de l'Entremont. Georges Supersaxo avait réussi à mettre la main sur ces biens, comme aussi sur ceux que cette famille possédait à Martigny (maison Supersaxo, etc.). Ayant perdu ses droits par sa rébellion, les Patriotes disposèrent de ses biens et remirent le fief des Châtelard en Entremont à la commune de Savièse. En 1562, Sembrancher obtint que ce fief fût réduit à la condition de fief plan, c'est-à-dire qu'il fût exempt des laods et commissions et soumis aux simples usages annuels. En 1601, par suite d'échange entre les Patriotes et Savièse, ce fief fait retour aux Patriotes.

Les nobles *Fabri* possédaient aussi des fiefs en différents lieux d'Entremont. Nous voyons qu'ils affranchissent leurs feudataires de Bourg-Saint-Pierre en 1605, ceux d'Orsières et de Sembrancher en 1615, ces derniers pour 500 florins et ceux d'Orsières pour 1250 florins.

¹⁴ Notons qu'il se trouve encore au-dessus d'Etiez un lieu-dit portant le nom de Courmayeur.

Le bénéfice-cure de Sembrancher constituait un fief à titre spécial. Outre les biens-fonds dont il avait été doté à sa fondation, il reçut, au cours des temps, la jouissance de nombreuses dîmes, soit sur Sembrancher, soit sur Bagnes (notamment à Verbier) et Vollèges. Des reconnaissances faites en 1353 et 1360 nous apprennent que la plupart de ces dîmes provenaient du fief de Jocerin de Courmayeur et aussi du fief dit « fief du Roi », à Montagnier. Etant donné le nombre important de feudataires, au moins une centaine, le compte de ces dîmes, et surtout celui de leur recouvre, ne devait pas être chose facile. Dans une première convention avec la bourgeoisie en 1632, celle-ci s'en porta garante même en cas de calamité publique et l'on déterminait la quantité de céréales et de denrées à livrer. Une autre convention, passée en 1788, fixa ces redevances à un total de 34 mesures de seigle, 6 d'orge et 54 batz en espèces. La suppression des droits féodaux amena le rachat de ces redevances, qui fut fait en 1864, mais pas à l'avantage du bénéfice, le taux du rachat ayant été établi sur la base de 3 frs la mesure de froment, 2 frs pour le seigle et 1 fr. 60 pour l'orge et le bénéfice reçut, en cens annuel, 57,65 frs pour les denrées et 6,96 frs pour les 54 batz. Il en fut de même des dîmes et redevances que la Maison du Saint-Bernard possédait dès avant 1235.

Le rachat des redevances sur le territoire de Vollèges servit à acheter pour le compte du bénéfice de Sembrancher une vigne au Carroz (Fully) et le rachat des redevances sur le territoire de Bagnes fut employé à l'achat de la vigne des Perches.

Familles seigneuriales

Sous cet article, rappelons d'abord les familles dont nous avons déjà parlé, qui possédaient des fiefs à Sembrancher mais sans y avoir de résidence : les nobles de Courmayeur et les nobles d'Allinges-Liddes.

Quelques familles par contre y eurent résidence et peuvent être considérées comme des nobles de l'endroit. Ce sont les nobles de Sembrancher, les nobles de la Tour et les nobles de Saint-Maurice. Un petit problème se pose à leur égard, c'est celui de leur interdépendance, comme nous allons le voir.

Les plus anciennement connus sont les nobles qui portent le nom même de l'endroit : les nobles de Sembrancher, sous les diverses modifications que ce nom a subies et que nous connaissons. Nous en trouvons des représentants en tout cas dès 1217, avec le fréquent patronyme d'Ulric. Ce qui marque l'importance de cette famille, c'est sa participation comme témoin à des actes publics importants. Elle semble même toucher d'assez près à la cour de Savoie. Ainsi, en 1221, Ulric *de sancto Branchier* est témoin à Aiguebelle dans un acte d'échange entre Aymon de Pontverre et le comte Thomas de Savoie. De même, en 1231, à Saillon, dans un autre échange entre Guy de

Saillon (ou de Pontverre) et le comte. Guy conserve pour sa part le fief de Rodolphe de la Tour et celui d'Ulric de Saint Branchier. Déjà en 1217, Nicolas *de Sancto Brancacio* est témoin dans un acte de vente faite par Rodolphe, vidomme de Conthey. En 1224, un certain W. est officier du châtelain de Chillon. En 1276, l'on trouve Berthod *de Sancto Brancherio* témoin à un acte passé à Saint-Maurice. Je rapprocherais volontiers ce Berthod de Berthod de la Tour qui est cité vers 1295 comme covidomme d'Orsières.

C'est d'ailleurs à cette époque qu'apparaît une seconde famille seigneuriale se rattachant à Sembrancher : les de la Tour ou *de Turre*. La première mention en est faite en 1290. C'est en effet à cette date qu'apparaît cette famille sous le nom *de Sancto Brancherio* avec l'adjonction *de Turre*. Willermet, fils d'Uldric *de Turre de Sancto Brancherio*, et sa femme Julienne vendent à Guillaume Grossi du Châtelard du Valdigne tout ce qu'ils possèdent à Bovernier *sub feudo W. de Pontevitreo*, « compris dans le fief de W. de Pontverre ». En 1291, Jaquemin *de Turre sancti Brancherii*, fils de Jean, vend à l'abbaye de Saint-Maurice l'alpage des Planards. Ainsi, par Uldric et Jean s'ouvre une nouvelle génération de la noble famille *de sancto Brancherio* sous le nom nouveau *de Turre*. Comment expliquer cette adjonction ? Il me semble naturel de l'expliquer en attribuant à cette famille la possession de la Tour du Bioley, dont tout naturellement elle aurait pris le nom. Il est vrai que les constructeurs en ont peut-être été les « de Courmayeur » ; la Tour aurait passé ensuite par héritage aux *de Sancto Brancherio* puis aux *de Turre* de la Tour. Cette hypothèse est légitime : nous savons en effet, par des actes de 1353 et 1361, que Rolet de la Tour passe reconnaissance au prévôt du Saint-Bernard pour des fiefs (entre autres sa maison d'habitation) provenant du fief de Courmayeur. La trace de la famille de la Tour se perd après 1409.

Passons maintenant à la noble famille *de Saint-Maurice* : son nom indique son origine et je ne veux pas m'inscrire en faux contre le fait. Mais elle devait être, à ce qui ressort des actes que nous possédons, fortement implantée à Sembrancher ; elle y possédait des propriétés : témoin, Willelme de Saint-Maurice en 1297 ; Guillaume en 1327. Nous la voyons propriétaire d'une *torneta* que je soupçonne fort être celle qui était située devant l'entrée ouest de l'église, et dont il sera question pendant des siècles. Cette famille était si bien implantée à Sembrancher qu'elle avait à l'église paroissiale un autel de famille : c'était la chapelle Notre-Dame, autrement dit autel de Saint-Maurice. Cet autel existe déjà en 1329, où l'on trouve des fondations pour son luminaire. Ces fondations sont dues sans nul doute à Aymon de Saint-Maurice ; les fondations subséquentes appellent d'ailleurs cet autel, autel d'Aymon de Saint-Maurice. Il est très intéressant de relever que cet Aymon est appelé *Aymo de Sancto Brancherio, dictus de Sancto Mauritio* ; serait-ce téméraire de conclure à un étroit lien, sinon même à l'identité, entre les deux familles ? Ce même Aymon contri-

bue au luminaire de la chapelle du Sépulcre en 1349. On lui connaît un fils, Georges, avec lequel la famille, ou du moins cette branche, semble s'éteindre. En 1372 ses héritiers sont Berthod (*de Turre ?*), vidomne d'Orsières, et Antonia, veuve de Georges de Saint-Maurice; ils constituent par un acte passé *in torneta* d'Aymon de Saint-Maurice une fondation de douze messes en faveur de l'autel d'Aymon de Saint-Maurice. Nous retrouvons une dernière trace de cette famille dans un acte de succession de 1422, où nous voyons parmi les héritiers François de Loës, en vertu d'une donation à lui faite par Jean dit de Saint-Maurice. Il s'agissait de biens situés à Sembrancher et à Vollèges. Cet acte porte en marge, d'une autre main : « Sur ces entrefaites, la famille de Saint-Maurice se transporta en Franche-Comté »¹⁵.

Familles nobles

Voici maintenant une seconde série de familles qui chevaucheront sur les deux régimes, savoyard et valaisan.

La première à citer est la famille *JACQUIN*. Elle est connue sous des noms variés : Jacquin, Jacobi, Jaques, Jaquet et aussi à Bourg-Saint-Pierre, Jacodi. On en trouve des représentants à Sembrancher, souche de la famille à Bourg-Saint-Pierre et à Bex. Deux curés portent ce nom à Sembrancher : l'un, Pierre Jacquin, en 1313-1322; un second, en 1565, François Jacobi. En 1398, Perrod Jacquin fonde un anniversaire pour son âme en l'église de Sembrancher. Un petit-fils portant le nom de Pierre épouse en 1425 Françoise de Loës. Il est le premier à être qualifié de noble. C'est par lui sans doute que la famille s'établit à Bex en 1426 (*Millioud, Hist. de Bex*). Son fils, signalé comme établi à Bex, passe reconnaissance en 1455 pour l'anniversaire de 1398.

FABRI. La famille la plus marquante de la période qui chevauche sur les deux régimes est sans contredit la noble famille Fabri. Elle servit avec la même loyauté les comtes et les Patriotes. Venue de la Savoie, probablement établie d'abord à Saint-Maurice, cette famille finit par s'établir solidement à Sembrancher et de là passa à Aoste, montant graduellement pour parvenir aux plus hautes charges administratives. Dans notre châtellenie, elle tint le premier rang pendant près de deux siècles. C'est en 1437 qu'elle paraît sur la scène à Sembrancher avec Antoine Fabri qui est déjà qualifié de noble et de bourgeois de Sembrancher. Il est normal d'avoir la curiosité d'en rechercher l'origine. Un certain Udricus Fabri *de Sancto Brancherio* cité en 1297 dans un acte passé à Sembrancher comme témoin

¹⁵ Une note des *Ann. Val.*, 1921, p. 225, nous apprend que la famille de Saint-Maurice se serait continuée en Franche-Comté dans celle du prince de Montbarrey ou, d'après d'Angreville, dans celle des marquis de Saint-Mauris-Châtenois.

pourrait en être la souche ; mais je la rattacherais plus volontiers à une famille de robins savoyards. Antoine Fabri qui paraît en 1437 est en effet indiqué comme fils du juge Perrod ; or il se trouve précisément à cette époque qu'un Perrod Fabri est juge en Valais de 1376 à 1411, le même sans doute que Perrod Fabri d'Evian donné comme juge en Chablais en 1387. De là à conclure que ce Perrod Fabri est le père de notre Antoine Fabri, il n'y a qu'un pas.

Antoine cependant n'est encore que simple tabellion ; nous le trouvons établi à Etiez. Sa haute naissance ainsi que sa propre alliance avec Jeannette de Montagnier, petite-fille de Perrod de Montagnier, expliquent la rapide ascension de cette famille. Les nobles de Montagnier avaient hérité en partie du fief des nobles de Quart et Perrod de Montagnier eut sa sépulture dans l'église paroissiale de Sembrancher devant le maître-autel, ce qui est bien l'indice d'un rang honorable dans la société.

Les maisons Fabri devinrent dès lors les maisons seigneuriales du bourg. C'est à ce premier Fabri qu'est dû le fameux plafond sculpté malheureusement disparu ; il remontait aux années 1468-72.

Signalons encore à son honneur qu'Antoine Fabri fut cofondateur de la chapelle du fond de Ville en 1445, avec un autre notaire, Nycotlet Medici.

Installé d'abord à Etiez, Antoine ne tarda pas à s'établir à Sembrancher, tout porte à croire dans les meubles des nobles de Montagnier. Antoine eut également sa sépulture dans l'église de Sembrancher.

Un membre de la famille, fils ou peut-être petit-fils d'Antoine, Rodolphe, s'établit à Aoste, probablement par suite d'une alliance. Il y est connu sous le nom de Roz, Roux ou Rodolphe Favre et qualifié de gentilhomme valaisan. En 1504, son beau-frère Antoine de la Tour de Villa de Gressan lui lègue sa maison au bourg Saint-Ours, maison qui n'est autre que la maison dite de saint Anselme, encore existante au numéro 4 de la rue Saint-Anselme.

Notre compatriote ne tarda pas à se faire une place d'honneur parmi la noblesse d'Aoste. C'est probablement son fils Rodolphe qui devint vice-bailli d'Aoste en 1567 et obtint la confiance de ses souverains. Il n'en continua pas moins à se qualifier de bourgeois et de paroissien de Sembrancher. La branche valdôtaine de la famille Fabri s'éteignit en 1638, passant titres et fortune à une autre famille valaisanne établie en Aoste, les Roncas, originaire, elle aussi, croiton, de Sembrancher¹⁶. La branche valaisanne des Fabri ne tarda pas non plus à s'éteindre, avant 1700.

¹⁶ Les archives de Sembrancher ne livrent aucune indication pouvant concerner la famille Roncas. Peut-être est-elle de Bagnes : une toute petite indication qui m'est tombée sous les yeux pourrait l'insinuer ; un acte de vente passé à Bagnes en 1621 donne, parmi les confins d'une propriété, un certain Christophe Roncat.

Entre temps, elle tient le premier rang à Sembrancher. De 1524 à 1662, l'office de châtelain fut presque constamment exercé par un membre de cette famille. Quand celle-ci commença à décliner, ce furent d'abord les Volluz qui recueillirent sa succession. Le dernier représentant connu semble bien être un chanoine de Saint-Maurice, noble Gaspard Fabri, que l'on trouve encore cité en 1671. Une des dernières femmes de la famille épousa Jacques-Arnold de Kalbermatten et mourut en 1737. Les maisons que possédait la famille dans le village passèrent, par le jeu des alliances, l'une au banneret Joseph-Ignace Dallèves, l'autre aux Volluz puis au capitaine Bruchez, et la maison de la Place au médecin Dallèves.

Les biens d'Etiez, dont le château-manoir était le centre, échurent aux descendants de Jacques-Arnold de Kalbermatten (1669-1733) qui avait épousé Pétronille Fabri et de Pierre-François de Preux, époux de Marie-Josette Volluz. Celle-ci était la fille de Gaspard Volluz qui avait épousé Marie-Marguerite Fabri. A juger d'après un registre de reconnaissances établi entre 1730 et 1748, la maison Fabri à Etiez était davantage une vaste maison de campagne qu'un vrai château¹⁷.

C'est toutefois sur un théâtre plus ouvert que cette famille allait se signaler. Voici ce que nous apprend l'abbé Henry (après d'autres historiens) dans son *Histoire de la Vallée d'Aoste*, n° 211 :

« La famille Roncas est originaire de Sembrancher en Valais. Un Roncas passa les Alpes et vint s'établir à Aoste. De celui-ci naquit Pierre Roncas qui fut cosyndic d'Aoste et protomédecin du duché. Pierre eut pour fils Pierre-Léonard Roncas, qui naquit en 1562. Ce dernier éclipsa en peu de temps ses deux ancêtres. A vingt-six ans, en 1588, il est déjà secrétaire d'Etat et, à trente-quatre ans, en 1596, premier ministre d'Etat et des Finances. Même rapidité dans l'ascension de l'échelle de la noblesse valdôtaine. Il n'était pas noble de naissance. Il fut anobli par le duc Charles-Emmanuel et créé pair du duché. Il acquit les seigneuries de Châtel-Argent, de Saint-Martin de Corléan, de Saint-Pierre, de Sarre, etc. Arrivé dernier des nobles, il les surpassa bientôt tous par sa position et par son faste. »

Aux Etats, le baron Roncas prend rang après le comte de Challant et les barons de Châtillon et de Fénis, c'est-à-dire après les premières familles du duché, ce qui n'est pas sans provoquer des protestations. Sans parler des châteaux qu'il possédait en divers lieux, le baron Roncas se fit bâtir à l'entrée nord de la ville d'Aoste, au sommet de la Croix-de-Ville, le palais Roncas (terminé en 1605) qui perpétue ainsi sa mémoire. Son fils Pierre-Philibert hérita des titres et châteaux, mais mourut sans laisser de descendance. Avec lui s'éteignit cette noble famille que Sembrancher, peut-être, peut revendiquer comme sienne.

¹⁷ A ce sujet, voir A. Wolff, *Les Musées cantonaux en 1949*, pp. XII-XIII, dans *Uallesia*, t. V, 1950. L'étude des vestiges découverts permettrait d'attribuer cette construction à la noble famille Fabri que l'on trouve possessionnée à Etiez en 1437.

D'après des reconnaissances établies vers 1740, les dépendances agricoles et les propriétés devaient constituer un vaste domaine qu'on peut croire d'un seul tenant autour du manoir que les reconnaissances appellent *magna domus* et en un endroit *magna domus destructa*. Les tours, paraît-il, subsistèrent encore partiellement jusqu'au commencement du XIX^e siècle.

La maison qui fut celle du banneret Dallèves, dite maintenant maison Maret, dotée de grandes et belles salles, était le siège de la châtelainie. Elle fut le théâtre d'un fait capital dans l'histoire du canton : la renonciation à la fameuse « Caroline », en 1630, par l'évêque Hildebrand Jost, après qu'il eut subi trois semaines de détention dans le château-manoir de Balthazar Fabri, à Etiez.

La maison qui était le siège du tribunal et où se trouvait le plafond sculpté disparu vers 1892, était attenante, au couchant, à la maison Maret.

De LOES. Avec les Fabri, à peu près à la même époque, paraît à Sembrancher la famille de Loës. Cette famille qui, d'après l'*Armorial valaisan*, serait déjà présente à Sembrancher dès 1309, est originaire d'une localité de la Haute-Savoie. Le premier représentant connu de cette famille, François de Loës, cité en 1404, est notaire qualifié *gebennensis diocesis*, soit du diocèse de Genève. Sa carrière sera longue : il stipulera des actes pendant près de cinquante ans. Il est encore en vie en 1445. En 1454, la tombe des Loës est indiquée : *ante portam ubi fiunt praescripta*, devant la porte où se font les publications.

D'emblée, nous voyons François de Loës en relation avec les familles honorables du pays, d'abord par son mariage en 1416 avec Guigone, fille du notaire Rodolphe Moren qui fut vice-châtelain d'Entremont en 1395-1396. En 1422, par suite d'une donation à lui faite par Jean de Saint-Maurice, un des derniers descendants de cette noble famille, François hérite des biens du dernier vidomne d'Orsières, sis à Sembrancher et à Vollèges. Il arrondit ses biens en rachetant, en 1443, à la maison du Saint-Bernard, certains droits provenant des Châtelard. En 1434, nous le voyons vice-châtelain d'Entremont au nom des frères nobles Jacques et Guillaume de Challant d'Aoste.

De par leurs fonctions de notaires, des membres de cette famille instrumentent en divers lieux ; ainsi à Bagnes où s'établit un autre François de Loës qui épousa Françoise Troillet, y devint syndic en 1531, puis lieutenant du grand châtelain et mourut entre 1560 et 1564. Dès 1608, on ne trouve plus de Loës à Bagnes. Un petit-fils du précédent, Antoine, toujours qualifié de bourgeois de Sembrancher, s'était établi à Leytron, en 1601 ; il y termine sa carrière en 1619.

Une autre branche de la famille de Loës, provenant de la même souche, est signalée à Aigle à la même époque et ses membres en sont bourgeois ; en 1423, Jean ; en 1439, Amédée ; en 1446 et 1447, Mermet et Nycod. C'est par excellence une famille de robe : tous sont notaires.

Par un testament Medici, de 1453, nous constatons qu'il y a des relations étroites entre Loës et Medici, auxquels il faut ajouter les Voutaz.

A Sembrancher, déjà avant 1476, l'un ou l'autre sont vice-châtelains. Ce fut même un de Loës, Antoine, qui, châtelain lors de l'occupation valaisanne, garda son poste sous le nouveau régime. Au cours du siècle qui suit, la famille fournit quelques châtelains et bannerets. A la fin du siècle, vers 1580—1582, François de Loës descend à Martigny et en devient le capitaine ; il y meurt, ne laissant que des filles ; la famille disparaît de Sembrancher avec Jean-François, mort en 1614.

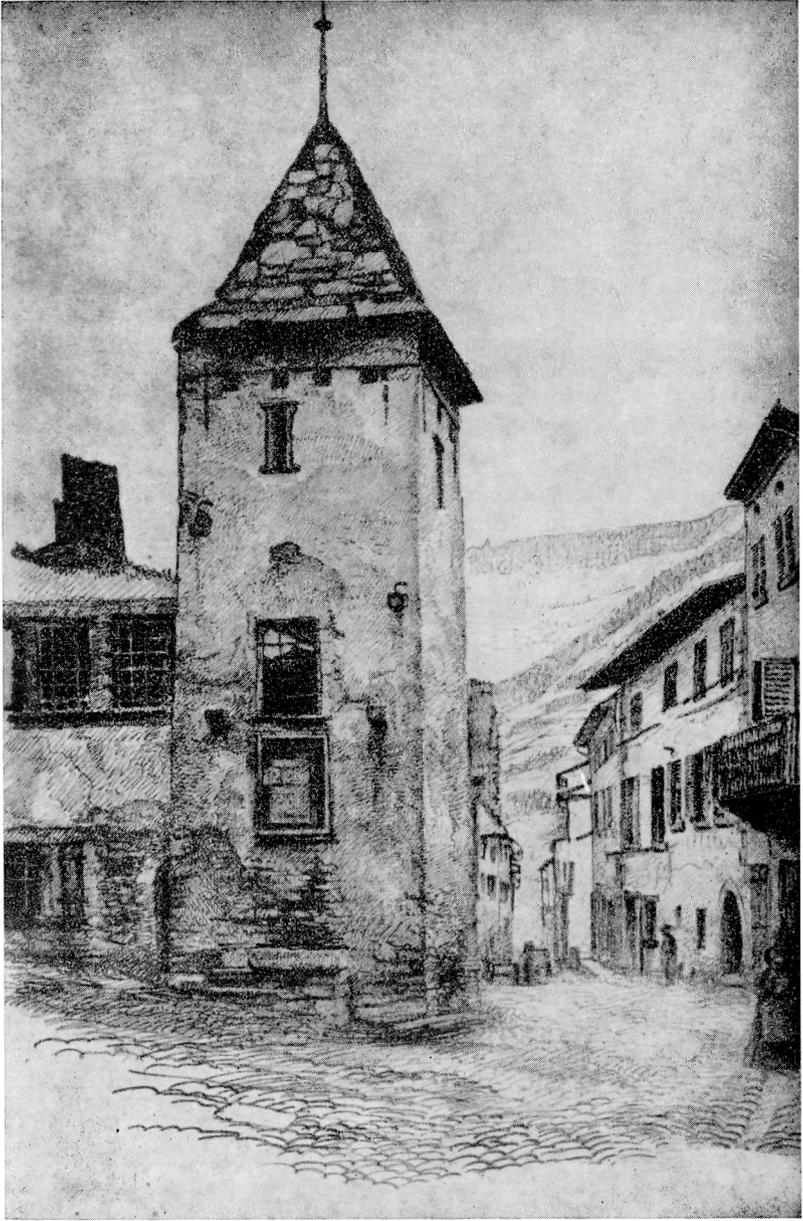
A la suite de ces familles de premier plan, il convient de citer la famille MEDICI. C'est une famille de notaires connue à Sembrancher de 1395 à 1620. A la même époque, une autre famille du même nom existait au Levron. Elle s'y est perpétuée sous le nom francisé de Meizoz. Ont-elles la même souche, je ne saurais le dire. Chez nous, le plus connu fut sans doute Nycolet Medici ; il fut avec noble Antoine Fabri fondateur de la chapelle de la Sainte Vierge *in pede burgi*. Cette famille contribua sans doute aussi à la fondation de la chapelle de St-Jean « en Bémontet ». Une colonne y porte le blason de la famille Medici. Bourgeois d'Aigle et de Sembrancher, Nycolet Medici avait domicile des deux côtés : à Sembrancher, sa maison était sur la Place ; mais c'est à Aigle qu'il fait son testament en 1453.

La noble bourgeoisie

Le XIII^e et le XIV^e siècle virent dans notre pays la naissance des bourgeoisies. De ce fait, les hommes qui étaient jusqu'alors sous la dépendance d'un seigneur en furent libérés et constituèrent une communauté jouissant d'une certaine autonomie administrative et juridique. Ces bourgeoisies ne tardèrent pas à se parer du titre de nobles : c'était en effet une noblesse collective qui n'était pas ouverte à quiconque ; elles en vinrent à former des castes fermées aussi jalouses de leurs franchises et de leurs coutumes que les seigneurs pouvaient l'être de leurs privilèges. Cet esprit de caste n'a-t-il pas traversé les siècles et maintenant encore ne semble-t-il pas qu'il y a un honneur particulier d'appartenir à certaines bourgeoisies plutôt qu'à d'autres ?

Et dans les archives de nos communes ou de nos bourgeoisies, le parchemin le plus précieux, n'est-ce pas la lettre de concession des franchises et des libertés qu'accordait le comte ou l'évêque à leurs fidèles sujets ?

Sembrancher peut se glorifier de compter parmi les plus anciennes bourgeoisies du Bas-Valais.



Sembrancher. La tour de la maison de ville. (Dessin d'Ed. Courvoisier, 1892)

La première concession de franchises qui lui fut faite date du 20 juillet 1239. Par un acte daté d'Aoste, accordé par le comte Amédée IV, Sembrancher, *villa Sancti Brancherii*, est déclaré ville franche, et quiconque y demeure depuis un an et un jour devient homme du comte. C'est en fait l'affranchissement de toute sujétion, sous la seule dépendance du comte. L'acte suivant, qui confirme le premier, sera plus explicite et dira que quiconque séjourne pendant un an et un jour et contribue aux dépenses de la communauté sera tenu pour bourgeois véritable.

Ce fut le 12 novembre 1322 que fut renouvelé le premier acte de franchises, par concession du comte Amédée V; il est daté du Bourget. Ce second acte est un peu plus complet et plus précis que le premier. Par la suite, il devait être renouvelé à plusieurs reprises par les comtes ou les ducs. La dernière confirmation des franchises sous le régime de Savoie date du 26 mars 1466 et fut donnée par le duc Amédée IX.

Le régime haut-valaisan reconnut généralement les franchises des communes du Bas-Valais. La confirmation en était renouvelée lors de la prestation du serment de fidélité par les bannières du Bas, à l'occasion de l'entrée en possession de l'évêque ou du gouverneur de Saint-Maurice. Prise de possession, serment de fidélité, confirmation des privilèges se faisaient au siège de la bannière.

Nous voyons les évêques eux-mêmes se transporter auprès des communes pour procéder à cette cérémonie. Ainsi, en 1523, le 20 janvier, l'évêque élu, Philippe de Platéa, vient à Sembrancher y recevoir le serment de fidélité de la bannière d'Entremont. Il est accompagné des chanoines de Sion, du bailli et des députés des dizains. Barthélemy Ansel, châtelain du lieu, et les représentants de la bannière, *elevatis manibus in coelum*, les mains levées vers le ciel, reconnaissent Philippe de Platéa pour leur seigneur, *in spiritualibus et temporalibus*, au spirituel et au temporel. De son côté, l'évêque élu promet de respecter les franchises, libertés, usages et coutumes de la châtellenie comme l'ont promis ses prédécesseurs.

Etendue

L'étendue territoriale des franchises est déterminée par les deux actes de concession de 1239 et de 1322, à savoir: «de la pierre ronde du château à la fontaine Pyoulouse, au sommet du pont de Contauz et au sommet du pont de Saint-Brancher». Voilà un territoire bien délimité. Mais si la localisation des ponts de Contauz et de Sembrancher, qui sont les limites au levant et au nord, n'offre pas de difficulté, il n'en est pas de même pour les limites du couchant et du midi, soit la pierre ronde du château et la fontaine Pyoulouse. Pour m'éclairer sur l'emplacement de la Pyoulouse, j'ai trouvé une indication précieuse dans un registre des viances établi en 1395. Il y est parlé d'un passage pour desservir les terres de Champlong, au som-

met de la Creuse, depuis la fontaine Pyoulouse, jusqu'aux terres des Dexterand, sous le grand chemin. Ceci situerait la limite des franchises au midi dans la pente au-dessous du village de la Garde, où se trouve effectivement une source qui serait notre Pyoulouse. Quant à la pierre ronde du château, il faut naturellement la chercher sur l'emplacement du château. Un autre chapitre de cette notice me donnera l'occasion d'exprimer mon avis sur ce sujet : ce serait tout simplement notre vulgaire « Crête-à-Polet » que les documents appellent *in Summo Crestae Castris*. Ainsi ces quatre points que j'ai essayé de fixer encadreraient assez bien l'ancien bourg de Sembrancher.

Constatons que les villages de Chamaille et de la Garde ne sont pas compris dans ces limites. Toutefois, l'acte de 1322 met déjà les habitants de la Garde au bénéfice des mêmes franchises, sous réserve des redevances dues jusqu'alors. Les habitants de Chamaille le furent aussi plus tard, à une date que nous ignorons.

Réception et droits de bourgeoisie

Nous savons déjà que le droit à la bourgeoisie s'obtenait par le domicile d'un an et d'un jour dans la ville franche et en prenant sa part des charges communes. D'abord gratuite, on ne tarda pas à exiger diverses prestations pécuniaires et autres pour l'admission à la bourgeoisie.

Voici diverses admissions :

- 1355 — Nycholod Jaquerii, d'Orsières, à charge de payer annuellement 18 deniers pour tailles et charges communales.
- 1440 — Reymond Berthollet, d'Issert, à condition d'observer les droits de souste et de fournir une armure pour armer un client.
- 1527 — Réception de Jean Falquet, habitant de Chamaille, contre un droit de dix florins de Savoie.

En 1613, la bourgeoisie porte un arrêté fixant le droit de réception à 500 florins.

- 1676 — Le Fribourgeois Jean Jolliet, forgeron de son état, homme franc et libre, est admis à la bourgeoisie contre un don de 550 florins, après serment de fidélité à l'évêque, au bailli et aux Sept-Dizains. L'intéressé fait porter au protocole sa reconnaissance : *ingentes et immortales gratias agit*, il témoigne de sa gratitude immense et immortelle.

En 1737, il y a plusieurs réceptions, le tarif est plus élevé :
Pierre Pittier, d'Orsières, est reçu pour 1200 florins.
Pierre-François Puiippe, de Vence, pour 1400.
Jean-Baptiste Emonet, pour 1600.
Pierre-Joseph Monard, pour 1200.
Jean-Baptiste Hochet, de Belfort, pour 1400.
Martin Rossier, d'Issert, pour 1000 florins.
Maître Jean Métroz, forgeron de Liddes, pour 1200.

Chacun doit en outre fournir :

Deux cratères (gobelets ou goubeaux) d'argent doré portant les armes de la bourgeoisie.
Deux bouteilles de cuir pour éteindre les incendies.
Et en plus 10 batz à chaque juré et conseiller et 5 batz à chaque bourgeois¹⁸.

Le tout devait former une somme assez forte pour l'époque. En contrepartie de ces prestations, notons quelques-uns des privilèges personnels ou des droits exclusifs qu'acquerrait le nouveau bourgeois : il y avait la vente du vin en taverne, donc le droit d'ouvrir des pintes, le droit au four et au moulin commun, le droit au bois des forêts, le commerce d'armes entre bourgeois mais pas avec des Cahorsins (changeurs, prêteurs, usuriers) ou des Juifs expressément exclus. Le plus lucratif de ces droits était sans doute le droit de transporter les marchandises (droit de souste) avec l'exemption des péages et l'exemption des droits de marché. Notons aussi les droits de tester et d'hériter.

La souste

De tous les privilèges que possédait la bourgeoisie, le plus précieux était sans doute le droit de souste qui assurait aux bourgeois le monopole des transports. Le droit de souste était considéré comme un droit régalien appartenant au souverain, d'abord le comte, puis les Patriotes, à qui la bourgeoisie devait verser une redevance pécuniaire. Cette redevance se montait, dès 1560, à 60 testons (environ 50 fr.). Ce droit comprenait aussi le droit de péage qui était destiné à assurer l'entretien des routes.

La route royale, de Villeneuve au Saint-Bernard et au Simplon, était jalonnée de soustes où se déposaient les marchandises. Dès avant 1300, il y en avait une à Martigny, puis sur la route du Saint-Bernard

¹⁸ Après 1800, les conditions d'admission restent à peu près identiques. En 1804, Christian Moret est reçu aux conditions suivantes : 3000 florins avec régale au conseil et aux bourgeois, 2 bouteilles pour le feu, 2 goubeaux argent de 10 écus petits.

une seconde à Bourg-Saint-Pierre. L'étape étant sans doute considérée comme trop longue pour permettre aux charretiers de Bourg-Saint-Pierre de rentrer chez eux le même jour, on établit une souste intermédiaire à Sembrancher, ou du moins on donna une existence officielle à celle qui existait déjà. Je relève dans le dossier d'un procès qui mit aux prises Sembrancher et Bourg-Saint-Pierre en 1613 : « Avant que Sembrancher ait obtenu le droit de souste, le transport des marchandises venant d'Italie se faisait par les gens de Bourg-Saint-Pierre jusqu'à Martigny et — chose curieuse ignorée jusqu'ici — passait par Champex ; de même en cas d'inondation (comme ce fut le cas en 1595) quand *burgus Martigniacci in diluvio fundibus perit* ». Ce détour par Champex nous laisse quelque peu incrédule, sauf au cas où routes et ponts aient été emportés...

Louis Moret, dans son bel ouvrage sur son pays natal, fait remonter l'origine de la souste du Bourg-Saint-Pierre à l'an 1327. La souste de Sembrancher ne doit pas remonter à une date beaucoup postérieure. Il existe en effet une convention passée en 1357 entre les bourgeois devant le vice-châtelain, concernant le voiturage des « balles » et faisant choix d'un « partisseur » dans la personne de François Mathei. D'autre part, Sembrancher possédait déjà le droit de péage dès 1326, ce qui ressort d'un acte du châtelain Étienne Borgesii, de Gex, autorisant Sembrancher à établir un poids pour peser les marchandises étrangères. Ces actes, qui semblent bien établir l'existence d'une souste à Sembrancher, ne font aucune mention de droits pouvant appartenir à Bourg-Saint-Pierre. C'est seulement en 1439 qu'un acte passé en Ville de Martigny fait interdiction aux voituriers de Bourg-Saint-Pierre de transporter des marchandises au-delà de Sembrancher ; ils doivent les déposer à la souste du lieu. S'ils arrivent avant midi, ces marchandises seront rechargées sans délai pour Martigny, et en reconnaissance du droit antérieur de Bourg-Saint-Pierre, Sembrancher leur ristournera, pour le transport de Sembrancher à Martigny, le tiers du droit de voiturage, soit ce qu'on appellera le tiers denier. Il y aura liberté réciproque de transport pour les produits du pays. Ce tiers denier fut, à plusieurs reprises, sujet à contestation. Ainsi, en 1487, réclamation de Bourg-Saint-Pierre adressée au « partisseur » de Sembrancher, qui était alors le notaire François Vache. En 1610, on en vint à un procès devant la Diète, qui porte sa sentence en 1613. Le tiers denier est supprimé, mais, à titre de rachat, Sembrancher verse argent comptant la somme de 900 ducats (environ 4500 fr.).

Un conflit beaucoup plus grave mit aux prises les deux soutes de Sembrancher et de Bourg-Saint-Pierre, cette fois alliées, contre Bagnes, Orsières et Liddes.

Depuis 1550, le pâturage de Durant, soit Chermontane, avait passé en fief aux Patriotes qui l'avaient albergé aux Bagnards. Leurs produits, denrées ou têtes de bétail, ils les exportaient en vallée

d'Aoste et, dans ce but, ils utilisaient le passage direct par Chermontane; Orsières et Liddes faisaient de même en utilisant le col de Ferret pour passer à Courmayeur. De ce fait, les soustes de Bourg-Saint-Pierre et de Sembrancher se trouvaient frustrées de droits non négligeables. D'où réclamation à la Diète souveraine. Un procès s'ouvrit qui eut des alternatives diverses.

En 1724, déclaration de principe de la Diète: toute marchandise destinée à l'exportation doit passer par la route principale et par les soustes de Bourg-Saint-Pierre et de Sembrancher. Mais Bagnes fait état d'un acte de 1328, confirmé en 1679, qui lui reconnaît la liberté de commerce contre un cens de 30 sous, cens porté plus tard à 60 sous.

Une première sentence de la Diète, du 18 mai 1725, autorise Bagnes à passer par Chermontane, ainsi que Liddes et Orsières par Ferret pour transporter leurs produits vers Aoste et à prendre en retour des marchandises étrangères pour leur propre usage sans être astreints au péage ni à la «partisson», c'est-à-dire à l'administration de la souste. Nouvelle sentence en 1726. Cette fois, les cols de Chermontane et de Ferret sont fermés; seul le Saint-Bernard est autorisé, aussi bien pour les marchandises indigènes que pour les étrangères. Toutefois, il est fait une concession: chaque famille pourra transporter un chargement de ses propres produits en Aoste et en ramener un chargement de marchandises étrangères avec exemption de la «partisson», mais pas du péage. En cas de contravention, la peine n'est pas légère: 100 ducats (450 fr. environ).

Le conflit continue.

En 1729, la Diète autorise Bagnes à transporter le produit de ses montagnes par Chermontane; en 1732 par contre, ordonnance interdisant tout transport de marchandises par Chermontane ou Ferret, que ce soit par des étrangers ou des gens du pays, sauf réserves prévues, sous peine de 100 ducats. La lourde peine n'arrêtait pas la fraude; en 1735, ainsi que nous l'apprend une supplique adressée à la Diète, les fromages passant par Chermontane venaient même de Nendaz. On y fit même passer un troupeau de 20 têtes de bovins. La même année, un syndic de Sembrancher monte à Versegères et réussit à s'emparer de deux mulets et de leur charge de contrebande.

Il fallait en finir.

En 1738 et 1739, la Diète reconnaît aux Bagnards le droit de vendre leurs produits locaux et de les transporter où il leur plaira, même par Chermontane, et d'en ramener des marchandises pour leur usage, à l'exclusion des marchandises de contrebande.

Les choses en restèrent là désormais, semble-t-il.

En vallée d'Aoste, des mesures analogues avaient été prises. C'est d'abord, en 1736, l'interdiction de faire du commerce par Chermontane, sous peine de 500 écus d'or et des galères. La justice avait la

main lourde au royaume de Sardaigne. Puis, en 1737 et 1738, sur requête d'habitants de Valpelline et de Roisan, le commerce par Chermontane est de nouveau autorisé. Un «marqueur» sera fixé à Vaux pour le contrôle. C'est par les indications de ce «marqueur» Maggio que nous avons quelque idée du commerce qui se faisait par le col. Nous savons qu'il a passé, en 1737, 113 charges de fromage et 191 en 1738; en retour, 54 émines de riz. La perte subie par les soustes durant ces deux années s'estimait à Sembrancher à 400 écus (1440 fr.).

Les soustes, avons-nous dit, exerçaient un véritable monopole. Toute marchandise devait passer par leur entremise; même un voiturier de la localité ne pouvait les garder en dépôt chez lui. Nous savons ce qu'il en a coûté à un certain Antoine Delasoie (de la Sejaz) pour avoir contrevenu à ce règlement, en 1710. Par sentence de la bourgeoisie, confirmée par le gouverneur de Saint-Maurice, il se voit privé de tous droits bourgeoisiaux. Le fautif adresse un recours à la Diète qui le réintègre dans ses droits contre promesse de se soumettre aux règlements et paiement d'une amende de douze doubles (195 fr.) à la bourgeoisie.

En 1731, un nommé Fort, de Vevey, comparait aux assises de Sembrancher pour avoir déchargé, en cours de route, deux balles de marchandises sans les avoir fait passer par la souste. Le fisc d'alors n'avait pas la main plus légère que maintenant.

Le trafic semble avoir beaucoup varié; en 1693, Martigny note 763 chars au départ pour Sembrancher et en 1746, 1423. Ajoutons à ce chiffre les chars et les mulets venant de Bourg-Saint-Pierre et on peut juger de l'importance du trafic. Cependant, il allait désormais en déclinant; les conditions politiques nouvelles ébranlaient l'édifice social et économique taxé de féodal. En 1809, le Valais supprimait ce qui restait de péages, pontonage et soustes pour y substituer des douanes et des impôts nouveaux, malgré certaines résistances.

Foires et marchés

Avec le droit de souste, le droit le plus précieux dont jouissaient les bourgeois était le droit de tenir foires et marchés. Dès 1239, avec les franchises, Sembrancher reçoit le droit de tenir marché le jeudi, ainsi que d'organiser une foire de trois jours après la Saint-Michel; les franchises de 1322 avancent cette foire à l'Exaltation de la Sainte Croix (14 septembre) et enfin, en 1324, une nouvelle foire de deux jours est accordée avant la Fête-Dieu. Ces dates ne furent cependant pas sans subir des fluctuations: la foire de mai, un temps abandonnée par défaut de fréquentation des voisins, fut rétablie par la Diète de décembre 1655 et fixée au premier mai, et la foire de septembre fut fixée au 22 septembre, l'une et l'autre avec les privilèges anciens. Puis, en 1673, pour faciliter la participation des marchands d'outre-

monts venant par le Mont-Joux, on déplaça la foire de printemps du premier au 12 mai ; ce changement ne dura pas. En outre, la période du 18 au 20 septembre fut réservée à la foire aux chevaux et la date du 22 aux autres marchandises. Mais la date du 22 ne plut pas aux Bagnards, car s'était la fête de saint Maurice, leur patron et celui du Valais. Les autres communes d'Entremont n'entrèrent pas dans leurs vues et la date fut maintenue, sous réserve toutefois qu'il ne serait fait aucun marché avant et pendant l'office divin, sous peine de confiscation. Légère modification en 1767 : la foire de mai est rétablie au premier mai et celle du 22 septembre retardée d'un jour, au cas où elle coïnciderait avec un dimanche. La foire de mai ne semble plus être très fréquentée. Il n'y a presque plus ni gens, ni bêtes, constate le gouverneur de Saint-Maurice, de Sépibus, qui s'est rendu personnellement sur place en 1782, et il décide de rétablir la foire sur l'ancien pied. Enfin, en 1842, la commune de Sembrancher obtient la concession d'une nouvelle foire pour la date du 30 octobre.

Avant que la Révolution française n'ouvrît toutes grandes les portes à la liberté du commerce, les foires représentaient un droit féodal recherché. Elles constituaient un véritable monopole pour les bourgeoisies qui en bénéficiaient ; car il y avait obligation pour les habitants de la châtelainie d'y prendre part. C'est au siège de la châtelainie que se concentrait le commerce. Mais cela ne fut pas sans contestations.

En 1527, Orsières, Liddes et Bourg-Saint-Pierre et aussi, semble-t-il, Bagnes et Vollèges, faisant état de concessions du comte Edouard de Savoie en 1328 et du comte Aymon en 1332, obtiennent de la Diète l'exemption de conduire leurs marchandises aux foires et aux marchés de Sembrancher. Mais ces communes sont astreintes à payer une redevance annuelle de 30 sous maur., destinée à compenser les « leydes et vendes », droits qui frappaient les marchandises amenées en foire.

Ce serait mal connaître les maquignons et les marchands du pays que de s'attendre à ce qu'ils ne cherchent pas à esquiver ces droits : il n'est pas trop difficile d'aller, par avance, faire le tour des écuries ou d'arrêter les marchands au passage ou d'aller au-devant d'eux.

Un mémoire adressé à la diète, vers 1495-1500, accuse les marchands de Bagnes et de Vollèges de nuire aux foires et aux marchés de Sembrancher en empêchant les denrées et les marchandises d'y être apportées ; la liste des marchandises ainsi détournées est impressionnante : brebis, porcs, bœufs, vaches, chèvres, moutons, blé, beurre, fromage, peaux, œufs, poules.

En 1554, nouvelle supplique de Sembrancher que la diète exauce : défense d'aller au-devant des animaux qu'on amène aux foires pour en faire l'achat, esquivant ainsi « leydes et vendes » ; obligation d'amener le bétail et les marchandises aux foires sous peine de confiscation et de 60 sous maur. d'amende.

Cependant, Orsières avait obtenu de l'évêque Jodoc de Silenen une certaine liberté de commerce dans l'intérieur de la commune, en traitant avec qui que ce soit et n'importe quel jour, excepté le jeudi où la marchandise doit être amenée à Sembrancher au marché; toutefois, si les marchands d'Orsières traitent en route, en dessous du Bourg, ils sont tenus aux «leydes» à déclarer sur leur simple parole. Cette concession est accordée mais avec l'obligation de payer une redevance annuelle de 30 sous.

Orsières possédait ses propres foires¹⁹. Elle en obtient même une nouvelle en 1772; mais Sembrancher, non informé, exige que selon la coutume la publication en soit faite par le châtelain et qu'elle soit tenue, pour assurer le bon ordre et veiller aux droits du seigneur, en présence du châtelain, du curial et du sautier, avec obligation pour Orsières d'offrir le repas à ces magistrats, gracieusement et à frais modérés. La diète approuve.

Chacun connaît l'emplacement où pendant des siècles se sont tenues les foires de Sembrancher. Les premières conventions qui le concernent ne nous sont pas connues. Nous possédons une convention de 1657, conclue entre le châtelain François Volluz et les syndics de la bourgeoisie pour augmenter l'étendue de cet emplacement, au-delà du pré de foire vers le levant, jusqu'au pré de Pierre Exquis, alias Droz et de Madeleine, épouse d'Etienne Dallèves. Il y a huit propriétaires intéressés. Ce sont: Etienne Dallèves, Etienne Willermolaz, Jean *de Cruce*, Gaspard Gilliard, Christand de Novacellaz, Jean et François Lover (Lovey) et Nicod Votaz; ils concèdent à perpétuité, contre un droit de 25 florins par quartannée à verser par les syndics, pleine et complète autorité sur leurs biens pour y tenir foire le premier mai, pour y conduire et amener des animaux, chevaux, troupeaux, bétail et tout genre de marchandises avec autorisation d'y pâturer les trois jours de la foire, mais non avant ou après.

Que reste-t-il maintenant de ces foires, autrefois sources d'animation et d'activité? Sembrancher, comme tant d'autres localités, paye son tribut au changement qu'impose la trépidante vie actuelle.

Ajoutons, pour conclure cet aperçu sur les foires, quelques mots sur ces commerçants d'un genre spécial qu'elles attiraient: les changeurs d'argent que le moyen âge connaissait surtout sous le nom de Lombards. Le plus connu dans tout le Valais épiscopal ou savoyard fut Palmeron Turqui, de Castello d'Asti, vers 1350, qui avait un peu partout des agents. Quelques-uns s'établirent à Sembrancher et en prirent la bourgeoisie; ainsi avons-nous, en 1439, Vulliermod

¹⁹ De par concession du Comte Vert, en 1379, Orsières avait obtenu un marché chaque mardi et une foire fixée au 24 août, transférée plus tard par l'évêque Supersaxo à l'octave de la Saint-Michel.

Taramascaz désigné comme lombard et habitant de Sembrancher. Je crois qu'il n'est pas téméraire d'y voir la souche de la famille Taramarcaz. De même, en 1446, Barthélemy et Jean de Serva ou Salva, famille maintenant disparue; en 1483, Jean Sis, souche de la famille Sixt.

Curialité

Signalons un autre privilège dont la bourgeoisie était particulièrement jalouse (à la vérité, ce privilège appartenait à la châtelainie), parce que particulièrement lucratif: celui de la «curialité», qui est le droit exclusif de stipuler des actes juridiques. Ce droit concernait en particulier les questions successorales, testaments, institutions de tutelles, comptes de tutelles. Sachant cela, on s'explique sans peine le nombre inusité de notaires demeurant à Sembrancher. Tous les de Loës, les Fabri, les Medici, les Ansel, les Dexterand furent notaires et après eux, notaires encore, les Volluz, les Ribordy, les Dallèves, les Delasoie. Ce droit de curialité fut accordé par un duc de Savoie et reconnu ensuite par les Patriotes. Le curial était un officier de justice, le notaire officiel de la châtelainie. Nul ne pouvait établir des testaments ou des tutelles sans l'autorisation du curial. Mais il avait des envieux; certains métraux, ayant dans leurs attributions l'exercice de la basse justice, se crurent en droit d'établir des actes sans l'autorisation requise. Recours à l'évêque et à la diète qui reconnaît le droit exclusif de la châtelainie et interdit aux métraux de dresser des actes. Cela se produit une première fois en 1557. Une seconde fois, en 1691, c'est le métral de Bourg-Saint-Pierre qui se voit rappelé à l'ordre. A cette occasion, la diète porta un jugement de Salomon: le métral de Bourg-Saint-Pierre fut autorisé à établir des tuteurs, mais ceux-ci seront assermentés par le châtelain et c'est à celui-ci que seront présentés les comptes de tutelle. En 1732, la diète intervient encore pour interdire aux notaires de stipuler des actes contraires au droit de curialité. Ce droit était un droit régalien pour lequel Sembrancher payait aux seigneurs patriotes un écu d'or au soleil annuellement.

Sanctions

Reprenant l'examen des franchises accordées à notre bourgeoisie, nous y verrons spécifiés les droits seigneuriaux dont il a déjà été question; nous y verrons aussi les droits frappant les marchandises amenées au marché ou à la foire. Notre attention sera bien sûr attirée aussi par les sanctions et les pénalités infligées pour les délits.

Les incendiaires sont livrés à la miséricorde du seigneur; de même ceux qui frappent du couteau ou du bâton avec danger de mort. Une amende de 60 sous est prévue pour qui use de faux poids

ou de fausses mesures, pour le parjure, pour qui tire le couteau, l'épée ou la lance dans l'intention de frapper, pour qui frappe avec effusion de sang (on excepte cependant le cas où l'effusion se fait par le nez ou par la bouche); les coups et blessures sont tarifés de trois à dix sous selon qu'ils sont donnés d'une main ou de deux mains, du poing, du pied ou avec prise par les cheveux. Ces amendes sont généralement accompagnées d'une indemnité aux victimes. L'adultère est puni d'une amende de 60 sous et il peut être condamné à être fouetté nu en public²⁰.

Combourgeoisie avec Aigle

Avant qu'on ne parlât de jumelage entre des cités de pays différents, il se trouva des cités que rapprochaient des intérêts communs et qui jugèrent à propos de se soutenir par des traités de combourgeoisie mutuelle. C'est ainsi que naquit dans le courant du XIV^e siècle (les actes primitifs nous font défaut) la combourgeoisie entre Aigle et Sembrancher.

Notons que s'il y eut quelques familles possédant la double bourgeoisie, tels les de Loës, les Voutaz et les Medici, il ne s'agissait point de communication de privilèges personnels; ce privilège de combourgeoisie consistait essentiellement dans l'exemption des droits de péage et d'impôts.

Cette combourgeoisie avait été interrompue pendant près de 300 ans à cause d'un péageur de Sembrancher qui avait perçu des droits de péage indus sur des bourgeois d'Aigle. Une première fois, les bourgeois de Sembrancher avaient exprimé leurs regrets à ceux d'Aigle et offert des réparations. Cette démarche n'avait eu aucun succès. En 1676, la bourgeoisie de Sembrancher fit une nouvelle tentative de rapprochement qui cette fois devait aboutir. Le 6 avril de cette année, d'entente avec Jean Schiner, gouverneur de Saint-Maurice, Sembrancher envoie à Aigle une députation composée de « noble et vertueux Gaspard Volluz, chastelain et banderet d'Entremont, provides et experts Jean Ribordi curial, Jean Dallèves ancien curial avec le sieur Asper Ogier scindique du dit lieu » pour manifester « le grand zèle qu'ils ont à réallumer ceste ancienne amitié et renouveler dite combourgeoisie. »

Cette fois, après avis donné à noble seigneur Antoine de Graffenried, « le vertueux Conseil du dit Aigle trouve la représentation et le zèle des dits députés autant louable qu'équitable. (...) Ayant jeté et

²⁰ Il y a lieu de remarquer que les franchises de Sembrancher se rapprochent en bien des points de celles accordées précédemment à la bourgeoisie de Saint-Maurice. Voir sur cette question Abbé Rameau, *Notes historiques sur la bourgeoisie de Saint-Maurice*, dans *Ann. Ual.*, 1^{ère} S., t. IV, 1922-1923, pp. 40-41 et 49-52.

et mis au néant tout ce qui avait pu donner ombre au passé... afin que cette combourgeoisie soit aydée à être bien observée à l'avenir, il a été trouvé bon de part et d'autre de l'esclaircir par les points suivants :

« 1. Tous les vrais naturels bourgeois des dites bourgemoisies pourront passer et résider dans icelles sans aucune charge de péage ni d'impôt.

» 2. De même tout bourgeois, conduisant ou passant des marchandises à lui légitimement appartenant sera aussi exempt de tout péage.

» 3. Que si un bourgeois tentait de passer des marchandises étrangères ou appartenant à des personnes non bourgemoisies, la marchandise sera confisquée et le bourgeois privé de son privilège.

» 4. Pour éviter que des personnes se fassent passer indûment pour bourgemoisies, il sera établi dans chaque bourgemoisie un rôle que l'on se remettra mutuellement et qui sera revu chaque 20 ou 30 ans à chaque renouvellement.

» 5. Si entre-temps de nouveaux bourgeois sont reçus, pour jouir du privilège ci-dessus, ils auront à se munir d'un titre délivré par qui de droit ».

Finalement, on se fait promesse réciproque de se procurer le bien, l'honneur et l'avancement des deux nobles bourgemoisies ; le tout approuvé et ratifié avec promesses juratoires d'inviolablement observer ce traité.

Toutes choses « lues et ruminées » à Sembrancher, le vingtième octobre, au style nouveau, année courante 1676, et munies des sceaux des gouverneurs de Saint-Maurice et d'Aigle, des deux bourgemoisies et des signatures des secrétaires et notaires.

Voici les noms des représentants de Sembrancher : « noble Balthazard Fabri, Jean Vuillermolaz moderne scindique, Etienne Dallenges, Pierre Format, Pierre Taramarçaz, François Cornu, Jean Loyve saultier, Humbert Dallenges, Etienne Vuillermaulat, Antoine Terretat, Jean Taramarçaz, Martin Cleyvat, Etienne des Truches, Jean-François de la Siaz. »

Aigle était présent par autant de représentants de même qualité.

Un premier renouvellement de la combourgeoisie fut fait à Aigle en 1736. Comme il avait été prévu que le renouvellement se ferait désormais à intervalles réguliers de trente ou quarante ans, en 1766, la bourgemoisie d'Aigle s'adresse à « leurs très honorés amis et chers combourgeois de St-Branchier » leur demandant s'il leur était agréable de faire ce renouvellement cette année même ; la réponse dut être dilatoire et le prochain renouvellement eut lieu en 1776 à Sembrancher ; vingt-deux conseillers d'Aigle avec leur héraut y prirent part, défrayés de toutes leurs dépenses par leurs combourgeois de Sembrancher.

Il faut noter que ces renouvellements de combourgeoisie mentionnent expressément l'obligation de se secourir mutuellement en cas de malheur ou d'infortune²¹.

Satellites

Outre le village principal qui fut toujours le centre de la vie municipale, administrative et économique non seulement de la commune et bourgeoisie de Sembrancher, mais aussi de la châtelainie d'Entremont, il y a lieu de ne pas passer sous silence les autres lieux habités qui en font partie.

Et d'abord les deux villages de la Garde et de Chamoille, l'un sur la côte du Catogne, l'autre, en face, au pied des forêts de Montbrun et de Larzey. Ne se présentent-ils pas comme deux branches du blason primitif de Sembrancher qui ne portait que trois branches ?

La Garde : ce nom évoque l'existence du poste qui devait assurer le service du château voisin. Dès le XIII^e siècle, son nom apparaît dans nos documents ; dans les franchises de 1322, ce village est reconnu comme jouissant de la bourgeoisie. A la même époque, un certain Jean de Warda est notaire et semble avoir joué un certain rôle dans le pays ; d'ailleurs déjà en 1312, Pierre de Warda compte parmi les syndics et procureurs de la bourgeoisie.

Chamoille, plus humble et plus modeste, flirtant volontiers avec ses voisins d'Orsières, fut aussi rattaché à la bourgeoisie de Sembrancher, mais plus tard et sans qu'il soit possible d'en fixer la date. D'après une hypothèse, Chamoille pourrait se targuer d'une origine romaine. Ce petit village aurait dû son nom à une certaine *villa Camilli*, villa ferme de Camille, et c'est par là qu'aurait passé la route romaine (voir plus haut, p. 8, note 2).

Parmi les autres lieux habités rattachés à Sembrancher, il faut nommer le « Clou », constitué de deux mayens, quasi à la limite de Bovernier, qui furent habités d'une façon permanente de 1763 à 1840 environ. Il y eut, par le jeu de mariages successifs : 1. Etienne-Joseph Vollet en 1763 ; 2. Antoine Favre, qui avait épousé en 1773 la fille d'Etienne-Joseph, Marianne, et 3. Jean-Joseph Puipe, époux de Suzanne Favre en 1805 et mort en 1831. Ce sont actuellement des familles de Bovernier qui occupent les mayens du Clou ; quoique l'accès soit exposé à la grosse avalanche du Catogne, c'est du côté de Bovernier que l'accès en est le plus facile.

Il y eut, le saviez-vous ? une famille établie dans cette clairière lointaine située au pied du Montbrun et appelée « le Plan de la

²¹ *Journal du Dimanche*, supplément à la *Gazette du Valais*, 1892, Nos 43 et 44.

Gouille». Cette famille, originaire de Saint-Gervais en Savoie, portait le nom de «Léger» et y demeura pendant 50 à 70 ans au cours du XVIII^e siècle.

On a coutume de rattacher à Sembrancher, quoique situé sur le territoire de Vollèges, le lieu dit d'abord «l'île à Bernard» pour prendre ensuite et conserver le nom des Trappistes. Les trappistes cependant ne l'occupèrent que pendant deux ans, de février 1796 à février 1798; leur intention était bien de s'y établir d'une façon permanente, puisqu'ils avaient fait les frais d'achat, de construction et de mise en état. Le propriétaire était alors le banneret François-Joseph Luder, qui essayait de faire valoir ces terrains ravinés et pierreux par des tenanciers dont voici quelques noms: avant 1796, il y eut un certain Vuidoz d'Hérens; après les trappistes, nous trouvons une famille genevoise, Peguez; en 1813 et 1828, c'est Nicolas Dallèves; en 1852, Ballay Etienne-Joseph. Le dernier tenancier a été, à ce que je connais, François-Hippolyte Duay, vers 1880.

Tout à côté des «Trappistes», des restes de construction rappellent les tentatives multiples faites à diverses époques pour mettre en valeur le minerai extrait des mines du Mont-Chemin. Le lieu en a gardé le nom, inexact d'ailleurs, de la «Monnaie». Les derniers essais datent de l'époque 1914-1918.

A partir d'ici, la limite avec Vollèges qui, depuis le torrent du Merdenson, suivait le cours de la Dranse, se redresse sur la rive droite vers le couchant du village de Vens, puis suit le sentier conduisant à Chemin jusqu'à la rencontre de la limite avec Bovernier en direction du grand couloir à avalanches descendant du Catogne, appelé «Ravina Rossa». Cette partie, en quelque sorte extérieure à Sembrancher, va ainsi d'un rocher qu'on appelait autrefois le roc de Clages au rocher de l'image, image disparue avec le rocher lors de la construction du chemin de fer. Ce secteur comprend ainsi les territoires du tunnel et de la Fory: concession faite à Sembrancher à charge, dit-on, d'entretenir la route entre ces limites.

Aux côtés de Sembrancher, Bovernier mérite un peu de place dans cette monographie.

Au point de vue ecclésiastique, Bovernier ne fut qu'une succursale de la paroisse de Sembrancher jusqu'en 1749, date où Bovernier obtint son autonomie religieuse.

Au point de vue civil, Bovernier n'était pas sous la dépendance de Sembrancher; ce village constituait une métralie sous la dépendance des différents seigneurs qui en eurent successivement la possession: les Mestral de Villeneuve, les Pontverre, les de la Tour de Sembrancher, les Tavelli, les du Châtelard, les Supersaxo (héritiers des Châtelard), les Quartéry (héritiers des Tavelli). Les hommes de Bovernier étaient ainsi soumis aux droits seigneuriaux; ils en furent affranchis au cours des ans; le dernier affranchissement fut accordé par Jacques Quartéry en 1605.

Il est intéressant de noter que les droits de décimation que Supersaxo avait hérités des Châtelard, non seulement à Bovernier mais dans tout l'Entremont, passèrent à la commune de Savièse, puis, en 1601, par suite de cession réciproque de droits, aux Sept-Dizains, qui devinrent ainsi les seigneurs directs du lieu. Ils en nommaient le métral par l'intermédiaire du gouverneur de Saint-Maurice. C'est seulement en 1782 que fut présentée à la diète une supplique demandant que la nomination du métral soit faite par le châtelain de Sembrancher sur présentation de trois sujets. Cette supplique n'aboutit pas ; mais les temps étaient proches où Bovernier devait recevoir son autonomie municipale dans le cadre des districts d'Entremont d'abord, en 1798, puis de Martigny à la création de celui-ci, en 1802.

Administration

Les franchises sont muettes sur la forme d'administration propre à la bourgeoisie. Il y eut sans doute, dès le début de son autonomie, des procureurs chargés de la représenter dans des cas particuliers, d'en administrer les intérêts communs et de veiller à l'application des droits acquis par la concession des franchises ou par la coutume. Dès 1312, une procuration donnée par la communauté nous livre les noms de cinq syndics, soit procureurs.

En 1348, la nomination d'un conseil est en quelque sorte codifiée. L'assemblée des membres de la communauté est en effet convoquée le 18 mai, en présence de noble et puissant Guido Thomé, coseigneur de Saint-Triphon et châtelain d'Entremont et de Saxon, à l'effet :

1. de constituer deux syndics avec charge de représenter et d'administrer la communauté pour la période d'un an. Sont nommés pour la première période Martin Quentin et Jeannod fils de feu Nicod, coidomne d'Orsières et bourgeois de Sembrancher ;

2. de nommer onze conseillers.

A une date postérieure, la durée de l'office des syndics fut portée à deux ans et le nombre des conseillers réduit à sept.

Les droits et privilèges des bourgeois étaient spécifiés dans les franchises. Sous le régime haut-valaisan, on y ajouta le droit de présentation à la fonction de lieutenant, soit vice-châtelain. Les bourgeois présentaient quatre candidats, parmi lesquels le châtelain en choisissait un, qui devait prêter serment entre les mains du gouverneur : ainsi en décida la diète de mai 1685.

Le régime haut-valaisan accorda aussi aux bourgeois un droit qui était en même temps un honneur personnel : celui de porter l'épée, les dimanches, les jours de fêtes et durant les cérémonies publiques. Les bourgeois étaient ainsi sur le même pied que les Patriotes. Cet honneur était-il bien apprécié ? Toujours est-il qu'en 1628, Baltha-

zar Ambiel, colonel au-dessous de la Morge, renouvela l'ordre à tous les hommes valides de 15 à 60 ans de porter l'épée les dimanches à l'église et dans les lieux publics, ainsi qu'aux jours de foire et de tribunal. Toutefois, quarante ans plus tard, l'évêque Adrien de Riedmatten et le grand bailli Supersaxo en accordent l'exemption aux communautés d'Entremont, soit noble bourgeoisie de Sembrancher, communauté de Bovernier, paroisses d'Orsières, de Liddes et de Bourg-Saint-Pierre.

Régime judiciaire

Outre ses fonctions administratives, le châtelain exerçait aussi le pouvoir judiciaire. Le châtelain n'était que le représentant du Souverain et toute cause majeure restait de la compétence de celui-ci. Il en fut ainsi sous les deux régimes, savoyard et valaisan. Mais, à moins de cause urgente ou spécialement grave, ces causes se traitaient dans les assises annuelles qui se tenaient au chef-lieu de la châteltenie. Lorsque c'était le châtelain ou la bourgeoisie qui se trouvait partie au procès, la cause était alors portée, sous le régime valaisan, à la diète de mai ou de décembre.

Le régime judiciaire sous la Savoie fut établi par Amédée VI en 1379 par un « Statut général » réglémentant justice, tribunaux et procès (Marie-José, *Maison de Savoie*, t. I, p. 235). Nos archives n'ont malheureusement conservé aucun cas de l'application de ce statut ; elles ne nous apprennent qu'une bien petite chose qui concerne une période antérieure, à savoir l'ordonnance portée par le Comte Vert en 1346 et en 1354 pour éviter les enquêtes exagérées.

Elle n'est guère plus abondante, notre documentation sur l'exercice de la justice sous le régime valaisan. Les *Statuta patriae Vallesii* étaient la base du droit valaisan, mais ils devaient céder le pas devant les droits résultant des franchises et des coutumes locales.

Certains cas étaient portés au tribunal du gouverneur à Saint-Maurice ; ainsi la plainte portée par le châtelain et la bourgeoisie en 1607 contre Jean Reuziz, de Sous-la-Lex, et contre le notaire Jean Medici en 1594, pour avoir proféré des injures contre eux. Jean Reuziz reconnut sa culpabilité et paraît s'en être tiré à bon compte. Le cas du notaire fut jugé beaucoup plus grave ; il eut à subir de lourdes sanctions. Ce fut un véritable ostracisme. D'abord, les arrêts portés par la bourgeoisie : défense de couper ou de faire couper du bois sec ou vert ou de lui en amener ; défense de pâturer sur les communaux ; défense d'aller chez lui, de boire ou de manger en sa compagnie ; défense de lui servir dans les tavernes. Et ce n'est pas tout : devant le tribunal, la bourgeoisie lui réclame mille écus d'or couronnés (3600 frs.) en réparation. Le notaire reconnaît ses torts, fait amende honorable et ... paie.

Tous les procès concernant la souste furent portés devant la diète ainsi que les procès contre Fully, Vollèges et Orsières au sujet d'impositions exagérées ou de questions de limites.

Il faut arriver à la fin de l'ancien régime pour connaître la procédure qui s'appliquait.

La diète de 1773, au vu d'une supplique que lui avait adressée la châteltenie de Sembrancher et d'Entremont, porte une première sentence : seules les causes urgentes ou extraordinaires seront déferées à Saint-Maurice ; autant que possible pour éviter les frais, il faudra en traiter devant les assises annuelles à Sembrancher.

En 1781, une autre sentence précise la procédure : les causes civiles sont à traiter en première instance devant le châtelain ; les causes criminelles de moindre importance devant le gouverneur siégeant aux assises. Une sentence postérieure spécifiera que les causes fiscales seront à traiter aux assises avec faculté d'en appeler à la diète. Enfin l'incarcération, le procès et l'exécution seront toujours du ressort du châtelain.

Ces sentences ne faisaient sans doute que reconnaître les privilèges que possédait la châteltenie. De fait, nous constatons que déjà en 1561, deux habitants de Gessenay ayant été arrêtés dans la châteltenie et conduits à Saint-Maurice pour être livrés à Berne, le gouverneur de Saint-Maurice déclare que ce fait ne doit pas porter préjudice aux droits de Sembrancher concernant les criminels. A la dernière limite du régime, défense est faite de citer les causes en cour du gouverneur sans passer par le châtelain ; l'avocat Pittier, qui avait passé outre à ce droit de la châteltenie, se voit rappelé à l'ordre et condamné aux frais.

Le droit exclusif de procéder aux exécutions impliquait naturellement le droit aux potences et nous savons qu'elles se dressaient sur une des crêtes voisines ; mais il faut croire que l'emploi n'en était pas fréquent puisqu'en 1665 le gouverneur Ambuel juge à propos de donner l'ordre de les rétablir.

Outre les potences, il y eut sans doute aussi d'autres instruments de torture ; la tradition veut qu'ils aient été déposés dans les sous-sols de la maison de commune. On prétend que c'est pour avoir été les détenteurs de ces instruments que les citoyens de Sembrancher doivent le surnom dont on les gratifie de « trabetzets »²².

²² Signalons qu'un inventaire de 1659 porte les objets suivants : « 2 mannettes avec leurs chaînes de fer, une belle corde pour la torture, une pierre pour le même sujet de 25 livres, 2 tresses de ritta (chanvre) pour le même sujet. »

Régime militaire

Organisation

Sous le régime savoyard, il n'y eut pas, ce me semble, d'autre prestation militaire que la cavalcade. Après la conquête haut-valaisanne le régime militaire fut basé sur la constitution des bannières. Il y en eut trois dans le Bas-Valais : Entremont, Saint-Maurice et Monthey. Chaque bannière comptait un effectif de 300 hommes, dont 100 pour la première éléction (élite), 100 pour la deuxième (landwehr) et 100 pour la généralité (landsturm). Le chef de cette petite armée était, pour le Bas-Valais, le colonel au-dessous de la Morge; dans chaque bannière, il y avait un grand banneret ou banneret général qui, en Entremont, fut presque toujours le châtelain lui-même; un banneret des élus ou de l'élite, choisi par les enrôlés eux-mêmes; enfin un capitaine général qui avait le commandement effectif. Des exercices de tir devaient avoir lieu régulièrement et c'est probablement à ce fait qu'il faut rattacher l'origine des sociétés de cible.

Nos troupes ne semblent pas avoir été souvent mises sur pied. Par nos archives, je ne connais que trois cas.

En 1611, Saint-Maurice, Salvan et l'Entremont eurent à assurer les frais de garde et de surveillance du château de Saint-Maurice pendant environ 60 jours en raison de menaces de guerre entre Berne et la Savoie.

En 1621, les troubles causés par la guerre en Valteline provoquèrent un ordre de la diète aux bannières du gouvernement de Saint-Maurice d'avoir à fournir à tour de rôle pour la garde du château pendant quatorze jours, 25 hommes et dix balles de mèches.

En 1680, les bannières du Bas participent à la guerre des « Ringlis ». Le bruit avait couru que l'ancien grand bailli Kaspar de Stockalper, expulsé du pays, menaçait d'y rentrer à la tête d'une troupe de mercenaires. Les bannières du Bas sont convoquées d'urgence à Sion, mais la menace ne se vérifia pas et les hommes rentrèrent dans leurs foyers, munis de deux coups de vin et d'un « ringli » de pain blanc (petit pain blanc en forme d'anneau).

Pour assurer sa défense et participer aux appels aux armes, la bourgeoisie disposait d'un arsenal aussi modeste qu'hétéroclite. Un inventaire de 1659, complété plus tard, nous en donne le détail :

- 2 grosses espées appelées espar.
- 50 livres poudre ronde de réserve.
- 400 pierres de fusil de réserve.
- 2 tambours avec leurs bâtons dont une paire de bois de Brésil.
- 6 musquets (avec espée et munitions à un de la première éléction).

- 2 paires bandoluyres.
- 1 flasque corne blanche.
- 1 gros crochet de lothon en fasson de gros musquet.
- 2 crots de fer pour les gardes.
- 600 balles de plomb pour les musquets, pesant 25 livres.
- 28 lyasse de mesche, de demy.

En 1734, on achète 2 fusils avec baïonnette et courroie et, en 1739, 9 beaux fusils à la grenadier²³.

Au chapitre de l'organisation militaire, je ne saurais passer sous silence l'honorable société de la cible qui aimait à se parer autrefois du nom de « Noble jeu de la Cible » et dont, actuellement encore, les fils de Sembrancher sont fiers de porter le cordon vert.

Malheureusement, à défaut de documents locaux, il m'a fallu emprunter quelques indications aux *Notes sur le tir en Valais* publiées par Bertrand, en 1937, à l'occasion d'un tir cantonal à Saint-Maurice. Se référant aux historiens Furrer et Grenat, Bertrand fait remonter au XVII^e siècle l'origine des sociétés de tir. Mais, comme elles sont issues des premiers règlements militaires édictés par l'Etat, il est permis d'en faire remonter l'origine au siècle précédent et même au XV^e siècle pour le Haut-Valais. Preuve en soit le règlement militaire de Savièse qui date de 1462. Le premier règlement connu pour Sion ne date que de 1600. Pour le Bas-Valais, c'est à Val-d'Illiez qu'on trouve le plus ancien règlement en 1635; Saint-Maurice a le sien en 1683, mais la société elle-même, nous apprend Bertrand, est antérieure à 1622; Martigny n'a son premier règlement connu qu'en 1708.

Ces sociétés portent le nom de « Société d'arquebusiers » ou « Société de mousquetaires » selon l'arme en usage et, plus tard, communément de « La Cible ». Elles sont généralement constituées sous la forme de corporations ou de confréries, mises sous le vocable de saint Maurice ou de saint Sébastien ou du patron du lieu. Ainsi est signalée à Orsières, en 1725, une société de mousquetaires placée sous le patronage de saint Nicolas (Tamini-Mudry, *Histoire d'Orsières*).

²³ Outre cet armement, la bourgeoisie porte à l'inventaire : « 10 gobelets d'argent donnés par de nouveaux bourgeois, 2 bouteilles de cuir pour le danger du feu, divers seaux d'étain ou de fer avec la branche, 2 grandes chaudières de cuivre pour la suppe des pauvres, divers objets pour la torture mentionnés ailleurs; enfin, un livre de magie, le gros livre d'Albert le Grand. »

Notons ici qu'en 1854, il y avait encore à l'inventaire 8 gobeaux que la bourgeoisie crut bien faire de vendre; à 5 fr. l'once; les 8 gobeaux pesant 26 onces rapportèrent 130 fr.

Qu'en est-il de la Cible de Sembrancher? Comme Orsières avait sa société de saint Nicolas, Sembrancher avait la confrérie des compagnons de saint Etienne, dont nous connaissons un recteur Delaseya, en 1740. Cette confrérie fut dissoute en 1793. Faut-il y voir l'ancêtre de notre Cible actuelle?

Une autre hypothèse me paraît assez vraisemblable : c'est de rattacher l'origine de la Cible à une confrérie d'allure peu ecclésiastique qui portait le nom d'« Abbaye des moënnos ». A sa tête se trouvait un abbé. En 1575, François de Loës se parait du titre d'« abbé couronné des bons moënnos ». Ce François de Loës était capitaine de la bannière. Nous connaissons l'existence de cette société par une donation, faite en sa faveur par François Dexterand, de pré et champ « en laz vauz de laz villaz ». La mise en possession s'en fit bruyamment *more monachorum* (selon la coutume des moines), au son de la « tube » avec accompagnement du tympan (tambour) et de la flûte.

Bien des sociétés de cible, entre autres celle de Sembrancher, ont conservé la tradition de porter le cordon vert, auquel était suspendue autrefois la corne à poudre.

La Cible de Sembrancher remplaça son ancien drapeau en 1929. Le nouveau eut pour parrain Laurent Vernay et pour marraine, madame Louis Luder, médecin. Il fut béni en septembre par le curé Pellouchoud.

Evénements militaires

Sembrancher ne sonne pas comme un nom de victoire ; il ne figure sur aucun bulletin de campagne. Le seul cliquetis des armes qui y a retenti est celui des pacifiques joutes de la Cible ou des armées de passage. Sa population s'est contentée de voir passer les armées qui, au cours des siècles, ont franchi les monts. Elle leur prêtait sans doute son concours forcé en contributions et en réquisitions.

Cependant Sembrancher fut le théâtre d'une petite campagne qui dura du 13 au 17 avril 1476 et qui fut un des derniers faits des guerres de Bourgogne. Relatons ce fait tel qu'il nous est rapporté par le Dr Alfred Grand.

« 1476, 13 avril, samedi saint. Le comte de Challant avec 2000 mercenaires et les milices valdôtaines, quitta Aoste, gagna le Saint-Bernard qu'il occupa. Une colonne descendit à Bourg-Saint-Pierre où elle attaqua le poste valaisan fort de 120 hommes et lui en tua un bon nombre ; les autres prirent la fuite. Encouragé par ce succès, le comte de Challant descend sur Martigny, d'où il aurait pu gagner Saint-Maurice et au cas où cette dernière localité lui eût été barrée, aurait pu gagner le Faucigny par les montagnes. Il laisse les 2000 mercenaires à Sembrancher, qui n'est pas fortifié. Pour la troisième fois depuis le mois de novembre, on allume les feux sur les monta-



Sembrancher. Maison Fabri-Dallèves vue du coin de la Place
(Photo Oscar Darbellay)

gnes et les chefs assemblent la milice ; une force de 5000 hommes s'assemble à Sion. On apprit alors que les 2000 reîtres étaient restés à Sembrancher, commandés par Provana. Les Haut-Valaisans gagnèrent le col du Lein et, peu avant l'aurore du 17, ils tombèrent sur les Piémontais sans défiance ; une terreur panique s'empara de ceux-ci et ils se laissèrent massacrer presque sans combat. Le 19, les fugitifs, qui avaient franchi le Saint-Bernard, arrivaient déjà à Turin. Un millier de Patriotes resta en garde à Sembrancher. Le même jour, le 17 avril, une autre colonne valaisanne séparée à Saxon attaque le comte à Martigny. Celui-ci ne peut se sauver que par une fuite rapide dans l'Entremont. Peut-être espérait-il empêcher la réunion des deux colonnes valaisannes. Challant, près d'Orsières, échappa par le val Ferret et, par le col de Fenêtre, rejoignit Provana à l'hospice »²⁴.

La période qui s'ouvrit avec la Révolution française fut particulièrement active et tourmentée, marquée d'abord par le passage de nombreux réfugiés fuyant une patrie devenue ingrate et hostile, puis par le passage de militaires isolés ou en groupes rejoignant leur corps. Indépendamment de ces militaires ou groupes, Sembrancher, comme tout l'Entremont, eut à subir, dès 1798, le passage d'unités complètes avec cavalerie et artillerie. Du 31 mai de cette année au 8 juin, on signale le passage de 10 demi-brigades et de 3 régiments de cavalerie, ce qui représente 2000 hommes de troupes et plus de 1000 chevaux ; en octobre de la même année, c'est 15000 hommes qui passent pour renforcer les troupes républicaines dans le Piémont.

En 1800, du 16 au 21 mai, c'est toute l'armée de Réserve, constituée comme corps d'opération en Italie, qui opéra le passage historique avec ses 45 000 hommes. Avec l'armée de Réserve, c'est le Premier Consul Bonaparte lui-même qui passe le 20 mai.

Plus que jamais, les communes sont mises à contribution ; les autorités locales sont sur les dents pour assurer ravitaillement, transports et cantonnements. Il faut pourvoir à des fournitures de tout

²⁴ Voir sur cette question, Alfred Grand, *Der Anteil des Wallis an den Burgerkriegen*, dans *Blätter aus der Walliser Geschichte*, t. 4, 1913, pp. 425-427.

Ajoutons, à titre de curiosité, quoiqu'il ne concerne pas Sembrancher, un autre épisode militaire, tel que nous le rapporte l'abbé Henry, dans son *Histoire de la Vallée d'Aoste*, n° 175 : « Les Valdôtains n'eurent pas seulement à se défendre contre les Français, mais aussi contre les Suisses qui n'avaient pas renoncé au projet de faire de la Vallée d'Aoste un de leurs cantons. Après la poursuite de Calvin, il fallait s'attendre à quelque manifestation hostile de leur part. C'est ce qui arriva. En juin 1536, trois mois seulement après la fuite de Calvin, des troupes valaisannes montèrent de Martigny au Grand Saint-Bernard, puis vinrent établir leur quartier général à Bosse. De Bosse, elles descendirent à Étroubles, puis à la Clusaz. Mais le bailli Mathieu de Lostan envoya quelques bataillons à Gignod et les envahisseurs furent refoulés. C'est à cette occasion qu'on fortifia la tour de Gignod, qui avait déjà été construite en 1528 dans le but de repousser les Suisses. »

genre; c'est une chance encore quand le troupiér de passage ne sert pas lui-même. De ces fournitures, consenties ou non, combien disparurent: chaudières, haches, pelles, pioches, jusqu'à des souliers, des mouchoirs et même un bonnet. Onze mulets emmenés en Aoste ne revinrent jamais. Il fallut fournir 19000 toises de fourrage. En outre, sur place que de dégâts! Plus de 3000 toises de cloisons détruites; jusqu'aux digues de la Dranse qu'on démonte pour en prendre le bois; le pont de l'Île est abattu et le bois emporté. Un procès-verbal dressé le 12 juin 1800 fait monter la facture à 15 500 frs.

A titre d'anecdote, citons la réquisition des trois muletiers, Alexandre Voutaz, Denis Tissières et Jean-Pierre Ribordy. Ils furent forcés de se rendre jusqu'à Aoste et, de là, ils eurent encore à participer aux transports jusqu'à Verrès. Mais enfin, ils réussirent à s'échapper par un chemin de traverse et à rentrer dans leurs foyers; le dit Voutaz réussit même à ramener la jument dont il était le conducteur et qui appartenait à un particulier de Sarreyer.

A ces faits glorieux, il faut malheureusement ajouter le triste souvenir d'une guerre fratricide. Le Haut-Valais n'avait pas accepté de gaîté de cœur le nouveau régime qui, en rendant la liberté au Bas-Valais, menaçait, à ses yeux, sa fidélité à la religion.

Une levée de boucliers eut donc lieu en mai 1798 et en mai 1799. Par deux fois, les Haut-Valaisans descendent jusqu'à Saxon et Martigny. Dans le but, sans doute, d'occuper l'Entremont, une colonne de 1000 hommes partant de Saxon passe la Croix-du-Cœur mais, trouvant le pont de Sembrancher rompu, elle se contente d'occuper Bagnes, qu'il faut bientôt évacuer pour se replier sur Sion.

Sembrancher participait à ces campagnes dans les rangs des «libérateurs». En 1798, on s'était contenté d'un tirage au sort et Sembrancher avait ainsi fourni 10 hommes avec un sergent, Pierre Contard, porte-drapeau de l'Entremont; en 1799, on eut recours à la conscription, et, cette fois, le contingent de Sembrancher s'éleva à 85 hommes, dont 20 restèrent pour la garde du pont. Les autres, au cours de la campagne contre les Haut-Valaisans, près de Riddes, virent trois d'entre eux pris par les «Allemands».

Dans cette même période 1798-1799, Sembrancher eut à contribuer aux frais de guerre d'une colonne vaudoise envoyée par le général Bergier pour occuper Bagnes. A la même période, l'armée helvétique avait entrepris des travaux de retranchement dans le val Ferret, travaux exécutés par réquisition des hommes du pays: bon gré mal gré, Sembrancher dut aussi en fournir.

Service étranger

Dans le cours du temps, il se trouva aussi des jeunes gens, attirés par l'amour du gain ou de l'aventure, qui firent campagne sous les drapeaux étrangers. Le premier que nous trouvons est Jacques Episcopi. En 1503, il fait son testament, déclarant qu'il veut s'engager au

service étranger. Un autre Episcopi, Etienne-François, un des fondateurs de la chapelle des Sept-Joies, fait carrière dans le régiment Ambuel (soit de Riedmatten), où il est porte-enseigne ; il meurt à Arras en 1648, des suites de la campagne. En 1659, nous trouvons Jacques de la Seaz, porté comme *absens a patria* ; en 1676, Jean Delasoie s'engage au service Stockalper. Un certain nombre de Sembranchards moururent au service étranger. Ainsi, un Monard en 1708 ; un autre Monard à Strasbourg en 1751 ; en 1772, à Dreux, Joseph Brouchoud ; plus près de nous, en 1822, Pierre-Samuel Pittier, en France. Au service de Naples, Pierre-Maurice Contard meurt à Messine en 1849. Au service du Saint-Siège, moururent, en 1849, Pierre-Joseph Contard, à Venise et, en 1855, Joseph Métroz, à Macerata. Le service étranger devait prendre fin en 1860. Parmi les derniers participants, notons en 1854, à Rome, Duey François et Vollet Nicolas ; à Naples, Pittier et ailleurs, Lambiel Frédéric et Delasoie Louis. En 1861, rentrant du service étranger, Duey Pierre, Duey Joseph, Delasoie Léonide, Delasoie Etienne-Louis se voient immédiatement appelés sous les drapeaux helvétiques pour faire leur école de recrues.

La bienfaisance

L'hôpital et les fondations

Nos routes, que sillonnent aujourd'hui à grande allure des voitures toujours plus puissantes, par qui étaient-elles parcourues dans les siècles passés ? Par de lourds chariots transportant péniblement leurs marchandises, mais aussi par de nombreux piétons à la recherche de travail ou en tournée de compagnonnage, par de pieux pèlerins en route pour Rome et les Lieux saints, et encore par la sympathique catégorie des « trimardeurs ».

Pour héberger ces usagers de la route, qu'y avait-il dans nos pays ? La chaleur d'une étable, le duvet d'une grange, la soupe de la « passade », le lit d'un hôpital. Ce n'était pas le grand confort ! Heureux encore qu'il se soit trouvé des chrétiens charitables pour assurer aux pauvres et aux indigents de passage, membres de Jésus-Christ, le confort d'un lit et d'une soupe.

Toutes les localités se trouvant sur un passage fréquenté avaient de ces hôpitaux ; la plupart existent encore avec une clientèle bien réduite et ils assurent toujours la « passade » qui, à Sembrancher, se délivre par un bon à présenter dans un établissement.

L'hôpital de Sembrancher existait déjà en 1365, puisqu'à cette date, Jeannod Girod de la Place lègue par testament un lit garni pour les pauvres à l'hôpital et assure à perpétuité, pour l'hospitalité, un setier de seigle par an. Les donations se succèdent au cours des

siècles: qui, de la lingerie; qui, une rente perpétuelle; qui, un pré, un champ, etc. Ainsi, en 1416, un lit complet; en 1575, quatre draps de lit; en 1651, dame Marie Guex, épouse du châtelain Volluz, lègue à l'hôpital de Sembrancher, et autant à celui d'Orsières, mille florins dont les $\frac{4}{5}$ à distribuer aux pauvres le jour de Pâques. La moitié des dîmes sur Chemin est aussi au profit de l'hôpital. Signalons encore les legs faits, en 1790, par Séraphique Roserens, la donatrice de la maison de la Place, au profit des pauvres: au jour de Pâques, pendant douze ans, distribution de pain, fromage, soupe, sac de sel, vin et deux mesures de froment, ainsi que huit aunes de drap du pays à huit pauvres pour accompagner son cercueil le jour de sa sépulture et, en outre, à la bourgeoisie, un sac de sel à distribuer annuellement à perpétuité.

L'hôpital était tenu par un hospitalier qui jouissait des ruraux et devait recevoir les passants. Un inventaire de 1691 signale entre autres vingt formes de lit de médiocre ou de peu de valeur et un taureau *pro usu nobilis burgesia*, pour l'utilité de la noble bourgeoisie. La fortune de l'hôpital s'éleva, en 1766, à 1748 florins en fonds et à 2690 toises de terrain; en 1882, à 34 602 frs en capitaux et à 3089 toises de terrain. En 1813, le 27 décembre, pour une raison que j'ignore, il y eut une première répartition des fonds de l'hôpital et de la bourse commune aux bourgeois; en 1850, il y eut une seconde répartition²⁵.

La confrérie du Saint-Esprit

A l'hôpital se rattache la confrérie du Saint-Esprit, de fondation aussi ancienne que l'hôpital lui-même, témoin en soit le même Jean-nod ou Jean Girod de la Place que nous avons déjà cité. Par son testament de 1365, il fait une donation à ladite confrérie comme il en a fait à l'hôpital et à diverses maisons religieuses. Donations semblables en 1383, en 1385 et à d'autres dates. Notons le legs que fait, en 1416, Alexie, veuve de Mermet Johanodod, d'un grenier à la confrérie. Ce grenier est sans doute la maison dite de la confrérie que les syndics cèdent, en 1526, à Collin Duex à charge de payer 20 sous d'introge et cens annuel de 6 deniers maur. Cette maison était située près du pont de la Dranse; le locataire avait l'obligation de la tenir vide et nettoyée dès le vendredi avant la Pentecôte jusqu'à l'octave de la Fête-Dieu afin qu'on puisse y déposer le pain sec et les autres denrées à distribuer selon la coutume. Autres dispositions testamentaires à signaler: de Nycolet Medici en 1453, de Colet Colaz en 1459, de Péronnette Colon, épouse de Perrod Machiffert, en 1474.

²⁵ Les gens aisés avaient à leur disposition la pension de famille tenue par la famille Luder jusqu'au début du présent siècle.

L'année 1804 vit l'ouverture de deux cabarets, l'un en faveur du secrétaire Delasoie, l'autre en faveur du châtelain Ribordy, sous l'enseigne autorisée de la « Croix Blanche » et du « Soleil ».

Le legs d'Étiennette, épouse en premier lieu du notaire François Dexterand et, en second lieu, du notaire Bérodi de Saint-Maurice, fut particulièrement généreux : à chaque prêtre qui participera à sa sépulture 3 gros et le repas ; à un membre par famille de Sembrancher le repas ; aux pauvres, distribution de quatre sacs de blé ou de seigle, de viande ou de fromage, de fèves et de deux setiers de vin ; aux quatre pauvres qui porteront des flambeaux à sa sépulture, un habit.

Vin de Pâques

Ajoutons à ces donations d'autres fondations qui sont ou qui furent sous le contrôle de la bourgeoisie.

D'abord, la célèbre donation du vin de Pâques. Elle date du 4 septembre 1575. Elle est du notaire Pierre Ansel, qui donne, par testament, un setier de bon vin à verser le jour de Pâques aux bourgeois de Sembrancher et à toute personne qui s'est rendue en dévotion à la chapelle de Saint-Jean. Cette fondation était exécutoire en nature à la charge des héritiers ; en 1665, ceux-ci estimèrent préférable de convertir cette redevance en espèces pour la somme de 100 florins. A cette somme qui pouvait paraître modique, surtout si saint Jean avait trop de dévots, vint s'ajouter une seconde donation de 450 florins, cette fois encore pour la distribution d'un setier de vin au jour de Pâques à ceux qui auront visité avec dévotion la chapelle de Saint-Jean. Cette seconde donation est faite par Marie Barmaz, épouse d'Étienne-Joseph Jorioz, en tant qu'héritière de Jean de Cruce. Cette distribution se faisait primitivement près de la croix des Virons, sans doute la croix du sommet de ville où l'on va chanter les *Alleluia*. Elle ne tarda pas à se faire *in pede Burgi* devant la chapelle, la visite de cette chapelle ayant sans doute remplacé la dévotion à Saint-Jean. Chacun sait qu'elle se fait maintenant devant la maison de commune.

Pour assurer cette double fondation, la bourgeoisie fit l'acquisition, en 1720, pour le prix de 652 florins, d'une pièce de terrain située au-delà du pont *supra crucem*, en dessus de la croix, terrain contigu à un champ et à une vigne appartenant déjà à la bourgeoisie.

Une fondation de même nature fut faite en 1695 par François, fils de Pierre Bonavaux, afin de célébrer dignement la Fête-Dieu et l'Invention de saint Étienne. Dans ce but, le donateur fait don à la bourgeoisie d'une pièce de champ et vigne *ouz Plasuit*, au-delà du pont d'Étiez. Il s'agit certainement des propriétés dont il est question à l'acte de 1720. Cette donation est faite à charge de servir à boire un coup de vin, ou même plusieurs, à tous ceux qui portent les armes à la parade et spécialement aux porte-drapeaux et aux sergents. Disons qu'il n'est plus besoin d'aller à Saint-Jean ou de participer à la procession pour bénéficier de ces fondations²⁶.

²⁶ Les restrictions alimentaires imposées par la guerre avaient amené l'interruption de ces distributions (blé, sel, drap) ; l'année 1955 en amena la suppression.

Blé de l'arche

Il existait une autre fondation importante qui disparut en 1850. Elle remontait à l'an 1581. Elle était due au curé Amédée Nigri et portait le nom de « Bled de l'arche ». Ce curé généreux s'était engagé à donner à la bourgeoisie 40 sacs de seigle pris sur les dîmes qu'il percevait pour être distribués, en priorité, aux bourgeois pauvres de la paroisse et, dans certains cas, aussi à ceux de Bovernier ou à d'autres voisins en cas de nécessité. Ce blé devait être tenu en réserve et livré *en prêt* pour un an ou deux à charge de le rendre en nature, de façon à reconstituer la réserve. En cas de disette, le conseil pouvait mettre ce grain en vente, « moyennant que tout l'argent provenant de la vente soit mis à empletter du seigle dans une année d'abondance ». Si, dans la suite, le conseil ne veut plus tenir ce grain en réserve pour l'usage prescrit ou qu'il croit pouvoir se l'approprier, les 40 sacs fournis par le curé reviennent de plein droit à la Maison du Saint-Bernard. Cette réserve, déjà spécifiée à la fondation, n'a pas empêché les bourgeois de Sembrancher de se partager ce grain, en 1850, sans qu'il ait été tenu compte des droits du Saint-Bernard.

L'enseignement

Nous savons tous que la scolarité obligatoire n'a été introduite en Valais qu'en 1848. Comment, auparavant, nos populations pouvaient-elles atteindre un minimum de culture ? L'instruction se donnait au petit bonheur ou dans le sein de quelque famille privilégiée, ou par des prêtres de bonne volonté, ou à l'aide de fonds qui permettaient l'établissement d'écoles mais que fréquentait qui voulait. Ces écoles vivaient aussi grâce aux contributions en nature des parents.

Ce n'est guère que vers le début du XVIII^e siècle que nous voyons naître quelques écoles dans l'un ou l'autre centre.

La chapellenie

Sembrancher fut l'un de ces centres privilégiés. Il peut même se flatter d'avoir précédé la fameuse « Grande Ecole » de Bagnes, née en 1764, et celle de Bourg-Saint-Pierre qui semble remonter à 1749. Notre école est certainement antérieure à 1747. L'établissement d'un chapelain depuis 1649 avait entraîné, il y a tout lieu de le croire, l'ouverture d'une école. Nous n'avons cependant pas de date officielle avant 1747. A cette date, Mgr Blatter, ayant pris en main les fondations de la chapellenie, impose au chapelain l'obligation d'enseigner les éléments de la foi, de la lecture et du calcul. C'est un premier pas ; un second est franchi en 1759 : une nouvelle convention

impose au chapelain l'obligation d'enseigner le latin jusqu'à la grande syntaxe ; la classe sort ainsi du degré élémentaire. Le chapelain aura le droit de percevoir 3 batz par élève bourgeois et une allocation supplémentaire sur les élèves étrangers, sans compter que la bourgeoisie s'était engagée déjà en 1747 à compléter le traitement jusqu'à concurrence de 17 doubles (à 112 batz $\frac{1}{2}$ - environ 270 à 280 fr.). Le fonds des écoles était alimenté par des donations dont la première, une somme de 200 florins, est due à Simon Dallèves, chapelain. D'autres suivent : celle du chapelain Etienne Delasoie, de 1100 florins ; du grand châtelain G.-E. Delasoie, de 1200 florins. L'année 1790 vit la donation faite par Marie-Séraphine Roserens de sa maison de la Place pour l'école et le logement du chapelain.

A côté de l'école du chapelain qui dura jusqu'en 1918, il y avait une école de garçons, dite la petite école ; elle existait déjà en 1744 avec un régent du nom d'André Roan ; en 1787, elle a pour régent Georges Delit qui mourut en 1830 et qui, ainsi que le note le nécrologe paroissial, tint l'école pendant la plus grande partie de sa vie. Son successeur fut Christian Moret en 1815 ; puis, en 1830, c'est Maurice Volet.

Nous constatons par ailleurs que l'école du chapelain était aussi ouverte aux filles ; un rapport du curé Ballet, en 1796, nous apprend en effet que le chapelain recevait de la bourgeoisie 120 écus pour les garçons et 20 écus pour les filles ; la proportion était donc d'une fille pour six garçons fréquentant l'école. On ne tarda pas à juger utile d'ouvrir une école pour les filles ; c'est chose faite en 1815 ; à cette date, les protocoles signalent une régente, Mlle Josette Delasoie ; elle devait enseigner pendant plus de vingt ans. En 1836, elle est remplacée par Virginie Moret.

Les sœurs

En 1842, une pétition couverte de 80 signatures fut lancée pour obtenir des religieuses. Cette pétition est appuyée d'une donation de 2900 fr. faite par le grand châtelain de Martigny, Etienne-Joseph Claivaz. Elle est suivie d'une seconde de 3300 fr., faite en 1846, mais qui ne semble pas avoir été mise à exécution. Toujours est-il que le curé Favre engagea d'abord des sœurs de Saint-Joseph de Champagne, qui entrèrent en service dès l'automne 1842. Des difficultés ayant surgi, le conseil jugea bon de les congédier en 1867. Pour les remplacer, le curé Tissières fit appel à la Mère Générale des Sœurs de la Charité pour lui demander trois sœurs, dont deux s'occuperaient de l'enseignement et une des malades.

En septembre 1888, la convention avec les sœurs de Champagne fut dénoncée ; en 1889, on tenta de faire appel aux Ursulines de Fribourg ; il n'y fut pas donné suite et l'enseignement fut assuré désormais par du personnel laïque.

Cette sécularisation rendit la fondation Clavaz sans objet, et les héritiers du docteur Clayvaz — en l'occurrence, dame Césarine Duchoud — revendiquèrent leurs droits. La commune fut mise dans l'obligation d'en payer les intérêts aux héritiers; les contestations continuant, le conseil se décida, en 1933, à opérer la restitution du fonds aux ayants-droit d'alors, soit à l'hoirie Graven.

Population

Familles d'hier et d'aujourd'hui

Comme je n'ai utilisé que les registres paroissiaux, souvent imparfaits, ces notes ne visent pas à offrir un tableau complet des familles de Sembrancher. Elles permettent néanmoins de retrouver l'origine, qui se situe au XV^e et parfois même au XIV^e siècle, des patronymes qui nous sont familiers.

La famille *Episcopi* est l'une des plus anciennes. Elle est connue de 1365 à 1646. Un de ses derniers représentants fut François Episcopi, autrement dit Evesque; alors qu'il était syndic en 1640, il fit relever la chapelle du fond de ville, qui avait été abandonnée. Ce fut de lui sans doute qu'elle reçut son vocable de N.-D. des Sept-Joies. Etant engagé dans le régiment Ambuel (soit de Riedmatten) où il sert comme porte-enseigne et lieutenant, il fait son testament en 1646, léguant ainsi une riche donation à ladite chapelle. Le donateur meurt à Arras des suites de la campagne. Son frère Etienne ne tarde pas à décéder et, avec lui, la famille s'éteint à Sembrancher.

Citons, au moins pour mémoire, la famille *Dexterand* établie d'abord à Chamoille, connue dès 1297, et la famille *Bonneval* ou *Bonnaux*, dont un des derniers représentants fit donation à la bourgeoisie d'une vigne au « Plasuyt » et de 1000 florins pour célébrer dignement la Fête-Dieu et la Saint-Etienne, à charge de servir à boire un coup de vin ou plusieurs à tous ceux qui portent les armes et spécialement aux porte-drapeaux et aux sergents.

La famille *Ansel* tint aussi une place honorable à Sembrancher. Un acte de 1431 la dit originaire de Chavannes, diocèse de Lausanne. Ce fut à un de ses membres, Pierre Ansel, qu'est due la fondation du « vin de Pâques », en 1575.

A la même époque, faisant le pont entre l'ancien et le nouveau régime, il y avait, au village de Chamoille, une famille *de Prato* signalée dès le début du XV^e siècle. Un socle de statue de la chapelle de Saint-Jean porte le blason de cette famille, qui est fort probablement la souche de la famille *Cleyva*: nous la trouvons en effet signalée indifféremment sous le nom « de Prato alias Cleyva » ou

«Cleyva alias Prato». Sur la fin du XVI^e siècle, le nom «de Prato» disparaît; on ne signale plus que le nom de «Cleyva». Il ne sort guère de l'ombre que pour disparaître à son tour. Vers 1800, Etienne Cleyvaz est curé d'Orsières, Nicolas-Joseph est président de la municipalité; il meurt en charge en 1801. Les deux derniers membres de la famille descendent à Martigny et s'y font une large place; l'un d'eux, Etienne-Joseph (1772-1842), y fut vice-châtelain dès 1805 puis grand châtelain jusqu'en 1832; l'autre, Maurice (1798-1883), fut médecin; il fit connaître les bains de Saxon; dans l'arène politique, il fut préfet, membre du Conseil d'Etat sous le régime de 1847. Ni l'un ni l'autre n'ont laissé de postérité. Leur héritage passa à des bonnes œuvres et à des fondations. Faut-il rapprocher cette famille de celle des Cleyvaz de Salvan, que Louis Coquoz dit originaire de la Duay ?

Une des familles venues du dehors, qui fit le plus honneur à Sembrancher, fut une famille fribourgeoise, de Morlon, *Murith*. Maître Joseph, tanneur de son état, construisit la tannerie près du pont de Contauz. Il vint de Gruyère en 1731; des sept enfants que lui donna sa première femme, Marie Castella, celui qui illustra le plus sa famille et sa patrie d'adoption fut Laurent-Joseph, né en 1742. Chanoine du Saint-Bernard, il fut prieur de l'hospice pendant trois ans, curé de Liddes de 1778 à 1791 et enfin prieur de Martigny de 1791 à sa mort en 1816. Il eut l'honneur d'accompagner le Premier Consul jusqu'à Aoste lors de son passage du Saint-Bernard en 1800. Il fut un naturaliste distingué, en relation avec les savants de son temps, en particulier avec Horace-Bénédict de Saussure; il fut le premier à faire l'ascension du Vêlan, en 1779. Il publia de nombreux mémoires, un guide du botaniste en Valais; il s'intéressa aussi à l'archéologie et à l'histoire. Membre fondateur de la Société helvétique des Sciences naturelles, il mérita que la Société valaisanne homonyme, la Murithienne, perpétue son nom. La famille Murith se perpétua dans la descendance de Joseph-Ignace Emonet et de Théodule Roserens.

Il exista à Sembrancher deux familles qu'on est exposé à confondre: *Setti*, *Séty* ou *Sixty*, qui s'éteignit à Sembrancher avec Gaspard-Etienne en 1881, et *Six*, *Sis*, *Sixt* qui remonte à un lombard (changeur) établi à Sembrancher en 1483. Notons, de cette famille, un prêtre, François, qui fut chapelain en 1524, un notaire du nom de Jean, souche de tous ceux qui vinrent ensuite. Un Sixt devint bourgeois de Martigny en 1668 et la famille y subsista jusqu'en 1808; l'un d'eux y fut même président du conseil de régie en 1800. La famille Sixt essaima à Sion et Ardon après 1850. La famille dura à Sembrancher jusqu'en 1910.

La famille *Volluz* est originaire d'Orsières; elle s'établit à Sembrancher un peu avant 1600 avec les frères Nicolas et François, tous deux notaires. François fut châtelain et banneret d'Entremont et mourut en 1659, laissant son nom inscrit sur deux cloches dont il fut

le parrain ; une de ses filles épousa Pierre-François de Preux, gouverneur de Saint-Maurice ; une autre fut supérieure des Ursulines de Brigue en 1689. Un fils de Nicolas, Gaspard, succéda à son oncle comme châtelain et banneret et mourut en 1688. Sa première épouse fut Marguerite Fabri par laquelle il devint propriétaire des maisons Fabri ; de sa deuxième épouse, Anne-Marie de Montheys, il eut plusieurs filles, dont l'une épousa le châtelain Maurice Dallèves et une autre le capitaine Bruchez, auxquels passèrent ainsi les maisons Fabri.

On trouve, établie à Etiez, déjà avant 1400, une famille *Vuillermeulaz* (il y a des familles de ce nom en Haut-Valais) ; elle passe à Chamaille, puis au bourg de Sembrancher ; elle porte parfois le nom simplifié de Meula et n'occupe qu'un rang assez modeste ; toutefois, elle donna deux lieutenants du châtelain. Son dernier représentant mourut en 1806. Par sa fille Marie, mariée deux fois, son héritage passa aux familles Luy et Delasoie.

La famille *Arlettaz* est originaire de Liddes ; elle en est venue au début du siècle passé avec Louis-Joseph qui épousa, en 1816, Cécile Dallèves. De sa descendance, une branche subsiste encore à Sembrancher ; l'autre branche, établie maintenant à Martigny, a donné trois juges à la commune de Sembrancher : Jean-Baptiste, mort en 1871, Joseph, mort en 1907 et Edouard, décédé le 29 décembre 1939 et enseveli à Martigny.

La famille *Contard* est l'une des anciennes familles de Sembrancher ; on la trouve, déjà avant 1446, sous la forme latine *Gunterii*, *Guntard*. On la trouve presque simultanément à Bovernier. Quelques membres acquirent la bourgeoisie de Martigny en 1620 et 1669. Deux membres de cette famille émergent quelque peu vers 1800 ; ce furent Pierre, né en 1763, signalé comme capitaine dans les élites, mais surtout son frère Charles, né en 1776, d'abord adjudant sous-officier, puis capitaine. Le 31 janvier 1802, il fut nommé sous-préfet du district de Sembrancher en remplacement d'Emmanuel Joris destitué. Il fut un fidèle et zélé serviteur du régime Turreau.

Signalons Elisabeth Contard, qui fut victime de l'inondation de 1818 ; Pierre-Maurice, mort à Messine sous les drapeaux du roi de Naples ; Elie, chanoine du Saint-Bernard, victime de la charité, emporté par une avalanche le 19 novembre 1874, au Saint-Bernard.

La famille *Emonet* est à Sembrancher depuis 300 ans ; elle vint de Savoie vers 1660 ; le premier Emonet connu chez nous est Jean, mort en 1702 ; il portait le surnom de *stella* ou de « l'estoille » ; la famille fut reçue à la bourgeoisie en 1737 avec Jean-Baptiste. Les familles actuellement existantes à Sembrancher se rattachent à Jean-Joseph, allié Six (1752-1829) ; les autres familles, à Joseph-Ignace, allié Murith (1756-1820), frère du précédent. Un autre frère, Maurice-Isidore, fut notaire, dernier châtelain d'Entremont sous l'ancien régime et, dès le 1er février 1798, sous le nouveau régime, premier

président de la commune, ainsi que président du tribunal d'Entremont; il fut également président du comité de libération du Bas-Valais en 1798. Resté célibataire, il mourut en 1807. La descendance de Joseph-Ignace a essaimé à Bagnes et Martigny.

La famille *Dallèves*, qui a tenu une grande place à Sembrancher et dont les membres y sont encore nombreux, n'en est cependant pas originaire. Si nous ne nous laissons pas abuser par le nom, elle provient d'un village près de Bourg-Saint-Pierre maintenant disparu, Allèves. Nous la trouvons citée à Sembrancher dès 1228, avec la graphie *de Aleves* qu'elle garde dans les textes latins jusqu'en plein XVI^e siècle. Petit à petit, les deux termes se soudent et donnent la forme actuelle. Par suite de son anoblissement, au cours du XVIII^e siècle, une des branches établie à Sion pris la particule de noblesse.

C'est dès le XV^e siècle que les représentants de la famille Dallèves se multiplient à Sembrancher; dans la seconde moitié du XVII^e siècle, la famille entre en plein dans la vie publique. Des Fabri et des Volluz, la prépondérance passe aux Dallèves et, par le fait d'alliances matrimoniales, leur bonne fortune les met en possession des maisons Fabri. Dès 1681, la famille commence son ascension avec Etienne, qui occupe la place de sautier général d'Entremont. Déjà en 1688, la famille fournit un premier châtelain dans la personne de Jean Dallèves, qui était aussi médecin, puis un second en 1701 avec Maurice. Son fils, Joseph-Ignace, né en 1698 et mort à Sion en 1773, lui succède et, même établi à Sion, conserve sa charge de châtelain et banneret d'Entremont jusqu'en 1756.

Sur le déclin du siècle, un autre Dallèves, Pierre-Joseph (1752-1811), fils de Jean-Joseph, entre dans ces charges, d'abord comme banneret général, de 1781 à 1787, puis, de 1787 à 1790, comme châtelain et banneret; il lui en restera le nom courant de banneret; en 1798, on le choisit comme suppléant à la Chambre administrative, organe de l'administration du nouveau canton; en 1800, il est pendant quelques mois président de la commune, puis, dans le Valais indépendant, dès 1802, il remplit la même charge; il est aussi député à la Diète en 1806.

Maurice, le châtelain de 1701, est à l'origine de toutes les familles actuellement existantes. Trois de ses fils firent souche à Sembrancher: Maurice-Hilaire, Jean-Joseph et Pierre-Ambroise; deux autres s'établirent à Sion, Gaspard-Etienne (1696-1754) qui en reçoit la bourgeoisie en 1737 et Joseph-Ignace (1698-1773) un peu plus tard; ils passent ainsi au rang privilégié de Patriotes et obtiennent même des lettres de noblesse; leurs enfants s'allient aux principales familles de Sion, ce qui accroît leur lustre. Un fils de Joseph-Ignace, Bernard, né à Sembrancher en 1759, fut gouverneur de Saint-Maurice de 1789 à 1791; il y eut aussi un Pierre-Joseph-Ignace (1763-1813), dit Janvier, qu'il ne faut pas confondre avec le banneret; il fut capitaine de grenadiers dans les armées impériales et mourut en 1813, à Leipzig.

Cela dépasserait le cadre de cette monographie de citer les autres nombreux personnages qui ont illustré le nom des Dallèves.

Il me reste à signaler ceux qui ont appartenu au clergé. Gaspard-Simon, chapelain de Sembrancher, mort en 1768, laissa une fondation pour les écoles ; Gaspard-Gabriel, mort en 1845 à l'âge de 86 ans, chanoine du Saint-Bernard et prieur du Simplon ; encore un chanoine du Saint-Bernard, Pierre-Joseph-Antoine (1802-1874), mort prieur de Martigny après avoir été chancelier épiscopal. Les derniers ecclésiastiques de la famille furent les deux frères, Antoine (1847-1923) qui fut curé d'Orsières et de Sembrancher, et Joseph (1866-1950), curé de Trient, de Vouvry et procureur du Saint-Bernard. Il y en eut aussi quelques-uns dans le clergé du diocèse.

La famille *Delasoie* est citée pour la première fois en 1404. Elle est certainement une des plus anciennes familles originaires de la localité. C'est d'abord à Chamaille que sa présence est signalée. Jusqu'à la stabilisation de son nom, elle est connue sous les formes latinisées de *Seta*, *la Seya*, *Dela seaz*, *de Serico*, etc. Dès 1650, elle donne des notaires, des sautiers, des curiaux, etc. Avec Gaspard-Etienne, elle occupe une place plus en vue ; de 1735 à sa mort en 1776, il fut tour à tour châtelain ou banneret d'Entremont. De son mariage avec une Vuillermeulaz, il n'eut pas d'enfant et sa succession passa à ses proches parents de la branche de Maurice. Celui qui allait donner encore plus de relief à la famille Delasoie fut Gaspard-Etienne, né en 1768. A côté des Murith et Luder, il fut certainement l'homme le plus éminent de Sembrancher. En 1798, il est membre de la Chambre administrative sous le régime helvétique. En 1802, le Valais devient indépendant ; Delasoie entre au Conseil d'Etat ; en 1806, il devient vice-grand bailli ; pendant cette période, il est encore grand châtelain d'Entremont et membre du Tribunal suprême. Sous le régime français, il est juge de paix du canton d'Entremont et conseiller général du département. A la chute du régime français, il fait partie de la délégation envoyée en janvier 1814 au quartier général des Alliés puis, en mai, auprès des empereurs à Paris. Dans le Valais restauré, Delasoie entre à nouveau au Conseil d'Etat et reprend son titre de vice-grand bailli, de 1814 à 1816, puis de 1833 à 1834. « Personnage très recommandable par lui-même et très agréable aux Haut-Valaisans », selon le chanoine Anne-Joseph de Rivaz. En 1817, il est député à la Diète fédérale. Il sort du Conseil d'Etat pour entrer au Tribunal suprême ; il en devient le vice-président puis le président.

Son épouse, Julie Du Fay, de Monthey, lui donna huit enfants ; un fils, Etienne-Marie, qui promettait de marcher sur les traces de son père, mourut avant lui à l'âge de 35 ans ; il avait été capitaine de carabiniers, pendant douze ans secrétaire du Conseil d'Etat et, à sa mort, en 1838, il était président de la bourgeoisie de Sembrancher. L'ancien vice-bailli mourut en 1844 ; il fut enseveli avec sa femme et son fils devant la porte nord de l'église. Ses trois filles avaient épou-

sé les notaires Luder et Voutaz et l'ancien officier pontifical Rausis. Ceux que nous venons de signaler ne furent pas les seuls personnages marquants de la famille ; il convient de mentionner le notaire Jean-Joseph qui était sautier général d'Entremont en 1762 et fut curial à Vollèges, Fully et Saxon ; il mourut en 1798. Son fils Etienne-Joseph fut aussi notaire et châtelain ; le même fut capitaine au service de Naples en 1826 (Eug. de Courten, *Valaisans au service de causes perdues*, dans *Ann. Val.*, 1965, p. 327) et plus tard capitaine fédéral ; il mourut en 1849. Signalons enfin cinq présidents de la commune : Etienne Delasoie-Vollet (1895-1897) ; Louis (1905-1911) ; Maurice (1925-1929) ; Louis (1949-1956) et Luc, fils de Maurice (1957-1961).

La part du clergé est plutôt restreinte. On n'en connaît que trois représentants : Etienne († 1746) qui fut chapelain des Sept-Joies ; Pierre-Joseph, successivement curé de Troistorrents, de Mase, et mort curé de Leytron en 1747 ; enfin, Gaspard-Abdon, mort en 1877, curé de Bovernier ; botaniste de talent, il fut un des fondateurs de la Murithienne.

Le nom de *Favre* est un nom de famille très répandu en Suisse romande ; il provient du mot latin « *faber* » qui signifie forgeron. Gardons-nous de voir une relation de cette famille avec celle des Fabri dont nous avons déjà parlé. La famille Favre paraît à Sembrancher alors que celle des Fabri est prête à en disparaître. Le premier Favre connu à Sembrancher est un certain Jean Favre, forgeron établi d'abord au bourg de Martigny. Un de ses fils, François, se rendit acquéreur, en 1627, de la grange et de la maison dite « la Tornettaz » située en face de l'église. Il y eut des familles Favre à la Garde et à Chamaille, puis au Clou vers 1780. En 1813, le mayen du Clou passa aux Puippe. Les membres les plus remarquables de cette famille furent deux prêtres ; l'un, Jean-Nicolas, fut curé de Sembrancher de 1839 à 1861, après avoir desservi les paroisses de Vouvry, Bourg-Saint-Pierre et Liddes. L'autre, Emile-Florentin (1843-1905), qui a laissé un solide renom d'originalité, fut chapelain de Sembrancher, puis curé de Bovernier et, en 1884, premier curé de Chandolin. Les sciences naturelles lui convenaient mieux que le ministère pastoral ; il se distingua surtout dans le domaine de l'entomologie et laissa des collections de valeur et des ouvrages estimés.

Venue en Valais très probablement au moment de la Réforme, la famille *Luder* est originaire de Château-d'Oex où elle existe encore. Une première mention en est faite en 1589, dans des reconnaissances qui citent les héritiers de Jean Luddeer, notaire. Les registres paroissiaux ne commencent à en parler qu'un peu avant 1670. A cette date, est mentionné Louis Lude ou Luyder.

Celui-ci eut quatre fils : un seul, Pierre, marié à Barbe Voutaz en 1700, eut de la descendance. Son fils, Etienne-François, marié trois fois, n'eut des enfants que de sa première femme, Ursule Addy ; l'un de ses fils fut Pierre-François-Bruno qui, par son mariage avec Ursule Joris, assura la continuité du nom. Un autre fut Louis-Antoine, né

en 1743 et mort prévôt du Saint-Bernard en 1803 ; après avoir été prieur de l'hospice, il fut nommé prévôt en 1775. Les écrits qu'il a laissés témoignent de sa haute culture, de la fermeté de sa direction et de la profondeur de son esprit religieux ; ses confrères le tenaient pour un saint ; c'est à Martigny qu'il mourut ; son corps, entouré de la vénération des paroissiens de Martigny, fut transporté à l'hospice. Il eut l'honneur d'héberger le Premier Consul en 1800 dans la maison prévôtale de Martigny et il jouissait de sa confiance.

Son frère, Pierre-François-Bruno, mourut en 1804 ; il avait rempli diverses fonctions publiques comme celles de banneret et châtelain d'Entremont. Il s'intéressait vivement à l'agriculture ; il avait établi une ferme à l'Isle Bernard. En 1796, il la céda aux Trappistes à la recherche d'un refuge. Il eut moins de succès dans l'exploitation des mines. Son fils, Jacques-François-Joseph, né en 1763, mort en 1830, fut agent de la régie en 1798 ; en 1802, invité à faire la publication d'une proclamation de Turreau, il eut le courage de tenir tête à l'officier qui la lui présentait sous la menace des baïonnettes françaises : « Tuez-nous tous, si vous voulez, mais soyez bien assuré que le dernier que vous tuerez sera encore un Suisse ». Et, comme l'officier lui représentait que cette résistance n'allait à rien moins qu'à ruiner le pauvre peuple, il lui répliqua : « Ni la peur, ni la misère ne nous feront renoncer au nom suisse et, quand nous n'aurons plus rien à manger, ce ne sera pas en France que nous irons mendier notre pain ; ce sera chez nos frères, les Suisses »²⁷. Le Valais indépendant le vit vice-président de dizain ; il le sera à nouveau de 1823 à 1827. Sous le régime français, il fut maire de Sembrancher ; dans le Valais restauré, il fut rétabli grand châtelain du district en 1814.

L'un de ses fils, Louis-Joseph (1797-1873), entra dans les ordres et devint chanoine de l'Abbaye de Saint-Maurice. L'autre fut Joseph-Antoine (1804-1873), qui tint une large place dans la vie politique de cette époque troublée : député à la Diète cantonale en 1837 ; au Grand Conseil de 1840 à 1848 ; député à la Diète fédérale en 1843. Il est en même temps juge au Tribunal cantonal. Lors des troubles de 1847, il est chef de bataillon. Quand la fortune sourit de nouveau aux « ristous », il rentre au Grand Conseil en 1852, devient préfet du district en 1856, conseiller national de 1857 à 1860 et conseiller d'Etat de 1857 à 1863. La famille se continue dans la descendance des frères : Joseph, notaire mort en 1918 et Louis, médecin dont on connaît et apprécie le dévouement.

La famille *Métroz* (aussi *Mettraux*) vint de Liddes avec Jean, forgeron, reçu bourgeois en 1737. De cette famille, citons un président, Etienne-Marie, de 1868 à 1874, il était aussi capitaine ; deux

²⁷ A.-J. de Rivaz, *Mémoires historiques sur le Valais* (1798-1834), publiés par André Donnet dans *Mém. et doc. publiés par la Société d'Histoire de la Suisse romande*, 3^e série, t. 5-7, 3 vol., t. 1, p. 128.

prêtres, l'un à l'Abbaye de Saint-Maurice, Alphonse († 1925); l'autre au Saint-Bernard, Etienne-Martin († 1916), curé de Trient de 1874 à 1904; il eut le grand mérite d'en construire l'église.

La famille *Pittier* est venue d'Orsières. Nous la trouvons à Sembrancher vers 1600. Dans le testament des frères Episcopi, fondateurs des Sept-Joies, nous voyons parmi les héritiers les fils de Jean Pittier. Un autre Pittier, Pierre, s'établit plus tard et fut reçu bourgeois en 1737. La famille fournit quelques sautiers au cours du XVIII^e siècle, un notaire et châtelain, Jean-Joseph († en 1845). Son fils, Etienne-Joseph (1805-1881), prend épouse à Bagnes et s'y établit. Il est capitaine de fusiliers; il devient aussi grand châtelain d'Entremont. En 1844, il se trouve pris dans la mêlée qui oppose Jeune Suisse à Vieille Suisse. Il se pose en chef de la Vieille Suisse.

Celui qui fit le plus parler de lui n'appartient pas à la famille de Sembrancher, mais à une famille d'Orsières; ce fut Louis (1753-1815). Notaire avant la Révolution, il était déjà connu pour ses idées avancées. Partisan résolu de la réunion à la France, il fut choisi par Turreau comme préfet national en remplacement de Charles-Emmanuel de Rivaz destitué en 1802.

Le petit village de Vens est le berceau de la famille *Puiippe*. C'est de là qu'elle a essaimé dans les localités avoisinantes. A Sembrancher, elle est déjà fortement représentée au milieu du XVI^e siècle. Jean Poëpiz y est syndic en 1523. Toutefois, elle ne sort pas d'un rang modeste. Par suite de son mariage avec Suzanne Favre, Jean-Joseph Puiippe (1763-1831) va s'établir au mayen du Clou, en 1805. La famille y demeure pendant deux générations. Un de ses membres, Maurice, décédé en 1931, fut président de la commune.

La famille *Rebord* a toujours été nombreuse à Sembrancher comme à Bovernier; on peut se demander si elle a une origine commune avec la famille Ribordy. C'est fort douteux, quoique les noms que nous trouvons avant 1400 déjà, Ribor, Rybors, Ribort, Rebors, etc., puissent concerner aussi bien une famille que l'autre. Peut-être, à l'instar d'Abraham et de Loth, partis d'un même point, ont-ils pris des chemins différents! Dans la ligne *Rebord*, il y a lieu de signaler Joseph-Eusèbe, mort en 1794, qui fut longtemps sautier général d'Entremont; un de ses fils, Nicolas-Joseph, mort en 1834, fut président de la commune en 1802.

En 1365, nous trouvons un certain Jean Ribor qui pourrait bien être l'ancêtre de la famille *Ribordy*. Les frères Colet et Pierre Rybors sont qualifiés de bourgeois de Sembrancher en 1403, déjà. En 1457, Jean Ribor est syndic; en 1522, Nycod Ribordi, procureur de l'église; en 1524, Pierre Ribordi, syndic. Ce Pierre Ribordi me semble bien être la souche commune de toutes les familles de ce nom actuellement existantes. Avec lui, nous voyons la famille commencer son ascension. Au premier échelon, deux notaires, Antoine et Jean, celui-ci

mort en 1600 ; Antoine fut témoin en 1555 d'une rénovation des franchises. Vers 1700, deux frères, Jean-Pierre et François-Simon († 1725), sont, le premier, châtelain et, le second, curial ; avec eux, la famille se partage en deux branches. De la postérité de François-Simon, le cadet, signalons Jean-Laurent, mort en 1768, qui fut notaire et curial, et son fils, Jean-Bonaventure (1739-1781), également notaire, curial à Fully et à Sion et banneret général d'Entremont de 1776 à 1781. A cette branche appartient le chanoine Maurice Ribordy, actuellement prieur de Bourg-Saint-Pierre.

De la branche aînée, citons d'abord un prêtre, Pierre-Alexis, chanoine de Saint-Maurice, curé de Troistorrents, puis prieur de Vétroz où il mourut en 1750. Cette branche essaima à Riddes avec Gaspard-Gabriel et à Sion avec Pierre-Joseph, un neveu de Gaspard-Gabriel. Celui-ci, quelque temps fiscal à Bagnes, s'établit à Riddes vers 1790. L'*Armorial valaisan* le dit reçu communier en 1784 ; il y épousa, en secondes noces, Patience Défayes ; il y devint un personnage important. Il y fut curial, châtelain de la commune et du district ; en 1825, il est président de la commune et député à la diète. Son fils Pierre-Antoine fut à son tour curial, président, député à la diète, puis au Grand Conseil.

C'est Pierre-Joseph (1797-1849) qui s'établit à Sion. Son fils Antoine, né à Sembrancher en 1826, mourut à Sion en 1888, après avoir rempli de nombreuses charges : président de sa commune natale en 1855-1856, vice-président de Sion en 1885-1886, député, conseiller d'Etat de 1863 à 1871, président de la Cour d'appel. Joseph, son fils, eut une carrière particulièrement brillante : président de Sion de 1889 à 1907, juge-instructeur, membre de la Cour d'appel, membre du Grand Conseil, député aux Etats en 1915, commandant du régiment 6 et de la brigade de montagne 3 ; il mourut d'accident en 1923, sans laisser de postérité.

Un frère de Gaspard-Gabriel, Jean-Pierre (1768-1837), continua la famille à Sembrancher. Le sort parfois ironique en fit quelque temps le président de Vollèges en 1807 ; il le fut ensuite de Sembrancher. Député à la diète à plusieurs reprises, grand châtelain d'Entremont entre 1818 et 1837, enfin juge au Tribunal suprême.

A la branche aînée appartient Gaspard-Daniel (1784-1851) : capitaine en 1830, châtelain et président de commune. Deux de ses fils furent également présidents de Sembrancher : Louis (1815-1887), en 1848 ; Etienne-Daniel (1812-1880), en 1857. Louis fut aussi secrétaire du Grand Conseil, de 1848 à 1857 ; il laissa des mémoires intéressants sur cette période troublée. Il mourut aussi à Sion.

Nous trouvons pour la première fois le nom des *Taramarcas* en 1439 dans un acte concernant la souste où paraît, comme témoin, Vulliermod Taramaschaz, lombard, habitant de Sembrancher. Cette qualification de lombard indique qu'il était changeur d'argent. Ce

personnage est à considérer comme la souche de la famille, lui-même venant d'Italie. Ce fut le village de la Garde qui fut le centre de cette famille. A différentes dates, elle fournit des syndics. Parmi ses plus récents représentants, il convient de citer Etienne Tamarcaz, mort en 1896, qui fut vice-président et juge; pharmacien de profession, il exerça d'abord à Martigny, puis il ouvrit sa pharmacie à Sembrancher en 1863.

D'Aigle, nous est venue la famille *Voutaz*, probablement par suite de parenté avec les Medici. Son premier représentant à Sembrancher fut Amédée de Vota qui y vint vers le milieu du XV^e siècle. Il est cité pour la première fois, comme témoin, dans le testament du notaire Nycolet Medici, daté du 19 janvier 1453, avec le titre de bourgeois d'Aigle mais habitant Sembrancher. Dans le même testament, est cité aussi Jean de Vota qui avait épousé une sœur du notaire Medici; leurs fils Pierre et Perrod, bénéficiaires dudit testament, vinrent aussi s'établir à Sembrancher. Cette famille fournira nombre de syndics, à commencer par Amédée de Vota en 1457, puis, au XVII^e siècle, deux lieutenants du châtelain ainsi que deux prêtres: Pierre-Joseph, qui fut chapelain des Sept-Joies et mourut curé de Riddes en 1691, et Jean-Pierre, curé de Saxon de 1718 à 1742 et chapelain de 1747 à sa mort en 1759.

Les familles actuelles se rattachent à deux souches différentes. Souche de Georges, dite encore de la Place: à cette souche appartiennent les familles dites de Paul et celle du notaire; les membres les plus remarquables en furent les deux notaires Etienne (1807-1873) et son fils Joseph (1848-1902) qui, tous deux, occupèrent des charges importantes dans la commune et à l'Etat. L'ancien président Léon (-Joseph), mort en 1954, et le président en charge depuis 1960, Léon, en sont également issus.

Souche d'Antoine (1637-1700), à laquelle appartiennent les autres familles, dont il convient de citer deux anciens présidents, Joseph-Alexis (1860-1946) et Ernest (1892-1958), ainsi qu'un prêtre, Antoine, chanoine du Saint-Bernard, né en 1669, qui eut une vie assez agitée, fut chapelain vers 1705 et mourut à Bourg-Saint-Pierre en 1743.

Ne terminons pas cet aperçu sur les familles de Sembrancher sans en citer au moins quelques-unes venues du dehors, même si elles n'y ont eu qu'un passage fugitif et modeste. La famille *Luy*, de Lourtier, donna un président, Etienne-Daniel, en 1863, et deux prêtres: Etienne, curé de Bovernier en 1774 et Pierre-Antoine, chapelain de Sembrancher; *Hess*, venue de Picardie avec les armées françaises en 1800 et maintenant disparue; *Blanchet*, de Sallanches vers 1740; *Reuse*, établie vers 1780; *Roserens* vers 1750; *Rossier* d'Issert, reçu bourgeois en 1737; d'Issert encore, *Vernay* Léonard-Nicolas, marié à Sembrancher en 1783, passé bourgeois après 1800; les *Vollet* sont à Sembrancher avant 1600.

Sembrancher n'a pas échappé non plus aux lois de l'évolution. Des familles primitives connues au début de son histoire, combien en reste-t-il, combien ont disparu ? A peine une dizaine ont réussi à traverser les âges et les vicissitudes de la vie humaine pour arriver jusqu'à nous ; une cinquantaine déjà avait disparu avant 1700 ; des noms de famille existant à cette date, il en reste encore dix-huit. Et d'autre part, combien d'entre elles ont essaimé et se sont implantées ailleurs ? Nombreuses sont les localités valaisannes où l'on pourrait retrouver quelque ressortissant de notre vieille bourgeoisie. D'autre part, le jeu des mariages n'a pas manqué de contribuer à lui apporter un sang nouveau et ainsi l'histoire se continue sous des noms nouveaux.

Un peu de démographie

Nous ne possédons aucune donnée démographique avant 1796. Avant cette date, nous n'avons pas d'autre source que les registres paroissiaux et, avec un peu de patience, il serait possible d'en extraire le mouvement approximatif de la population. J'ai l'impression qu'elle ne devait pas être sujette à beaucoup de variations, sauf lorsque quelque épidémie venait semer ses ravages, comme ce fut le cas en 1571 et en 1630.

A la date de 1796, le curé Ballet note 130 feux avec 534 habitants dont 21 familles non bourgeoises. La population monte progressivement ; en 1807, il y a 569 habitants ; en 1822, 600 ; en 1850, le premier recensement fédéral porte 683 bourgeois et 55 habitants. Dans cette population, il y a quatre notaires, un avocat, un vétérinaire et un médecin. En 1864, il y a une légère baisse : 715 habitants pour 155 feux ; en 1882, 166 feux et 750 habitants. En 1888, on recense 769 habitants ; en 1901, 716 ; en 1941, il y a encore 125 maisons habitées, 184 ménages, mais seulement 679 habitants domiciliés.

Notre village n'a pas eu, semble-t-il, à déplorer d'incendie ou d'autre fléau destructeur ; nous n'avons à noter que l'inondation de 1595, dont nous n'avons pas le détail, et surtout celle du 16 juin 1818 ; le souvenir n'en est pas effacé et tout le monde sait quelle catastrophe ce fut le long de la vallée de la Dranse. Sembrancher eut à subir la perte de cinq personnes surprises dans leur travail : Joseph Gabioud et sa femme Salomé Rebord, Jean-Pierre Favre, Elisabeth Contard et Catherine, fille d'Etienne Voutaz. D'autres pertes portent sur des animaux et des bâtiments : il y eut une maison détruite, quatre racards, six granges, un atelier, quatre moulins, deux foulons, une scierie, neuf écuries ; quatre ponts de bois sur la Dranse furent emportés.

Il y eut sans doute d'autres accidents en forêt, par des avalanches, au travail, etc. ; un seul mérite d'être signalé, c'est celui qui coûta la vie à l'abbé de Saint-Maurice, Joseph-Antoine de Cocatrix, le 13

juillet 1795. Il rentrait de Bagnes où il venait de prendre possession de sa seigneurie. En dessous de la Monnaie, son équipage s'emballa, tomba à la Dranse et fut emporté par les flots²⁸.

Parmi les fléaux qui peuvent atteindre une population de montagne, il faut bien compter ceux qui la frappent dans son bétail. A plusieurs reprises, notre commune eut à subir des épidémies qui frappèrent son bétail. L'hiver 1937-1938 nous imposa des pertes particulièrement pénibles; en décembre, des cas de fièvre aphteuse se déclarèrent dans quelques étables; la contagion ne tarda pas à s'étendre. Les autorités sanitaires se résolurent à prendre une mesure radicale: abattage de tous les animaux à pied fourchu; c'est ainsi que les étables de la localité se vidèrent — non sans résistance — de tout leur bétail; le total des bêtes sacrifiées se monta à 220 pièces de bétail bovin, plus 10 veaux à l'engrais, 133 chèvres, 140 moutons, 66 porcs. Ceux qui ont vécu ces tristes heures se souviennent encore du sombre voile de deuil qui pesait sur notre village, d'autant plus lourd qu'il fallait subir un sévère isolement.

Une ère nouvelle

Révolution

Le 14 juillet 1789 ouvrit une ère nouvelle dans l'histoire des peuples. La marée révolutionnaire atteignit l'Helvétie en 1798; les pays sujets se mirent à secouer le joug qui pesait sur eux. Suivant l'exemple du pays vaudois, qui fut le premier à s'insurger, le Bas-Valais se détacha de ses seigneurs du Haut et proclama sa liberté. Symbole de cette libération, l'arbre de la liberté fut planté à Saint-Maurice le 28 janvier 1798; l'Entremont ne tarda pas à suivre cet exemple: deux ou trois jours plus tard, un arbre de la liberté fut planté sur la place de Sembrancher, en présence des députés des communes de l'Entremont et, chose à remarquer, cela ne se fit pas sans avoir pris l'avis de ces Messieurs du Haut-Valais. Un comité provisoire se constitua pour traiter avec le Haut-Valais sur la base de la liberté et de l'égalité et pour établir une constitution. Le Haut-Valais avait d'ailleurs, dès le 1er février, renoncé à ses droits souverains et reconnu le Bas-Valais comme un peuple frère. Dans une

²⁸ La plume caustique du chanoine Jérôme Darbellay s'empara de l'événement et lui fit écrire cette épitaphe, rien moins que flatteuse:

« Ci-gît l'abbé Antoine
Victime de sa vanité
S'il eût voyagé en moine
Il serait encore en santé. »



Sembrancher. La maison de ville flanquée de la tour et, derrière, la chapelle Saint-Panrace (Dessin d'E. Wick, 1864-1868)

première assemblée tenue le 16 mars, l'Entremont fut constitué en dizain avec Sembrancher comme chef-lieu ; une seconde assemblée, tenue à Sion, à laquelle malheureusement ne participaient pas les dizains orientaux, choisit les membres de la commission administrative, aux termes de la constitution helvétique, chargée du gouvernement. L'Entremont y eut la part large, puisque, sur cinq membres, deux venaient du nouveau dizain : l'avocat Louis Pittier et le grand châtelain Delasoie.

Le résultat de l'introduction de la nouvelle constitution fut la mort du régime des franchises ; tout ce qui portait l'étiquette de l'ancien régime, traité de féodal, fut renversé pour assurer l'égalité des citoyens ; le régime des « nobles bourgeoisies » passa au second rang ; le régime communal prit le dessus et fut ouvert à tous les citoyens. Les syndicats cédèrent la place à un président de commune. Toutefois, à Sembrancher, ils sont encore maintenus jusqu'à la loi communale de 1852 ; il y en avait deux : l'un, qu'on appelait le vieux syndic, remplissait les fonctions de boursier ; le second, dit le jeune syndic, avait la charge des corvées. Les deux derniers syndicats nommés furent Jean Puippe et Pierre-Bernard Taramarçaz.

Les anciens pouvoirs étant déçus, pour assurer l'administration, il fut créé, dès le 1er février 1798, un comité provisoire dans chaque commune, comme d'ailleurs dans le nouveau Bas-Valais qui, en échange de bons procédés, avait rendu la liberté à ses anciens gouverneurs.

A Sembrancher, à la tête de la nouvelle administration, fut mis Maurice-Isidore Emonet, qui avait été le dernier châtelain d'Entremont ; ce fut ensuite Joseph-Nicolas Clayvaz, qui meurt en charge en 1801 ; puis Nicolas-Joseph Rebord lui succède. A côté du comité d'administration il y eut dans chaque commune un agent national chargé de représenter le gouvernement central. A Sembrancher, ce fut Joseph-François Luder. Nous savons par ailleurs la fière réponse qu'il fit à un officier de Turreau.

Sur le plan cantonal, le comité général de Saint-Maurice s'était constitué en comité définitif, le 15 février. Dès le lendemain, Entremont en obtint le premier la présidence dans la personne de Maurice-Isidore Emonet, pour une semaine ; le tour de l'Entremont revint le 10 mars et la présidence échut alors au citoyen Luder.

Sembrancher subit les mêmes changements de régime que le canton ; détaché de la République helvétique, en 1802, il fit partie de la République indépendante jusqu'en 1810, puis du département du Simplon jusqu'à la fin décembre 1813.

Sous le régime français, Sembrancher est régi par un conseil municipal avec un maire à sa tête, qui est Joseph-François Luder.

La restauration ne rétablit pas l'équilibre pour autant ; le Bas-Valais avait goûté à l'égalité et il aspirait à plus d'équité dans la représentation et le gouvernement. La question de la proportionnelle

se posait. L'agitation reprit après 1830 ; comme d'autres communes, Sembrancher dressa aussi un arbre de la liberté le 29 mai 1831 ; en 1838, on tenta de nouveau de dresser un arbre de la liberté mais, cette fois, le conseil au complet s'opposa à cette « arborisation » regardée comme un acte flétrissant et honteux.

Le calme ne se rétablissait pas ; pour arriver à ses fins, le Bas-Valais constitua à Martigny un comité dont la charge était d'obtenir la représentation proportionnelle. Le châtelain Ribordy y représentait Sembrancher. Passant outre à l'opposition du Haut-Valais, le Bas-Valais vota, le 25 août 1839, une constitution basée sur la proportionnelle et remplaçant la Diète par un Grand Conseil.

Ce ne fut cependant qu'au prix de nouveaux bouleversements et même d'une guerre civile que le Valais et la Suisse retrouvèrent leur assiette et s'engagèrent enfin dans les voies de la véritable démocratie.

Dernière étape

Une fois la tourmente passée, le calme peu à peu se rétablit sous l'égide des nouvelles constitutions et des nouvelles administrations. Les partis, nés des troubles de la période précédente, se cristallisèrent autour de quelques noms plus marquants sans que la vie communale en fût profondément affectée ; on vit apparaître au premier rang tantôt l'un, tantôt l'autre des hommes des deux partis. Naturellement les périodes d'élections, souvent influencées par des questions qu'on appellerait maintenant idéologiques, voyaient monter quelque peu la température. Telles furent les élections de 1890, qui ouvrirent la porte du Conseil national à M. Emile Gaillard.

Oserais-je émettre mon opinion sur les administrations communales qui se succédèrent depuis 1848 ?

Les premiers protocoles que nous possédons n'ont pas laissé beaucoup de traces de leur activité ; on peut penser qu'elle ne dépassait guère les affaires d'administration courante : nominations d'employés, corvées communales, exploitation des forêts, comptes divers, etc. A noter, cependant, en 1857-1860, l'œuvre éminemment utile de la construction du canal du Fays.

Jusqu'en 1877, le conseil communal était renouvelé chaque deux ans ; depuis 1877, le renouvellement se fit chaque quatre ans.

Le premier projet important sur lequel, dès 1886, porta l'attention du conseil, présidé alors par le notaire Étienne-Joseph Voutaz, fut la reconstruction de la maison de commune. Entreprise en 1892-1893, sous la présidence de M. Gaillard, elle fut terminée pour septembre 1893. L'architecte en fut M. Borel, de Bex, et l'entrepreneur du gros œuvre, Euchariste Besson. Le total de la dépense fut modeste, puisqu'il ne dépassa pas 25 000 fr.

Les villages ne furent pas négligés. Déjà en 1873, Chamaille fut doté d'une maison d'école qui, par périodes, servit également à la gent scolaire de Chamaille d'Orsières ; en 1874, La Garde eut aussi sa maison d'école. L'une et l'autre sont désertes depuis quelques années car les enfants des deux villages suivent les écoles de Sembrancher. Enfin, le chef-lieu voulut aussi s'offrir un bâtiment scolaire adapté. Dès 1941, le conseil présenta à l'assemblée primaire un projet pour une maison d'école qui aurait été élevée vers le pré de foire. Ce projet déplut aux citoyens et l'affaire fut renvoyée. En 1954, l'assemblée primaire accepta un nouveau projet qui, en 1964, put être mis à exécution. En même temps que le projet de construction, en août 1964, l'assemblée primaire autorisait un emprunt de 700 000 fr. pour sa couverture financière. Dès le mois de septembre 1964, les travaux de maçonnerie furent adjugés à l'entreprise Petriccioli pour la somme de 338 000 fr. ; les autres adjudications suivirent ; ainsi l'année 1965 voit s'élever le nouveau bâtiment qui sera ouvert à la gent scolaire en 1966. Une petite ombre au tableau : pour diminuer les frais, il fallut renoncer provisoirement aux locaux prévus pour la gymnastique. Le premier devis établi par l'architecte Zimmermann s'élevait à plus d'un million, dont la part de la commune se montait à 620 000 fr.

La commune eut à pourvoir à l'aménagement intérieur du village. Pendant longtemps, les pavés ronds que la Dranse fournissait avec générosité furent le tapis cahoteux qui revêtait nos rues. Il semble qu'il n'y eut pas, avant 1915, de plan d'ensemble pour la réfection du pavé ainsi que des égouts. A cette date, l'assemblée primaire en accepta le projet. Il fallut plusieurs votations avant de passer à la mise en chantier. Ce n'est qu'en automne 1919 que cette entreprise adjugée à Barbero-Dandrès fut réalisée. Tout le parcours de la rue principale fut revêtu de pavés carrés. Ce travail fut presque considéré comme un luxe. Pour le financer, on eut recours à un emprunt de 70 000 fr. Postérieurement, les rues latérales reçurent un tapis de bitume.

Un souci de tous les conseils fut l'approvisionnement en eau potable. La première source utilisée fut celle de Rosay, au débit assez réduit. Comme la consommation augmentait chaque année, elle fut bien vite insuffisante. Pour y parer, on eut recours à la source du dessous de la Garde, probablement l'ancienne Pyoulouse.

En 1956, une nouvelle conduite et un nouveau réservoir utilisant cette eau furent construits ; les travaux de génie civil furent adjugés à l'entreprise Petriccioli et les travaux d'appareillage à René Rossa et Jules Émonet, associés ; le financement fut assuré par un emprunt de 140 000 fr.

L'emploi de l'électricité pour l'éclairage ne fut introduit à Sembrancher qu'en 1903-1904, le courant étant fourni par la petite turbine de la Société électrique de Bagnes. Après l'ouverture de l'usine de la

Romande, la force fut fournie par celle-ci et tout le réseau électrique fut rénové en 1930 par l'entreprise Hilaire Gay, d'après un devis de 35 000 fr.

Par deux fois, en 1912 et en 1917, l'assemblée primaire avait eu l'occasion de se prononcer sur la circulation automobile sur son territoire. En plein accord avec les autres communes du district, la réponse avait été chaque fois négative. Mais on n'arrête pas la marche du progrès. Cette circulation finit par s'imposer; d'année en année, elle prit de l'ampleur. La traversée du village n'était pas sans présenter des difficultés; il fallut bien se décider à accepter la déviation de la route cantonale à l'extérieur du village. La soumission pour la construction de la nouvelle route fut ouverte en juin 1951; elle fut adjugée à l'entreprise Gianadda-Petriccioli pour la somme de 267 322 fr. Elle fut ouverte à la circulation en 1952. Tout le monde s'en trouva bien et le village a retrouvé le calme et la sécurité.

Nos deux villages n'ont pas été négligés; chacun a maintenant sa route ouverte aux engins motorisés.

Pour la Garde, un projet fut déposé en 1938 avec un devis de 100 000 fr. La construction en fut terminée en décembre 1940, mais la reconnaissance définitive n'eut lieu qu'en octobre 1942.

La construction de la route de Chamaille fit l'objet d'une décision du conseil communal en avril 1948; cette décision fut soumise à l'assemblée primaire en juin 1952, puis à nouveau en septembre 1955. Elle put enfin être mise à exécution en été 1956, d'après un devis de 250 000 fr.; les travaux de génie civil furent adjugés à l'entreprise Conforti.

Le réseau routier fut complété par des routes forestières: ce fut d'abord le chemin de Jeur Noire, projeté en 1916 et exécuté en 1919; les années 1958 et suivantes virent la construction, par tronçons, de la route Chamaille-Montbrun, jusqu'à la limite de Bagnes; la jonction éventuelle de cette route avec celle venant de Bruson inspira cependant quelque crainte aux citoyens de Sembrancher. L'intervention de l'inspecteur forestier, May, parvint à les rassurer.

La commune de Sembrancher eut aussi à contribuer aux frais de construction de la route du Saint-Bernard, en 1890; elle paya d'autre part le 9 % de la nouvelle route de Bagnes, en 1963, et le 4 % des frais du tunnel du Saint-Bernard en souscrivant une action de 10 000 fr.

Dès 1941, on commença à envisager un plan d'aménagement en vue de favoriser le développement de la commune et plus particulièrement du chef-lieu. L'architecte Zimmerman fut chargé d'établir un plan général d'extension qui fut adopté, en 1954, par le conseil, puis par l'assemblée primaire.

De fait, un nouveau quartier dressait ses villas entre la route d'Orsières et la voie du Martigny-Orsières. Deux nouveaux quartiers

s'ouvrirent ainsi dans le cadre du plan d'extension: l'un, à caractère résidentiel, à l'est, des deux côtés de la nouvelle route, l'autre à caractère plus industriel à l'ouest, à l'entrée de la plaine des Parties.

Les sociétés locales rénovent aussi leurs sièges: L'Avenir, cinquantenaire en 1959, établit son local au Fond de Ville; la Stéphanie restaura complètement son bâtiment et en transforma une partie en restaurant.

Un projet de remaniement parcellaire, présenté et repoussé en 1941, fut remis à l'étude en 1963 et 1964, ainsi qu'un plan cadastral: on espère le voir aboutir.

Notons encore, au titre d'amélioration de la campagne, la part se montant à 26000 fr. que Sembrancher eut à verser en mai 1964 pour l'ensemble des travaux de réfection du bisse de Champex-Sous-la-Lex, par lequel est assurée l'irrigation de la campagne sous la Garde jusqu'à la Chaux.

Nos différents conseils semblent s'être occupés avec un soin particulier de l'extension et de l'amélioration des alpages.

Catogne et Larzay sont deux alpages connus et exploités dès avant 1600. En 1898-99, l'écurie dite de la Tournaye fut construite par Alexis Délitroz pour la charpente, par Nicolas Delasoie et Voutaz Etienne pour la maçonnerie. 1908-1909 voit la nouvelle construction de la cabane-écurie de la Chaux, pour laquelle le conseil accorde une subvention de 15 %; en 1938, on fit un nouveau tracé pour la route et on assura l'adduction d'eau.

A l'alpage de Larzay, la construction de l'écurie fut décidée en novembre 1897 et exécutée au cours de 1898 par Nicolas Reuse pour la maçonnerie et par Alexis Délitroz pour la charpente. En septembre 1947, fut décidée la construction d'une étable de 100 vaches au Chesal, pour laquelle fut consentie une subvention de 10 % sur le coût effectif.

L'enfant gâté de la commune (disons plutôt de la bourgeoisie et consortage), ce fut certainement l'alpage de la Lettaz, sis à Bourg-Saint-Pierre; les différents conseils ont tous fait effort pour le développer et l'améliorer. Premier acte: achat, en 1873, de cet alpage à la famille Moret (de l'hôtel). Un achat de 1917 augmente de 24 fonds le nombre de fonds devenant propriété de Sembrancher. Le chalet fut reconstruit en 1924; l'étable, emportée en partie par une avalanche en 1938, fut refaite en 1942.

Entre-temps, la Lettaz agrandissait son domaine. D'abord en 1936, par l'achat de Forgnon à la banque Tissières qui la tenait de Joseph Exquis, de Liddes; en 1938, achat de l'Emena et construction, en 1942, d'une écurie moderne pouvant abriter 100 vaches; puis, en 1946, achat du Crêt, acquis du consortage de Chemin, ancienne propriété de l'hospice du Saint-Bernard.

On eut à cœur de mettre en valeur l'alpage double la Lettaz - Emena par des installations modernes de purinage, traite mécanique, lactoduc, etc. et, bien entendu, par des chemins d'accès. Les frais se montèrent à plus de 100 000 fr. Les travaux furent exécutés en 1963-1964 et ils furent couverts en partie par une indemnité de 50 000 fr. versée par l'oléoduc qui emprunte le territoire de l'alpage. Enfin, en 1960, on accepte l'achat du mayen (Moret) de la Niord, par un marché conclu à 45 000 fr. ; pour ce nouvel alpage, plus printanier, on établit un plan pour une écurie de 60 vaches, devisé à 130 000 francs.

Sans le savoir encore, nos ancêtres de la fin du siècle précédent vivaient un temps qui, sous la poussée du progrès, allait prendre une allure fiévreuse. Les eaux turbulentes de nos montagnes qu'on utilisait sans doute déjà pour de modestes industries, moulins, scieries, tanneries, etc., devenaient l'objet des convoitises des ingénieurs, des financiers et des industriels. De puissants barrages vont capter cette eau si souvent meurtrière, des galeries vont la conduire à pied d'œuvre, des usines vont la domestiquer.

Sembrancher avait sa part des eaux des deux Dranses qui se rejoignent sur son territoire. La première concession qui lui fut demandée concernait un barrage à établir à l'Ile à Bernard (soit aux Trappistes), pour une dérivation sur Martigny, à travers le Mont Chemin, par un ingénieur Roy, de Vevey, en 1891. Seconde concession accordée en 1899 par l'assemblée primaire à l'ingénieur Potterat, d'Yverdon, contre redevance pécuniaire et installation d'éclairage au bourg. Cette concession ne devait échoir définitivement qu'en 1906 à l'ingénieur Boucher, pour alimenter son usine de l'Electro-Chimie de Martigny-Bourg. Cette concession fut accordée pour le prix de 15 000 fr. Le même ingénieur obtint, en 1916, pour le compte de la Société Romande d'Electricité, la concession des eaux de la Dranse en amont de Sembrancher. Cela lui permit, pour le grand bien de la commune de Sembrancher, d'y établir une usine ; la construction débuta en 1926 et l'usine fut inaugurée en 1929. La présence de l'usine et sa mise en activité permirent à la commune de généraliser l'éclairage public et privé de la localité. La part revenant à Sembrancher des eaux de Bagnes fut cédée à la Grande Dixence en 1950. Le montant de la concession finit par être porté à 200 000 fr. en 1962 avec, si possible, installation d'une industrie à Sembrancher.

L'œuvre qui contribua pour beaucoup à sortir l'Entremont de son isolement fut certainement la construction de la voie ferrée Martigny-Orsières qui mettait Orsières à une heure de Martigny. La construction de cette ligne se fit en 1909-1910 ; elle fut inaugurée en 1910. Sembrancher, naturellement, eut sa gare.

La mise en chantier des travaux du Mauvoisin donna motif à l'ouverture de la ligne du Châble en 1952 ; cela ne se fit pas sans une certaine opposition de la part de Sembrancher. Première mani-

festation de mauvaise humeur : l'inauguration devait se faire en août 1953 ; le conseil refusa l'invitation d'y participer. L'année suivante, le conseil refusa de participer à une conférence concernant l'aide financière à la ligne. Cette aide se montait à 212 000 fr., à répartir entre les communes. Cependant, dans sa dernière séance de l'année, le conseil finit par accepter le principe de sa participation ; sur les instances du conseil d'administration du Martigny-Orsières, il consentit à participer à l'assainissement de la compagnie pour un montant de 18 000 fr.

Il faut reconnaître que, dans l'ensemble, les différentes administrations qui se sont succédé, tout en tenant compte de l'avis de leurs administrés, ont eu à cœur le bien de la commune et continuent à travailler à son développement.

Annexe

Les châtelains

- 1228 Rodolphe d'Allinges, vidomme d'Entremont et de Saxon
1279 Willelmus de Solerio, castellanus Sancti Brancherii
1279—1280 Pierre de Monthey, châtelain de Saxon, métral de Sembrancher et de Quart
1308 Humbert de Greysier, châtelain d'Entremont
1312 Reymond de Fisterna, châtelain de Saxon et d'Entremont
1318 Guillaume d'Arbigny, châtelain déjà cité comme tel en 1312
1322 Guigo de S. Apro, châtelain de Saxon et d'Entremont
1324 Etienne Borgesii, de Gex, châtelain d'Entremont
1326 Etienne Borgesii, de Gex, châtelain de Saxon et d'Entremont
1345 Guillaume de Châtillon-Larringe, châtelain d'Entremont
1348 Guido Thome, coseigneur de Saint-Triphon, châtelain de Sembrancher et Saxon
1351 Mermet de Rovéréa, châtelain d'Entremont
1357 Nycolet de Mouxiaco (ou de Mussy), châtelain d'Entremont et de Saxon
Henriod Alamand, vices gerens
1361 Jaquetmet de Mouxiaco, vice-bailli du Valais, nommé par le comte, châtelain de Conthey, Saillon et Entremont
1375 Noble Vuillermét, coseigneur de ... (Nus ?), châtelain d'Entremont
1383 Guillencus, coseigneur de ... (Nus ?), sort de fonctions
1387 Barthélemy de Mellet, vice-châtelain d'Entremont
1395 Pierre de Villeneuve, châtelain de Sembrancher
1395—1396 Rodolphe Morent, vice-châtelain d'Entremont et Sembrancher
1406 Noble François de Russin
Perrod de Montagnier, lieutenant d'Entremont et Sembrancher
1434 Nobles Jacques et Guillaume de Challand, châtelains d'Entremont et Sembrancher, au nom du duc
François de Loës, vice-châtelain
1439 Noble Guillaume Dom, d'Evian, vice-châtelain de Sembrancher et Entremont
1440 Noble Guillaume Don (ou Dom), lieutenant ou vice-châtelain des nobles Jacques et Guillaume de Challant, châtelains d'Entremont et Sembrancher
1466 Jean de Loës, vice-châtelain (déjà en 1457)
1467 Noble Etienne Marescalci, vice-châtelain d'Entremont et Sembrancher
1470 Noble Etienne de M., vice-châtelain
1469 Noble Claude Varonier, châtelain de Sembrancher (douteux)
1474 Jean de Loës, commissaire de Savoie en Entremont
1476 Antoine de Loës, châtelain
1486 François Vache
1487 Petermand de Platea, châtelain d'Entremont
Jean de Prato, vice-châtelain
1492 Noble Antoine Fabri
1500 François Vache, châtelain d'Entremont
1510 François Vache
1520 Henri Ansel, châtelain d'Entremont (déjà en 1514)
1522 Henri Ansel, châtelain de Sembrancher et d'Entremont
1523 Barthélemy Ansel, châtelain local
1524 Noble Denys Fabri, châtelain de Sembrancher et d'Entremont
1526 Noble Denys Fabri, châtelain de Sembrancher et d'Entremont
1529 Noble Denys Fabri, châtelain de Sembrancher et d'Entremont
1534 François Ansel, châtelain de Sembrancher et d'Entremont
1540 Noble Denys Fabri
1545 Antoine de Loës, châtelain de Sembrancher et d'Entremont
1547 Antoine de Loës, châtelain de Sembrancher et d'Entremont
1548 Noble Denys Fabri, châtelain de Sembrancher et d'Entremont
1551 Noble Denys Fabri, châtelain de Sembrancher et d'Entremont

- 1552—1562 Jean de Loës, châtelain de Sembrancher et d'Entremont
 1565 Jean Nicod de Loës, châtelain de Sembrancher et d'Entremont
 1571—1581 Noble Gaspard Fabri, châtelain d'Entremont et de Sembrancher
 1571 Antoine Ribordy, lieutenant
 1582 Balthazar Fabri
 1589 Balthazar Fabri
 1589 François Ansel
 1590 Gaspard Fabri, châtelain
 1590—1598 Balthazar Fabri, châtelain de Sembrancher et d'Entremont
 1600 Roland Fabri (fils de Rodolphe), châtelain
 1602 Noble Balthazar Fabri, châtelain et banneret de Sembrancher et Entremont
 1612—1629 Gaspard Fabri, châtelain et banneret d'Entremont
 1626 Gaspard Favrez, banneret et châtelain
 1627 Gaspard Favrez, banneret et châtelain
 1629 Noble Gaspard Favre
 1632—1657 François Volu (ou Voluz), châtelain et banneret d'Entremont
 1660—1662 Noble Balthazar Fabri, châtelain et banneret de Sembrancher et Entremont
 1664—1688 Gaspard Voluz, banneret et châtelain
 1688—1696 Jean Dalèves, châtelain et banneret
 avant 1700 Jean-Pierre Ribordy (ensuite fiscal de Bagnes)
 1701 Maurice d'Allèves, châtelain et banneret
 1720 Maurice d'Allèves, châtelain et banneret
 1728 Joseph-Ignace Dallèves, châtelain et banneret général d'Entremont
 1743 Joseph-Ignace Dallèves, châtelain et banneret général d'Entremont
 1743 Jean-Laurent-Jos. Ribordy, vice-châtelain
 1738 Gaspard-Etienne De la Soye (de Serico), châtelain
 1749 Gaspard-Etienne De la Soye (de Serico), châtelain
 1749—1756 Joseph-Ignace Dallèves, châtelain et banneret général
 1757—1774 Gaspard-Etienne de la Soye, châtelain et banneret général
 1777—1782 Pierre-François-Bruno Luder
 1786 Luder, banneret des élus, châtelain d'Entremont
 1787—1790 Pierre-Joseph Dallèves, châtelain et banneret général
 1788 Jean-Laurent Meilland, ancien lieutenant

Les syndics

- | | | | |
|------|---|------|---|
| 1312 | Ulrich Champany,
<i>syndic et procureur</i>
Villencus Gondrand,
<i>syndic et procureur</i>
Ulric Richardi,
<i>syndic et procureur</i>
Ulric de Ponte,
<i>syndic et procureur</i>
Pierre de Warda,
<i>syndic et procureur</i> | 1354 | Rolet de Saint-Maurice
Vuillerme
ou Vullienchod Quentin |
| 1318 | Uldric Champany
Uldric Richardi | 1355 | Rolet de Saint-Maurice
Vuillerme
ou Vullienchod Quentin |
| 1322 | Comme en 1312, moins
Pierre de Warda | 1387 | François Henriod |
| 1324 | Martin d'Evian | 1398 | Rolet Quentin
Jean Dexterand |
| 1348 | Martin Quentin
Jeannod, fils de feu Nicod,
covidomne d'Orsières | 1408 | Jean Medici
Jean Cavelli |
| | | 1431 | Humbert Moren |
| | | 1439 | François Ansel, clerc
Pierre Rose |
| | | 1440 | Humbert Moren
Boniface de Seta |
| | | 1455 | Jean de Loës
Stephanet Jacobi |

- | | | | |
|---------|--|------|--|
| 1456 | Humbert de Francia
Stephanet Colaz | 1573 | Antoine Ribord
Etienne Vulliermolaz |
| 1457 | Jean Ribor
Amédée de Vota | 1574 | Jean de Alleve
Antoine Challand |
| 1463 | Jean Formaz
Perronet de Vachaz | 1576 | Pierre Formaz
Jean Grandjohan |
| 1482 | Mermet Ansel
François Ribor | 1583 | Guillaume Paulet |
| 1505 | André, fils de Jean Episcopi
Antoine Colaz | 1584 | Maurice Cornut |
| 1510 | Nicolet Medici
Martin Vulliermola | 1584 | François de Servaz
Antoine Farquet |
| 1510 | Etienne Anseli
Antoine Episcopi | 1588 | Etienne Grandjohan
Jean Ribord, clerc |
| 1522 | Pierre Dexterand
Jean de Seta | 1588 | Antoine Dexterand
Pierre Grandjohan |
| 1523 | Pierre Tharasmacaz
Jean Poepiz | 1590 | Henri Vulliermolaz
Jean Dalleves |
| 1524 | Antoine Colaz
Pierre Ribordi | 1590 | Pierre Formaz
Nicolas Vollu |
| 1526 | Pierre Dalleve ou de Alleve
Bernard Magnineti | 1592 | François de Loès, capit. de
Martigny |
| 1528 | François Ansel
Antoine Challand | 1592 | Thomas Lovey
Pierre Dexterand |
| 1529 | Pierre Boven | 1593 | Pierre Dexterand
Thomas de laz Setaz |
| 1529/30 | Pierre Dalleve
François Anseli | 1594 | Roland Fabri
Pierre Ribor |
| 1532 | Antoine de Loès
Théodule Taramasquaz | 1595 | Etienne Cornachon
Pierre Droz |
| 1534 | Pierre Grandjohan
Etienne Sis | 1597 | Etienne Gilliard |
| 1535 | François Roserens | 1597 | Maurice Cornut
Etienne de Seta |
| 1540 | Pierre Ribordi ou Rebord
Martin Terrettaz | 1598 | Maurice Cornut
Etienne de Seta |
| 1542 | Bernard Magnineti | 1599 | Etienne Episcopi
Antoine Cornachon |
| 1545 | Pierre Taramascaz | 1600 | Antoine Farquet
Pierre Bonneval |
| 1547 | François Ansel
Jean Dexterand | 1601 | Etienne Gontard
Pierre Charelli |
| 1549 | Jean Poëpiz
Antoine Votaz | 1602 | Bastion Vulliermolaz
Gaspard Farquet |
| 1550 | François Malluat
Antoine Cornut | 1603 | Pierre Bérard
Bastian Cleyvaz |
| 1551 | Pierre Grandjohan
Bernard Votaz | 1604 | Jean Votaz |
| 1553 | François Dexterand, not.
Pierre Ribordi, jun. | 1604 | Pierre Dalleves
Antoine Formaz |
| 1554 | Etienne Grandjohan
Jean Episcopi | 1605 | Antoine Formaz
Etienne de Neuvecelle |
| 1557 | François Cornut
Guillaume Dexterand | 1606 | Antoine Farquet
Etienne de Novacella |
| 1561 | Bastian de Novacella | 1607 | Nicolas Lovey, alias Crettex |
| 1562 | François Ansel, not.
Guillaume Formaz | 1607 | Nicod Votaz
Jean Boven |
| 1569 | Bastian Dexterand
Antoine Falquet | 1608 | Etienne Episcopi ou Evesque
Nicod Votaz |
| 1570 | Pierre Grandjohan
Henri Vulliermeulaz | 1608 | Pierre Dexterand
Nicod Votaz |
| 1571 | François de Loès
Pierre Taramascaz | 1609 | Jean de Cruce
François Cornut |

- | | | | |
|------|---|------|---|
| 1610 | Amédée Vota
Pierre Droz alias Esquis | 1650 | Gaspard Voluz
Etienne Dalleves |
| 1611 | Jean Taramarcz
Jean Vuilliermola | 1651 | Nicod Votaz
Balthazar Fabri |
| 1613 | Etienne Guntard
Georges Six | 1652 | Christian de Novacella
Jean Taramascz |
| 1618 | Jean Boven | 1653 | Martin Cleyvaz
Jean Payot |
| 1620 | Nicod Votaz
Philibert Lovey | 1657 | Antoine Terrettaz
Etienne Contard |
| 1621 | François Cornachon
François Voluz | 1659 | Jean Cornuz
Pierre Formaz |
| 1623 | Etienne de Seta
Gaspard Gilliard | 1661 | Etienne de Seta |
| 1624 | Etienne Evesque
Balthazar Fabri | 1661 | Christian de Novacella
François Sist |
| 1625 | Jean Taramarcz
Pierre Bonneval | 1664 | Etienne Dalleves |
| 1626 | Nicolas Voluz
Etienne Cornut | 1665 | François Bonaveau |
| 1627 | Antoine Formaz, sen.
François du Crest | 1665 | Jean Votaz
Jean-Baptiste Favre |
| 1628 | Claude Six
Pierre Votaz | 1672 | Pierre Formaz
Jean-Marie Favre |
| 1629 | Nob. Ferdinand Fabri
François Cornut | 1676 | Aper Ougier
Jean Vuilliermeulaz |
| 1630 | Pierre Six
Etienne Cornachon | 1684 | Pierre Formaz |
| 1632 | Jean Gaillard, not.
Gaspard Votaz | 1685 | Jean Dalleves, not.
Nicolas Sys |
| 1633 | Christ. Nicollier
Bastian Lovey alias Gabyod | 1686 | Anthoine Votaz
Etienne Pittier |
| 1634 | Etienne Dalleves
Jean Cornuz | 1687 | Jean Vuilliermaulaz
François de laz Sejaz |
| 1635 | Etienne Wuilliermeulaz
Jean Gaillard, not. | 1688 | Jean-François de laz Sejaz
Jean-François Six |
| 1636 | Etienne Taramarcz
François de Seta | 1689 | Etienne de laz Sejaz
Etienne d'Alleves |
| 1637 | Gaspard Gilliard
Antoine Willermeulaz | 1690 | Etienne Rebor
Etienne Formaz |
| 1638 | Jean Taramarcz
François Lovey | 1691 | Jean-Pierre Ribordi, curial
Martin de Seyaz |
| 1639 | Christian de Novacella
Jean Bérard | 1692 | Pierre Contard, sautier
Pierre Poepiz |
| 1640 | François Episcopi, not.
Antoine Formaz | 1693 | Jean-Pierre Ribordi
François Cornuz |
| 1641 | Martin Six | 1693 | François Creteys |
| 1642 | Etienne Medici
Nicolas Ribordi | 1694 | François Cornuz
Jean-Pierre Cleyvaz |
| 1643 | Etienne de Serva | 1695 | Aper Ogier
Joseph Cornuz |
| 1644 | Claudé Six
Etienne Cornachon | 1696 | Jean Pittier
Nicolas Six |
| 1645 | Etienne Cornuz, sen.
Christophe Nicollier | 1698 | Etienne Pittier
Pierre Droz |
| 1647 | Etienne Wuilliermeulaz
Pierre Taramascz | 1699 | Simon-Joseph Dalleves
Antoine Voutaz de la Place |
| 1648 | François de Seta
François Poëpiz | 1700 | Jean Vuilliermeulaz
François Sisti |
| 1649 | Antoine Vuilliermeulaz
Antoine Bérard | 1701 | Pierre-Maurice Cornuz
Jacques de la Seya |
| | | 1702 | Etienne Dalleves, sautier
Etienne Voutaz |

1703	François-Simon Ribordi Pierre Poëpiz, jun.	1757	Jean-Joseph de la Soye Jean-Laurent Six
1704	Pierre Contard, sautier Jean Crestez	1759	Jean-Laurent Emonet Laurent-Louis Delasoye
1705	Pierre Poepiz Jean-François Cornuz	1771	Jean-Joseph de la Soye, curial Jacques de la Soye
1707	Jean Pittier Etienne Votaz	1772	Delasoye curial Jacques-Joseph Delasoye
1708	Nicolas Six Gaspard-Philibert de la Seaz	1774	Nicolas-Joseph Cleyvaz
1709	Jean Dalleves, méd. Pierre Drouz	1778	Simon-Joseph Cleyvaz Jean-Joseph Sixt
1710	Châtelain Ribordy Jean-Pierre lieutenant Dalleves Simon-Joseph	1781	Jean-Laurent Meilland
1711	Maurice Cornuz Martin Cleyvaz	1786	Jean-Joseph de la Soye, curial Jean-Joseph de la Soye, adjoint
1713	Jean Contard	1788	Joseph Murith Philibert Voluz de la Garde
1714	Simon-François Ribordi Joseph Rebord	1791	Etienne-Dominique Cornu Maurice-Joseph Six
1716	Jacques Delaseaz Etienne Delaseaz	1792	Etienne-François Contard Jean-Joseph Sixty
1717	Melchior Luder Pierre Terretaz	1794	Pierre-Joseph Monard Jean-Nicolas Luy
1718	Jean Pittier, sautier Jacques Pittier	1795	Joseph-Ignace Emonet
1720	Martin-Joseph de la Seya	1803	Jean-Joseph Dalleves François-Joseph Ludder
1725	Jean-Marie Favre de la Garde Etienne Volet	1804	Nicolas Rebord Etienne Pittier
1726	Jean-Nicolas Delaseaz Martin-Joseph Delaseaz	1805	Jean-Joseph Emonet Jean-François de la Soie de Ville
1727	Jean-Marie Favre Jean-Joseph Six	1807	Philibert de la Soye Jean-Joseph Pittier
1729	Gaspard-Etienne Dalleves Jean-François Gilliard	1808	Joseph Ribordy
1730	Jean-Lautent Ribordi Etienne de la Sejaz, saut.	1815	Jean-Joseph Dalleves Charles-Emmanuel Contard
1731	Jean-François Droz Pierre-François Contard	<i>Depuis 1815, la date est celle de la nomination qui se faisait en novembre pour l'année suivante</i>	
1732	Jean Pittier François-Joseph Payoz	1815	Etienne-Joseph Delasoie, not. Cyprien Emonet
1733	Pierre-Ambroise Dalleves Jean-Pierre Votaz	1816	Jean-Barthélemy Voutaz Etienne-François Luy
1734	Gaspard-Philib. de la Seiaz Joseph Sisti	1819	Jean-Pierre Voutaz
1735	Pierre-Antoine Dalleves Pierre-Joseph Cleyvaz	1823	Pierre-François Luy
1736	Jean-François De la Soye Etienne De la Soye	1823	Joseph Ribordy Jaque Sarrasin
1737	Meilland J. M.	1824	Jean-François Delasoie, de Chamaille Nicolas Joris
1739	Jean-Jos.-Laur. Ribordi Jean-Marie Favre	1830	Jean-Joseph Pittier Sébastien Baley
1743	Gaspard-Etienne Dalleves Pierre de la Soye	1831	Pierre Contard Etienne-Louis Delasoie, de Chamaille
1747	Pierre-Ambroise Dalleves, lieut. Jean Pittier	1834	grand châtelain Ribordy Nicolas Contard
1753	Etienne Luder	1836	S. Exc. Delasoie Jos.-Hippolyte Delasoie
1755	Jean-Joseph Delaseyaz Simon-Joseph Cleyvaz	1837	Gaspard Sixty François Contard
1756	Pierre-Ambroise Dalleves, lieut. Jacques de la Soye		

1838	Etienne Luy	1844	Jean-Etienne Tamarcaz
	Pierre-Joseph Ribordy		Etienne-Benjamin Contard
1839	Gaspard-Joseph Delasoie	1846	Etienne Emonet
	Etienne-Joseph Favre		Hippolyte Delasoie
1840	Jean-François Delasoie, de Chamaille	1851	Etienne-Joseph Favre
	Nicolas Sarrasin		Pierre Luy
1841	châtelain Ribordy	1852	Timothée Dallevés
	Amand Rossier		Joachim Favre
1842	Etienne Cornu	1852	Daniel Pittier
	P.-Bernard Tamarcaz		P.-Bernard Tamarcaz
		1853	Jean Puipe, boursier
			P.-Bernard Tamarcaz

Les présidents

Première série : 1798—1848

République helvétique

1798	Emonet, Maurice-Isidore
1800	Dallèves, Pierre-Joseph, ex-banneret
1800	mai : Cleyvaz, Joseph-Nicolas, mort en charge le 11 janvier 1801
1801	Rebord, Nicolas

Valais indépendant

1802—1805	Dallèves, Pierre-Joseph, ex-banneret
1809	Delasoie, Gaspard-Etienne

Département français

1811—1813	Luder, François-Joseph, maire
	Delasoie, Etienne-Joseph, vice-maire

Canton suisse

1815—1817	Ribordy, Jean-Pierre, châtelain
1823—1828	Delasoie, Gaspard-Etienne
1830	Ribordy, Jean-Pierre, grand châtelain
1831—1838	Delasoie, Etienne-Marie, mort en charge le 18 février 1838
1838—1845	Luder, Joseph-Antoine
1845—1847	Dr Maurice Cleyvaz

Deuxième partie : dès 1848

	<i>Présidents</i>		<i>Vice-présidents</i>
6. 2. 1848	Clayvaz Maurice, docteur		Emonet Cyprien
5. 3. 1848	Ribordy Gaspard-Daniel		
1850—1854	Ribordy Louis, notaire	1850—1851	Métroz Benjamin
		15. 2. 1852	Emonet Cyprien
		7. 3. 1852	Pittier Daniel
		1853—1854	Luy Etienne
1855—1856	Ribordy Antoine	1855—1856	Luy Etienne-Daniel
1857—1860	Ribordy Etienne-Daniel	1857—1858	Métroz Benjamin
		1859—1860	Voutaz Etienne
1861—1862	Luder Antoine	1861—1862	Voutaz Etienne
1863—1868	Luy Etienne	1863—1868	Métroz Etienne-Marie
1869—1878	Métroz Etienne-Marie	1869	Dallèves Timothée
		1869—1878	Vollet Maurice-Adrien
1879—1889	Voutaz Joseph	1879—1880	Vollet Maurice-Adrien
		1881—1889	Tamarcaz Etienne
1889—1895	Gaillard Emile	1890—1895	Arlettaz Joseph

1895—1896	Delasoie-Vollet Etienne	1897—1900	Delasoie Gaspard
1897—1900	Voutaz Joseph	1901	Puippe Maurice
1901	Delasoie Gaspard		Delasoie Gaspard
1901—1904	Puippe Maurice	1905—1911	Voutaz Joseph-Alexis
1905—1911	Delasoie Louis	1911—1916	Puippe Emile
1911—1916	Voutaz Joseph-Alexis	1917—1924	Besse Joseph
1917—1924	Voutaz Ernest	1925—1928	Voutaz Léon (Joseph)
1925—1928	Delasoie Maurice	1929—1932	Delasoie Jean
1929—1932	Voutaz Léon (Joseph)	1933—1948	Delasoie Louis
1933—1948	Voutaz Ernest	1949—1956	Besse René
1949—1956	Delasoie Louis	1957—1960	Métroz Roger
1957—1960	Delasoie Luc	1961—1964	Reuse Eugène
1961—1964	Voutaz Léon (de P.)	1965—	Métroz Roger
1965—	Voutaz Léon (de P.)		

Les juges et les vice-juges

Juges

6. 2. 1848	Voutaz Etienne-Joseph
15. 2. 1852	Luder Antoine
14. 1. 1855	Luder Antoine
14. 2. 1856	Luder Antoine

Vice-Juges

Ribordy Daniel fils
Delasoie Laurent-Hippolyte
Vollet Jacques-Maurice
Arlettaz Jean

A partir de 1859, les élections se font au mois de décembre et l'entrée en fonctions au 1^{er} janvier suivant.

1859	Arlettaz Jean	Luy Etienne
1862	Arlettaz Jean	Emonet Nicolas
1866	Luder Antoine	Emonet Nicolas
1870	Luder Antoine	Taramarcas Etienne-Daniel
1872	Taramarcas Etienne-Daniel	Arlettaz Joseph
1878	Arlettaz Joseph	Luder Joseph
1890	Arlettaz Joseph	Emonet Nicolas
1894	Arlettaz Joseph	Tissières Maurice
1906	Arlettaz Joseph	Favre Etienne
1910	Arlettaz Edouard	Favre Etienne
1920	Arlettaz Edouard	Voutaz Léon (Joseph)
1940	Voutaz Léon	
1944	Voutaz Léon	Voutaz Louis
1950	Ribordy Adolphe	Voutaz Léon de Paul
1952	Delasoie Louis, hôtelier	Voutaz Léon de Paul
1956	Voutaz Léon	Favre Laurent
1960	Pellaud Pierre	Favre Laurent
1964	Paccolat Antoine	Métroz Benjamin

SECONDE PARTIE

LA PAROISSE

Le Valais, en particulier le Bas-Valais, fut ouvert de bonne heure à la foi chrétienne. Il a l'honneur de posséder le plus ancien évêché de la Suisse ainsi que son plus ancien monastère encore existant. Comment, à ses débuts, s'exerçait la pastoration auprès du peuple peu à peu arraché aux superstitions païennes ? On en sait peu de chose avant les X^e et XI^e siècles. Elle rayonnait de quelques centres comme Octodure, Agaune, Sion, etc., d'établissements monastiques, par ex. Bourg-Saint-Pierre, Saint-Pierre-de-Clages, ou de centres seigneuriaux. On ne trouve pas avant le X^e ou XI^e siècle de paroisses organisées avec prêtres à demeure. Il y a tout lieu de croire que, au fur et à mesure que s'organisait le pays au point de vue civil, il s'organisait aussi au point de vue ecclésiastique. Les centres administratifs (châtellenie, vidomnat, seigneurie) devinrent ainsi les centres religieux et donnèrent naissance aux paroisses. Cette double organisation fut probablement simultanée.

Les origines

Sembrancher dépendit d'abord de l'évêque-comte du Valais, puis passa au comte de Savoie, qui en fit une châtellenie. Au point de vue religieux, les paroisses d'Entremont, sauf Bourg-Saint-Pierre, furent dès l'origine de la mense de l'évêque. Ce fut au XII^e siècle, vers 1150-1160, que ces paroisses, soit Sembrancher, Orsières et Liddes avec Martigny, furent données à la Maison du Saint-Bernard par l'évêque de Sion, Louis¹. Cette donation ayant été faite contre le gré du chapitre, l'évêque Amédée de la Tour tentera de la faire annuler; par une bulle du 18 mars 1163, le pape Alexandre III signifie aux frères du Mont-Joux d'avoir à rétrocéder ces églises s'ils les possèdent injustement². Ceux-ci ayant sans doute prouvé leur bon droit, le même évêque Amédée, en 1168, et l'évêque Nantelme, en 1199³,

¹ Gremaud, *Documents*, t. V, p. CXI ; *Chartes Séd.*, N^o 13.

² Gremaud, *Chartes Séd.*, N^o 13.

³ Gremaud, *Chartes Séd.*, N^{os} 16 et 29.

confirment la possession de ces églises au couvent de Mont-Joux. Dès 1177, dans une bulle du 18 juin, Alexandre III énumère Sembrancher, *ecclesiam sancti Pancratii de Branchi*, parmi les possessions du monastère des saints Nicolas et Bernard de Mont-Joux⁴. Dans sa bulle du 20 janvier 1204, le pape Innocent III renouvellera cette concession, *ecclesiam de sancto Brancherio*⁵; de même Honorius IV, en date du 11 juin 1286, mais avec un nouveau titulaire, *ecclesiam sancti Stephani de sancto Brancherio*⁶.

De ces concessions, il résulte, pour la paroisse de Sembrancher, la situation canonique suivante : la collation du bénéfice et de l'église appartient à la Prévôté du Saint-Bernard et l'institution canonique à l'évêque de Sion. De fait, tous les desservants, sauf un seul, furent des chanoines du Saint-Bernard. Malgré quelques contestations, dont nous aurons les échos, cette situation est restée inchangée et est toujours en vigueur.

L'église

Le titulaire de la première église fut saint Pancrace, ainsi que nous le savons par la bulle déjà citée de 1177. Nous savons par un autre acte qu'en 1251 la localité porte encore le nom de *Villa de Sancto Pancracio*; mais en 1286, la bulle d'Honorius IV donne à son église le titre de saint Etienne, *ecclesia sancti Stephani de sancto Brancherio*. Le changement de titulaire s'est donc opéré entre 1177 (ou même 1251) et 1286⁷. Ce changement s'expliquerait, d'après Gruber, par le fait d'une restauration de l'église ou de la construction d'une nouvelle église. Peut-être pourrait-on aussi y voir l'influence des croisades qui auraient introduit en Occident le culte de saints nouveaux. De l'église de 1286, il reste le clocher et la chapelle annexe dite du Sépulcre; il est difficile de dire comment elle était disposée; orientée peut-être du nord au sud, elle comportait probablement des chapelles dans le genre de celle qui subsiste. L'église actuelle a été construite en 1686 et fut consacrée vingt ans plus tard, en octobre 1706, par l'évêque François-Joseph Supersaxo. Par suite de la nouvelle orientation, l'espace devant l'entrée de l'église était

⁴ Bulle d'Alexandre III, 18 juin 1177. Gremaud, *Doc.*, t. I, 156.

⁵ Bulle d'Innocent III, 20 janvier 1204. Gremaud, *Doc.*, t. I, 209.

⁶ Bulle d'Honorius IV, 11 juin 1286. Gremaud, *Doc.*, t. II, 951.

⁷ Le même phénomène s'est produit et à la même époque pour Liddes, qui a saint Etienne pour titulaire en 1177 et saint Georges en 1286; et pour Orsières, dont le titulaire est saint Pantaléon en 1177 et saint Nicolas en 1228. Voir Gruber, *Die Stiftungsheiligen der Diözese Sitten im Mittelalter*, 1932.

très restreint. On pria les propriétaires de la grange d'en face⁸ de condamner l'entrée de leur bâtiment sur cette façade; enfin, à l'acte de visite de 1864, on obtint de faire recouper cette façade pour laisser plus d'espace pour l'entrée de l'église et l'accès au nouveau cimetière.

Autels

L'église contient quatre autels : le maître-autel dédié à saint Etienne, reconstruit en 1843; l'autel du Rosaire, datant de 1861; l'autel de saint Joseph uni au Sépulcre et l'autel de sainte Catherine. Ce dernier porte l'emblème de la bourgeoisie chargée de son entretien.

L'ancien chemin de croix, qui a fait place à un nouveau lors de la dernière restauration de l'église, était dû à la générosité de Mme Marie-Josette Vuillermeulaz, veuve du châtelain Gaspard-Etienne Delasoie (mort en 1776, sans descendance). Les vitraux du chœur sont dus à la générosité des familles Luder et Dallèves et en portent les emblèmes.

Le tableau du maître-autel, datant de 1844, est signé de L. Ritz. Celui de l'autel du Rosaire date de 1862 et celui de S. Joseph, dans la chapelle latérale, de 1861; ils sont du peintre E. Chapelet. Le vitrail récent (1941) de cette chapelle est de E. Correvon.

Le premier orgue datait de l'an 1816; il fut construit par Carlen de Naters; un second le remplaça vers 1870; l'orgue actuel est dû au curé Rey qui le fit construire en 1942.

Pour le commun des fidèles, le cimetière était à l'entour de l'église, comme dans toutes les paroisses où l'on ne craignait pas le voisinage des défunts. Témoin de ces sépultures, reste encore la pierre tombale du vice-grand bailli Gaspard-Etienne Delasoie⁹ mort en 1844, et de son épouse Julie Du Fay, devant la porte latérale de l'église.

⁸ Cette maison portait le nom de «Tornette». Vers 1700, les propriétaires en étaient une famille de Preux qui, par suite d'alliance, la tenait des Volluz. Vers 1600-1630, le propriétaire en était le curé Joris qui la tenait par donation de dame Stéphanette Dexterand, épouse, en secondes noces, du notaire Bérodi; après les de Preux, cette maison passa au châtelain G.-E. Delasoie et plus tard aux Luder. Relevons l'inscription subsistant sur le montant central de la grange :

I H S
NIL UNQUAM
TRISTE CADIT DI
LIGENTIBUS NOMEN
DOMINI

Il est déjà question de la «Tornette», en 1372; elle appartenait alors aux hoirs d'Aymon de Saint-Maurice.

⁹ Sur cette famille, voir ci-dessus, pp. 61-62.

se. Le clergé et les seigneurs, tels les Fabri¹⁰, avaient leur sépulture à l'intérieur de l'église. Le nouveau cimetière fut établi en 1868 sur un verger de la cure et agrandi vers 1936.

L'église comprenait plusieurs chapelles, soit autels, chacune, me semble-t-il, avec sa dotation. La plus importante fut celle de la Sainte-Vierge, qui a sa petite histoire. Cet autel (chapelle) était sous le patronage des nobles de Saint-Maurice, ainsi que nous l'apprend un acte de 1372 où les héritiers d'Aymon de Saint-Maurice¹¹ passent reconnaissance pour cet autel. Ce même autel avait reçu, en 1371, une donation pour son luminaire en exécution d'une convention datant déjà de 1329. En raison des nombreuses fondations de messes¹², cet autel possède un recteur permanent : c'est généralement le curé lui-même ; mais il eut aussi d'autres titulaires. En voici la liste :

vers 1360	Jacques Ferrandin (évêque d'Aoste 1376-1339)
1372	Jean Pyoleti (curé de Sembrancher 1381-1397)
1380	Hugues, de Leysel, curé de Liddes, recteur de la chapelle de Notre-Dame
1401, 1408	Hugues Vallet, de Luysier, curé de Liddes ; le même sans doute que le précédent
1441, 1443	Hugo Fabrerii ou Fabreti, en même temps recteur de l'hôpital de Saint-Bernard de Verdy (diocèse d'Auxerre)
1450	Jaquemod de Pléod
1451	Claude Rufi
1468	Pierre de Carreria (prieur de Bourg-Saint-Pierre 1474-1497)
1585	Amédée Nigri, en même temps recteur de Saint-Bernard de Verdy, curé de Sembrancher de 1571 à 1596
... 1669	noble Ferdinand Fabri, curé de Vollèges de 1657 à 1669
1669	Mathieu Perret, curé de Liddes de 1660 à 1663, recteur d'Orsières 1669, curé de Vouvry de 1671 à 1682

¹⁰ Sur cette famille, voir ci-dessus, pp. 24-27.

¹¹ Dans les actes de l'époque, cet Aymon est appelé soit *de sancto Brancherio*, soit *de sancto Mauritio*.

¹² Ainsi, en 1396, la veuve de Martin Quentin fonde un anniversaire pour chaque samedi. Il est intéressant de noter que cette fondation est garantie par un pré sis à Sembrancher, au lieu dit *in Castro*, en dessous du chemin royal, au-dessus du pré de la Tour, avec le pré des « parties » à l'occident ; ceci situerait le château loin de la colline de Saint-Jean.



Sembrancher. Ancienne maison sur la Place et angle de la maison Fabri.
(Photo Oscar Darbellay)

Dès 1464, ce petit bénéfice, n'ayant pas de ressources suffisantes pour entretenir un recteur permanent, le vicaire général de la Prévôté consent à l'unir à l'église, à charge, pour le curé, d'en assurer l'entretien. Le curé en aura désormais la présentation et la Prévôté, la provision.

La seule partie qui subsiste de l'ancienne église, c'est la chapelle du Sépulcre. Elle a été unie à celle de saint Joseph, en 1860. Déjà en 1349, elle reçoit une donation d'Aymon de Saint-Maurice pour son luminaire. Pour cette donation, Humbert Moren, d'Aigle, passe une reconnaissance en 1438.

A la prière du curé Jean de Viridario, cet autel est consacré en 1449, le 8 novembre, par l'évêque Guillaume de Rarogne. Une fondation de messes est faite, en 1455, par noble Jean Jaquin.

L'autel de sainte Catherine aurait-il aussi été doté d'une chapelle dont la fondation serait due aux comtes de Savoie eux-mêmes ? Le fait que les messes étaient payées par le châtelain, qu'elle eut ensuite un titulaire commun avec les Sept-Joies et que sa propriété, attestée par le blason qui le surmonte, a passé ensuite à la noble Bourgeoisie me le fait croire. En tout cas, en 1419, c'est le comte qui pourvoit à la nomination d'un chapelain, en remplacement du curé d'Orsières défunt¹³, dans la personne du curé de Sembrancher, Jean de Viridario, avec ordre au châtelain de verser la pension habituelle de 10 florins à charge, pour le curé, de dire trois messes par semaine *pro salute animarum totius albergi domus Sabaudie*.

Le clocher

Le clocher, actuellement comme prisonnier de l'église qui l'enserme, est aussi une relique de l'époque gothique, avec sa flèche octogonale et ses fenêtres en lucarnes. Blondel, dans *Vallesia* (1961), le date du XIV^e ou du XV^e siècle.

Il abrite un carillon de cinq cloches qui portent un bel âge. Les voici dans leur ordre d'ancienneté.

La première, de 1411

Inscription en lettres gothiques :

*Ave Maria * Te Deum laudamus* (répété quatre fois)

Ave Maria gracia plena Dominus tecum Anno MCCCCXImi

¹³ Ce curé est Jean Mocheti (1396-1415) ; voir Tamini-Mudry, *Histoire d'Orsières*.

La deuxième, de 1539

Lettres gothiques :

Xtus ab omni malo nos defendat †

I H S, Sancte Stefane ora pro nobis

Xtus vincit Xtus regnat Xtus imperat MCCCCXXXIX

La troisième, de 1560

Lettres capitales :

Verbum Domini manet in aeternum

1560 † Soli Deo Gloria

La quatrième, de 1643

Inscription en lettres capitales :

*IHC MRA Conciliando Tono tandem concordia fio Sit mea
vox homines conciliare Deo 1643*

*Franciscus Voluz Celebris Patronus et uxor Maria Gay
Matrina animae concordiae amantes me dicunt concordiam
ut haec sonus omnia portet*

Aes mihi quae (Maria et templum)

burgesia fecit cum pietate auro florens sit firmior aere

Etienne de Serva et fils de A. De la Seay sendicque 1643

Cantate Dno canticum novum

M. Jolly † M. Vouillemot

*Venite ad me omnes qui laboratis et onerati estis et ego
reficiam vos.*

Matth. XI

La cinquième, de 1654

† IHS. MAR. ad honorem Smae Trinitatis Amen

Hoc opus impensis nobilis burgesia Sti Brancherii

*† Confectum tempore scyndicaturae hon. N. Ribordi et J. de
Cruce*

† Bandereto gnali Intermon Francisco Voluz 1654

Les confréries

Aux fondations nombreuses, qui peu à peu enrichirent l'église, se rattache l'institution des confréries. Trois d'entre elles ont subsisté jusqu'à nos jours : le Saint-Sacrement, le Rosaire et Saint-Joseph.

Chacune avait ses fonds et son prieur qui l'administrait. Un receveur en percevait les revenus. Outre leur but de dévotion, les confréries avaient à entretenir l'autel auquel chacune était attachée et la charge d'en faire célébrer les messes. Les fonds en furent ensuite réunis et servirent d'une façon générale à l'entretien du culte et de l'église sans être soumis au contrôle de l'autorité civile. Ces confréries ont une origine assez ancienne; le curé Ballet les fait dater de 1641. Nous savons toutefois que la confrérie du Saint-Sacrement recevait des dons déjà en 1453 dans le testament de Nicolet Medici, un des fondateurs de la chapelle du fond de Ville et, en 1474, dans le testament de Peronette Colon et, déjà en 1416, dans un autre testament.

Une autre confrérie que l'on retrouve un peu partout à l'époque et qui avait pour but l'exercice de la charité envers les pauvres par des fondations permanentes ou des dons occasionnels est la confrérie du Saint-Esprit. A Sembrancher, elle existait déjà en 1365; à cette date, elle reçoit, par testament de Jeannod Girod de la Place, un setier de froment; en 1396, la veuve de Martin Quentin lui lègue quatre florins or; en 1453, Nicolet Medici la porte à son testament pour une offrande à faire à la Pentecôte; de même Perronnette Colon en 1474. Plus tard, les fonds de cette confrérie furent réunis à ceux de l'hôpital. Un acte de 1526 nous apprend que cette confrérie était propriétaire d'une maison près du pont de la Dranse; elle servait de dépôt pour le pain et autres denrées destinées aux distributions de Pentecôte.

Usages anciens

Nos ancêtres avaient la dévotion plus longue que nous; dans le domaine de la liturgie, ils en auraient remontré même au pape, toujours prêts qu'ils étaient à rappeler à l'ordre le curé qui aurait cherché à se libérer d'usages onéreux pour lui.

Dès le XVI^e siècle, nous voyons les paroissiens imposer à leurs curés des articles à signer avant leur prise de possession: ainsi, à Bourg-Saint-Pierre, au prieur J.-L. Cabraz (1648-1670)¹⁴; à Orsières¹⁵; ainsi qu'à Martigny, le 9 février 1689 au prieur Derriard¹⁶.

¹⁴ Sur ce prieur Cabraz, voir Maurice Ribordy, *La paroisse de Bourg-Saint-Pierre et ses prieurs*, dans *Ann. Val.*, 1953, p. 328.

¹⁵ Voir Fabien Melly, *Coutumes d'un autre âge*, dans *Ann. Val.*, 1939, pp. 577-584.

¹⁶ Archives du Saint-Bernard. — Notons que les bourgeoisies ne faisaient que suivre l'exemple des Patriotes qui, eux aussi, tentèrent d'imposer des articles à l'évêque dès le XV^e siècle et qu'ils parvinrent ainsi à le priver de bien des privilèges en 1630.

A Sembrancher, déjà en 1524, le curé Pierre Ferrenchi se voit imposer certains articles: résidence continuelle avec deux vicaires agréés par la communauté, messe chantée tous les jours au maître-autel, messe célébrée à l'aurore chaque lundi, chant de l'office avec vêpres et complies par le curé et les vicaires durant le carême et l'octave de la Fête-Dieu selon l'usage ancien, fourniture des cierges pour les fêtes, installation par la communauté d'un tronc dans la nef pour recueillir les offrandes en faveur des défunts et d'un autre tronc par la communauté de Bovernier, dans la chapelle du lieu «pour la réparation de la chapelle de Saint-Théodule», droit de préemption du foin, du refoin et de la paille de la cure en faveur des bourgeois de Sembrancher. Le curé accepte de bonne grâce ces différents articles, qui révèlent l'attachement des paroissiens à leur église et au culte divin (*Arch. comm. Bovernier, D*).

Cette même capitulation est acceptée par Thomas de Montheolo, qui succède à Pierre Ferrenchi en 1530. En 1657, le curé Marc Darbellay ne peut entrer en possession de son bénéfice qu'après avoir signé de nombreux articles, qui devinrent, par la suite, une véritable servitude pour ses successeurs et passèrent en usage. En agissant de la sorte, les communes ne suivaient-elles pas l'exemple des Seigneurs patriotes à l'égard de leurs évêques qui virent, eux aussi, restreindre peu à peu leurs droits et leur autorité?

Vers 1790, le curé Ballet rapporte une série de ces usages encore en vigueur. Usages concernant les sépultures: le tarif mortuaire est de 24 batz (environ 3 frs 50); en plus, on dépose sur le cercueil, en forme de croix, 5 gros ou 5 demi-batz pour le rachat du drap mortuaire; à la sépulture, il y aura 5 cierges, plus un sixième à la croix, de la valeur de trois baches chacun et, à l'offrande, on remettra au curé un pain d'un batz et 8 petites chandelles rousses; aux septièmes et anniversaires, l'offrande sera d'un pain, d'un bache et de 4 petites chandelles. Pour les enterrements de bourgeois, on sonne toutes les grandes cloches et, pour les autres, deux seulement. Pour la sépulture des enfants, on dépose cinq cruches sur le cercueil et on fait l'offrande d'une chandelle et d'un pain d'un bache.

Il y eut un certain nombre de fondations concernant les répons à faire pour les défunts. Une des plus anciennes est due à noble Antoine Fabri, en 1481, qui lègue annuellement six sous pour chanter chaque lundi sur la tombe des défunts le verset *Creator omnium rerum Deus*. Dans les articles imposés en 1657, il est établi que le curé doit chanter, tous les lundis, les vigiles des défunts, faire des répons sur les tombes et aux quatre angles de l'église et, en outre, le dimanche, chanter le *Libera me* sur les tombes après l'*Asperges*. La coutume finit par se stabiliser et à se fixer; Ballet note que les répons pour les défunts doivent se faire tous les dimanches pendant une année et six semaines avec, au troisième dimanche du mois, offrande d'un pain et de huit chandelles. Une partie de ces usages

subsistait encore, il n'y a pas longtemps. Les fidèles furent peut-être les premiers à les abandonner.

La visite de 1706 — après les articles de 1657 — rappelle l'obligation de chanter l'hymne *Gaude* aux vigiles de la Sainte Vierge ; d'après les articles souvent cités, il y avait aussi obligation de chanter chaque samedi les vêpres avec l'hymne des Sept-Joies¹⁷.

L'entretien du luminaire soit de l'huile de la lampe était aussi à la charge du curé (cela déjà en 1524) ; celui-ci avait le droit de percevoir, dans ce but, un batz et demi, soit trois gros par foyer. Même le charbon de l'encensoir était prévu ; dans ce but, le curé avait droit à un « foyard » chaque deux ans ; en 1750, le curé se plaint qu'on ne le lui livrait déjà plus.

Les mariages étaient également soumis à certaines redevances ou coutumes passées en droit. De droit immémorial, l'offrande était d'un quartier de veau ou dix baches ainsi qu'un mouchoir. Si le mari n'était pas de la paroisse, il y avait une redevance supplémentaire de quarante baches pour la sortie de la femme ; selon la croyance populaire, c'était pour payer par avance le mortuaire de la femme. Aux relevailles, avec une offrande d'un batz déposée sur l'autel, la femme présente un pain blanc d'une bache, le curé le partage et en donne la moitié à la femme.

Enfin une coutume voulait que les enfants se présentant à la confession pascale fissent l'offrande d'un œuf.

Curieuses coutumes que nos ancêtres pas très lointains ont connues et qui sont allées en lambeaux au cours des ans !

J'ai laissé pour la fin les coutumes les plus contestées, au moins celles auxquelles le curé ne se prêtait pas de bien bon gré.

Ainsi le curé avait l'obligation de maintenir les cordes du clocher. Dès 1565, il est spécifié qu'il doit les fournir « sans nœuds » ; à chaque occasion, le curé ne manque pas de protester contre cet usage ; encore en 1807, le curé reçoit l'ordre de l'évêque de s'y soumettre ; il s'y refuse. Autre usage que les curés estimaient plus abusif encore : celui des repas donnés aux marguilliers et aux procureurs d'église. Cet usage est consigné pour la première fois dans les articles de 1657 ; le curé Ballet spécifie que le curé leur donne à dîner, s'il le juge à propos, à Pâques, à Saint-Etienne, aux grands et aux petits morts (Toussaint et Saint-Hilaire). Par contre l'obligation de donner, tous les ans à Pentecôte, sept quartanées d'orge aux marguilliers semble mieux établie ; en outre, aux grands morts, les marguilliers ont droit à huit pains blancs de l'offrande et à six aux petits morts.

¹⁷ Comme d'autres coutumes des paroisses de l'Entremont, le chant du *Gaude* est probablement d'origine valdôtaine ; il s'agit de la séquence *Gaude flore virginali* de saint Anselme qui, paraît-il, se chantait encore il n'y a pas très longtemps à Saint-Ours et dans certaines paroisses de la vallée d'Aoste.

Processions

Les processions étaient une forme courante de la dévotion de nos ancêtres. Il y avait d'abord les processions liturgiques. Celles des Rogations se rendaient, le lundi, à Saint-Jean ; le mardi, à Bagnes en se joignant à celle de Vollèges au passage ; le mercredi, Sembrancher recevait les processions de Bagnes et de Vollèges et les accompagnait jusqu'au pont, au départ. Ces deux dernières processions ont été supprimées à la suite de l'épidémie de fièvre aphteuse de 1938 et remplacées par celles de Chamaille et de La Garde.

En outre, entre la Sainte-Croix (3 mai) et la Saint-Jean-Baptiste (24 juin), une procession se rendait, le premier vendredi à la chapelle de Saint-Jean, le 2^e à Chamaille, le 3^e à La Garde, le 4^e au Pied de Ville, le 5^e à La Monnaye. Cette dernière devait coïncider avec le vendredi précédant la Pentecôte où la paroisse de Bovernier devait venir en procession reconnaître l'église mère. La procession était reçue devant la souste et reconduite jusqu'au Pied de Ville ou même jusqu'à la Monnaye où il y avait chant d'un évangile, bénédiction et *Libera me*. Les vestiges du vieux chemin sur la rive gauche de la Dranse, à cet endroit, portent encore le nom de Pentecôte en souvenir, semble-t-il, de cette coutume.

Une autre procession traditionnelle, disparue avant 1900, est celle qui se faisait le jour de la Saint-Bernard, à la croix du sommet de Contoz. L'acte de visite de 1706 recommande déjà de ne pas omettre cette procession qui se faisait pour détourner les dangers d'inondation. Il y avait aussi chant d'un évangile, puis antienne, oraison de saint Bernard et bénédiction.

Il y a encore d'autres processions à signaler qui sont encore en usage : celle de la Passion qui se fait le jeudi saint, vers les 5 heures de l'après-midi, à la Croix du Sommet de Ville, sur le chemin de la Garde. On y va en chantant les litanies de la Passion et on baise la Croix en passant. Enfin la procession du jour de Saint-Jean, à sa chapelle : on y dit la messe de bon matin. Il s'y fait une offrande souvent abondante de gâteaux qui se distribuent aux participants ; cette procession était très suivie et on y venait parfois de loin. Le retour se fait par un poétique sentier sous bois au chant du *Te Deum*.

Ces dévotions régulières ne suffisaient encore pas. Croiriez-vous qu'à de nombreuses reprises le conseil communal lui-même intervint pour ordonner des messes et des processions officielles, avec ordre d'y prendre part sous peine de sanctions pécuniaires et avec défense de travailler pendant le cours de la dévotion imposée ?

Et ces processions ne sont pas de petites promenades d'agrément. Oyez ! D'ordre du conseil, il se fera une procession, le 21 juillet 1839 ; cette procession montera à Vens, tournera la montagne pour passer au Levron. Au Levron, messe puis demi-heure de repos ; au

retour, à la croix en dessous du Levron, appel nominal des participants ; tous les chefs de famille doivent prendre part à la procession, sous peine d'une amende d'une livre de cire.

En 1840, le 3 mai, procession commandée à la chapelle de Saint-Marc, en haut du Châble, avec suspension de travail jusqu'au retour.

En 1851, le conseil décide, pour le 2 juillet, une procession à la Rosière, en dessus d'Orsières, en habit de pénitent ; la pénitence, semble-t-il, eût été assez pénible sans l'habit de pénitent !

Vous pouvez bien penser que les simples messes pour le temps, qui n'exigent pas grand déplacement, n'étaient pas rares ; il s'en commandait à peu près chaque année.

Parmi les décisions d'ordre religieux prises par le conseil, je ne puis m'empêcher de signaler le vote de remerciements aux jésuites pour une mission prêchée à Sembrancher, en décembre 1841, alors que la campagne contre ces révérends pères commençait à battre son plein en Suisse. Le Valais n'était pas encore entré dans la fournaise !

Les chapelles

Saint-Pancrace

La plus ancienne de nos chapelles fut celle dédiée à saint Pancrace ; elle était située à l'angle S. E. de la maison de commune actuelle ; délaissée sans doute pendant longtemps, Ursule Challand, dans son testament de 1675, fait un legs, *ut iterum reviviscat et in decentiorem statum erigatur*, afin qu'elle soit restaurée et remise dans un état plus décent. Elle fut démolie en 1892, lors de la reconstruction de la maison de commune. Dans ses notes de 1796, le curé Ballet nous apprend qu'elle était utilisée pour la sépulture des enfants. A son avis, cette chapelle aurait daté de l'an 1241 ; on lui aurait donné alors le titre de saint Pancrace pour perpétuer le titulaire de l'ancienne église.

Saint-Jean en Bémontet

La chapelle des Saints-Jean-et-Sébastien, qui se dresse sur la crête de Bémontet dominant le village de Sembrancher, n'est pas aussi ancienne. Son origine est assez obscure. On a longtemps cru y voir la chapelle du château qui aurait existé sur cette colline ; la situation de ce château y eût été superbe et eût commandé toutes les avenues de l'Entremont. Peut-être, pouvons-nous admettre sur cet emplacement l'existence d'une tour de garde dont la chapelle eût ensuite utilisé les matériaux ?

L'examen de l'architecture de la chapelle expliquera peut-être son origine.

Le chœur porte une voûte à arêtes ; quatre écussons non armoriés marquent le départ des arêtes ; à leur extrémité, trois de ces arêtes portent encore des blasons ; l'un représente un personnage tenant de la droite une branche à trois branchettes, de la gauche une serpe. Quelles armes plus parlantes pouvez-vous avoir pour Sembrancher ? Un autre porte les armoiries des Medici ; un troisième, des armoiries qui ressemblent à s'y méprendre à celles des Secrétan. Mais que signifie leur présence en ce lieu ?

Derrière l'autel, des réparations récentes ont découvert la présence de deux socles pour statues dont l'une porte l'armoirie des de Prato accotées des lettres J et P, Jean de Prato¹⁸, et l'autre porte en grosses lettres gothiques DE LOES.

Si je fais abstraction de l'armoirie douteuse, la présence des armoiries Medici, de Prato et le nom des de Loës nous reportent sans conteste au milieu du XV^e siècle. Les documents fournissent de bonnes raisons de croire qu'il ne faut pas chercher plus haut l'origine de notre chapelle.

D'après les notes du curé Ballet, elle aurait été construite en 1420. Je crois pouvoir affirmer qu'il faut retarder cette fondation à l'année 1460. C'est cette année-là que l'évêque Supersaxo accorde l'autorisation d'ériger une chapelle à Sembrancher (sans la localiser d'une façon précise). Je suis porté à croire qu'il s'agit de la chapelle de Bémontet ; pourquoi ? L'évêque accorde, *ad quinquennium*, 40 jours d'indulgences aux fidèles qui contribueront à son érection ; or, il se trouve qu'exactement cinq ans après, en 1465, l'évêque renouvelle cette concession en faveur des fidèles qui visiteront la chapelle des Saints-Jean-et-Sébastien qui vient d'être fondée, érigée et bénite par l'évêque, en Bémontet. Il est curieux de noter qu'à la prière de l'évêque de Sion, les évêques d'Aoste, de Tarentaise, de Turin, de Capaccio (près de Naples) et de Catane font des concessions semblables. C'est également en 1461 et 1466 que sont fondées les premières messes à célébrer en cette chapelle par Jean Charelli et Anselme Albi. En 1682, elle obtient du pape la concession d'une indulgence plénière, *ad septennium*, pour le jour de la fête de Saint-Jean. Faut-il voir dans cette concession l'origine ou la confirmation de la dévotion qui se maintient à l'égard de saint Jean ? Des fidèles y viennent même dès la veille passer la nuit à la chapelle. A qui le patronage de cette sympathique chapelle ? Si elle était un reste du château, elle serait incontestablement apanage de la bourgeoisie. La visite de 1739 la met à la charge de la bourgeoisie, mais celle-ci ne s'y engage que si on lui en laisse le patronage. Coupant la poire en deux, la visite de 1786 met une messe à la charge du curé et une à la charge de la bourgeoisie.

¹⁸ Jean de Prato était vice-châtelain en 1487.

Chamoille et La Garde

Les deux villages de la commune ont chacun leur chapelle, dotée d'un certain nombre de messes et datant, l'une et l'autre, du XVII^e siècle. La chapelle de Chamoille date de 1686 ; elle est due à Martin Crestelli (Crettex) alias Lovey, à Françoise, fille de Martin Charrex, à Jean Testaz, à Jean et à Pierre Cleyvaz ; elle fut bénite le 27 juin 1687 sous le double vocable de saint Martin (11 nov.) et de saint Bernard (15 juin).

La fondation de la chapelle de la Garde date de 1695 ; elle est due à Etienne Formaz, à Antoine Voutaz, à Jean Tamarcaz et à Françoise Favre ; la dotation fut complétée, en 1807, par le grand châtelain Gaspard-Etienne Delasoie, par un don de 60 écus. La chapelle de la Garde possède aussi un double vocable : saint Antoine de Padoue (13 juin) et saint Grat, évêque d'Aoste (7 septembre).

Chapellenie de Notre-Dame des Sept-Joies

De toutes nos chapelles, la plus intéressante est sans doute celle qui se trouve à l'entrée du village, *in pede Burgi* comme disent tous les actes qui la concernent. Par acte du 27 janvier 1445, noble Antoine Fabri et Nicolet Médicti¹⁹ en dressent l'acte de naissance et en établissent la fondation ; ils s'engagent à construire cette chapelle en l'honneur de la Sainte Vierge et promettent de verser annuellement cinq florins à perpétuité pour deux messes par semaine, le mercredi pour Antoine Fabri et le samedi pour Nicolet Medici, ainsi qu'aux fêtes principales de la Sainte Vierge, soit Conception, Purification, Annonciation, Assomption et Nativité.

La présentation du recteur à l'évêque appartient au curé ; le recteur aura la charge d'aider le curé aux fêtes solennelles et aux offices paroissiaux ; le premier recteur est le curé lui-même, Jean de Viridario.

Cette chapelle n'a pu être placée sous le vocable des Sept-Joies, fête 13 novembre, qu'après la conquête du Bas-Valais par les Haut-Valaisans ; c'est en effet l'évêque W. Supersaxo qui a institué cette fête après 1475²⁰. La fondation d'une messe au jour de fête de N.-D. des Sept-Joies ne se trouve pas avant 1646.

¹⁹ Sur les familles Fabri et Medici, voir ci-dessus, pp. 24-28.

²⁰ Gruber, *Stiftungsheiligen...*, p. 52 : « La fête des 7 Joies dont les textes propres sont tirés du bréviaire de Sion de 1482 et sont placés au 13 novembre en seconde place après le saint du jour, saint Brice, remonte à l'année 1475. »

Dans un bréviaire de Sion de 1497, conservé à la Bibliothèque du Saint-Bernard, il est noté en dernière page :

D'après les notes du curé Ballet, cette première fondation fut abandonnée par le Saint-Bernard vers 1600.

La chapelle était sans doute à reconstruire et la fondation à rétablir : c'est ce que comprit un généreux donateur, François Episcopi. Étant syndic, il signe, le 19 avril 1640, avec Antoine Formaz, cosyndic, une convention avec Jean-Baptiste Fabre, tailleur de pierre et maçon, pour la construction de la chapelle de Fond de Ville, au prix de cent écus, deux ducats d'argent et sept sacs de blé. Le dit François Episcopi, alias Evesque²¹, notaire et bourgeois de Sembrancher, porte-enseigne et lieutenant au régiment de Riedmatten (soit Ambuel) est mort à Arras. Par testament de 1646, il fait donation d'une somme de cent écus pour la chapelle qu'il avait bâtie alors qu'il était syndic. Il enjoint à son frère unique, Etienne, de verser cette somme à Pierre de Ovibus (Défayes), curé de Sembrancher. Etienne ajoute vingt écus à la donation de son frère. L'évêque Adrien IV de Riedmatten approuve ce testament en 1649.

Les deux testateurs étant morts sans enfant, les héritiers, Nicod Voutaz, Ursule Farquet et les enfants de Jean Pittier, accomplissent le testament par remise de trois obligations d'un total de 750 florins au curé et aux syndics, à charge de dire douze messes annuellement, dont une au jour de la fête des Sept-Joies. Le chapelain sera, si possible, un ressortissant de Sembrancher. Cet acte de 1646-1649 est considéré, à juste titre, comme l'acte de fondation de la chapellenie.

Déjà en 1649, une nouvelle donation de 300 florins pour trois messes, due à la générosité de dame Marie Bruchex, née Lovay, de Chamaille, vient compléter cette fondation. Dans l'espace d'un siècle toutes les familles importantes de Sembrancher se font un devoir de contribuer au développement de ce bénéfice, si bien que la visite épiscopale de 1786 notera plus de 80 messes à célébrer avec un capital de 8000 florins²².

Du fait des fonds qu'elle gère, nous voyons que la bourgeoisie a acquis le patronage de la chapellenie. Elle en a par le fait même pris la responsabilité. Ce patronage a d'ailleurs été reconnu déjà dès 1669 par l'évêque Adrien de Riedmatten.

« Notez qu'au jour de St-Brice tombe la fête des 7 Joies de la Vierge *noviter, solemniterque* instituée par Walther Supersaxo de bonne mémoire évêque de Sion, en raison de la victoire remportée contre nos ennemis, non par nos mérites ni notre force, mais par sainte Marie elle-même, S. Théodule et Ste Catherine nos patrons. »

²¹ Episcopi ou Evesque, famille honorable de Sembrancher connue dès 1400. Etienne, syndic vers 1624, fut le dernier représentant masculin de la famille.

²² Parmi les donateurs, citons : Pierre-Joseph Delasoie, curé de Leytron, pour 1000 florins ; Etienne de Serico (De la Soie), chapelain, pour 2000 florins.

Par un acte de 1747, Mgr Blatter en sécularise de fait le bénéfice, qui sera désormais desservi par des prêtres séculiers. Ce même acte spécifie les obligations du chapelain : célébrer, outre les messes de fondation, la messe matinale à l'église paroissiale les dimanches et fêtes et, pour la première fois, nous le voyons prendre la charge d'enseigner les éléments de la foi, de la lecture et de l'écriture. En cas d'insuffisance du traitement, la bourgeoisie s'engage à le compléter jusqu'à concurrence de la somme de 17 doubles à 112 batz et demi par double (environ 270 à 280 frs).

Une nouvelle convention passée en 1759 entre la bourgeoisie et le chapelain précise les obligations de ce dernier en ce qui concerne l'enseignement : outre l'écriture et la doctrine chrétienne, le chapelain enseignera les principes et les rudiments du latin *usque ad majorem syntaxin* ; il pourra admettre des élèves étrangers, contre paiement d'un écolage supplémentaire. D'autre part, la bourgeoisie se réserve, à défaut de chapelain, de le remplacer par un maître capable²³. L'école durera dix mois. Une dernière convention, qui ne devait guère durer qu'une trentaine d'années et qui donna lieu à un procès terminé en faveur du chapelain, fut établie entre les représentants de l'évêque, des confréries et de la commune, en 1885. Comme traitement, le chapelain recevra 600 frs des confréries, 200 frs de la bourgeoisie pour les messes et 100 frs de la municipalité pour salaire, le logement et le bois pour son ménage et pour sa classe. En outre, il aura droit à un écolage de 2 fr. au maximum par mois pour les élèves étrangers. Comme obligations, outre les messes de fondation, les messes matinales et l'aide au curé pour le ministère, le chapelain tiendra une école supérieure avec enseignement du français, du latin et, si possible, de la musique ; y seront admis les élèves émancipés de l'école primaire. Le passage d'un des derniers chapelains, le chanoine François Rey (1886-1900), a laissé un profond souvenir.

Petit à petit les élèves se firent moins nombreux et le chanoine Meizoz fut le dernier titulaire d'une fondation qui fit beaucoup de bien à la jeunesse de Sembrancher.

En 1790, Séraphique Roserens, veuve de Jacques Ducret, marchand à Martigny, avait légué à la bourgeoisie sa maison et ses dépendances au pied de la Place pour demeure et habitation du chapelain et pour y tenir la classe. Cette maison fut reconstruite en 1811-1812 ; elle sert actuellement de maison d'école et à divers services communaux.

²³ On trouve aux registres paroissiaux deux noms de régents laïques : en 1746, André Roan, français, et Georges-François Delit (1745-1830), *ludimagister per majorem partem vitæ*. Voir ci-dessus, p. 56.

Les chapelains de Sembrancher

Première série (incomplète et prêtant à confusion avec les rec-teurs de N.-D. *in ecclesia*)²⁴

1445	Jean de Viridario, curé
1461	Pierre Ansell
1468	Claude Rufi
1487	François de Chardona (curé de Bagnes 1500—1526)
1524	François Sisti, dès 1522, nommé par le curé et les hé-ritiers du fondateur

Deuxième série

1648, 12 mars	Fondation du bénéfice
1649	Nicolas Cornut, chanoine du Saint-Bernard, premier chapelain
1669, 21 juin	Nomination par l'évêque du chanoine Pantaléon Torgnieur comme chapelain sur présentation du curé.
?	Maurice Aubert
1676—1691	Voutaz Pierre-Joseph, nommé encore étudiant
1691 ou 1694—1746	De la Soie Etienne, nommé encore étudiant
1747—1759	Voutaz Jean-Pierre
1759—1768	Dallèves Gaspard-Simon
1768—1779	Luy Pierre-Antoine
1784—1787	Balleys André
1787—1805	Roduit Dominique, de Bagnes
1796	Bouvier Jos.-Gabriel, de Lyon, prêtre exilé
1801	Tournier Antoine, de la Savoie, mort en 1830
1807—1813	Terrettaz Jean-Nicolas
1813	Meilland Pierre-Joseph
1817—1820	Michellod Athanase
1820—1827	Florin Sébastien, de Bovernier, né vers 1751, prêtre du diocèse de Lausanne, mort à Sembrancher en 1827
1827—1833	Bender Etienne-Germain, de Fully
1834—1840	Biselx Jos.-Ignace, d'Orsières
1841—1842	Métraiiller Etienne, d'Evolène

Dès cette date, les desservants de la chapelle sont tous des cha-noines du Saint-Bernard :

1842—1848	Dallèves Pierre-Joseph-Antoine
1848—1865	Delasoie Gaspard-Abdon
1865—1869	Marquis Pierre-François
1869—1874	Meilland Pierre-Joseph

²⁴ Quelques noms donnés par Tamini n'ont pas été retenus ; ces noms concer-nent ou des remplaçants intérimaires ou surtout des assistants du curé.

1874—1876	Favre Emile-Florentin
1876—1885	<i>Vacat</i>
1885—1886	Duvernay Henri
1886—1900	Rey François-Théod.
1900—1902	Hubert Florentin
1902—1903	Rausis Antoine
1903—1909	Coquoz Etienne
1909—1912	Melly Fabien
1912—1918	Meizoz Léon

Après le chapelain Meizoz, le poste n'a plus été repourvu.

La chapelle de Bovernier

Jusqu'en 1749, la localité de Bovernier dépendait au spirituel de la paroisse de Sembrancher ; elle n'était dotée que d'une chapelle qui est devenue la maison de commune actuelle. C'est en 1441 que la population adressa une supplique au curé de Sembrancher pour ériger une chapelle. La supplique agréée, la chapelle est construite. Son acte de fondation date de 1453. Elle fut dédiée à saint Théodule ; saint Antoine l'Ermitte lui fut ajouté plus tard. Les premières donations en sa faveur sont de 1445 ; les noms des premiers donateurs méritent d'être connus ; ce sont : Jean Florin et sa femme, Jaquemet Levion, Jaquemet Gay des Vallettes, Jean Pellaud de Bémont ou du Levron, Perronnet Bochuz, Jaquet Pellaud habitant au Biolley, *in Biolletto* de Bovernier. Le plus généreux donateur fut le seigneur du lieu, Pierre du Châtelard de Valdigne, qui donna sept livres et dix sous mauriçois²⁵. L'autel fut consacré en 1445 par l'évêque Guillaume de Rarogne.

Sembrancher restait la paroisse mère et c'est là que devaient se rendre les paroissiens de Bovernier, malgré la distance, les difficultés du chemin, les avalanches qui l'interrompaient et faisaient fréquemment des victimes. Il y avait suffisamment de motifs pour souhaiter la création d'une paroisse indépendante. La séparation fut prononcée par décret épiscopal du 20 juillet 1747²⁶, et les registres paroissiaux s'ouvrent dès le mois suivant ; mais l'acte d'institution de la nouvelle paroisse date du 14 juin 1749, avec nomination du premier curé, le chanoine Champlot. La nouvelle église fut bénite par le prieur de Martigny, Michellod, le 30 décembre 1751, et consacrée le 14 juin 1755.

²⁵ Les nobles du Châtelard étaient originaires du Valdigne en vallée d'Aoste ; établis en Valais dès le XIII^e siècle, ils y possédaient entre autres la seigneurie d'Isérables. On les trouve possessionnés à Sembrancher avant 1344.

²⁶ Tamini donne le 20 juillet 1747 comme date de l'érection de la paroisse. Quaglia, dans *La Maison du Grand Saint-Bernard*, donne la même date. Les registres paroissiaux commencent, en effet, en août 1747.

A titre de reconnaissance à l'égard de l'église mère, les hommes de Bovernier durent s'engager à diverses prestations : procession annuelle à Sembrancher le mercredi des Rogations, procession transférée plus tard au vendredi avant Pentecôte ; offrande de deux livres de cire ; offrande par chaque particulier participant à la procession d'un cruche (kretzer) par personne, à compléter par les syndics pour les absents ; droit pour le curé de Sembrancher de faire les offices paroissiaux à Bovernier le jour de la dédicace de l'église.

Il fallut un mandat épiscopal en 1753 et en 1754 pour obtenir de Bovernier de se plier à ces conditions. *Ab eo tempore facti sunt obedientes*, nous dit une chronique ; « dès lors, ils devinrent obéissants ». Ces servitudes tombèrent en désuétude et les dernières furent rachetées vers 1880.

Les Trappistes

Cette notice sur notre paroisse ne serait pas complète si nous ne donnions un petit aperçu sur l'établissement temporaire des Trappistes chez nous²⁷. A vrai dire, cet établissement se trouvait sur la commune et paroisse de Vollèges et c'est Vollèges qui pourrait en tirer gloire ; mais son nom a toujours été rattaché à la paroisse de Sembrancher et c'est le curé de Sembrancher, à l'époque le chanoine Ballet, qui fut leur soutien dans leur pénible installation. Un séjour de deux ans sur cette terre aride a suffi pour lui donner leur nom et en garder le souvenir.

Une première colonie de Trappistes, conduite par l'Abbé Dom Augustin de Lestrangle, s'était établie à la Valsainte à fin mai 1791 ; un second groupe comprenant 5 prêtres, 7 frères et un novice, sous la direction de Dom Gérard Bollangié, cherchait aussi un pied-à-terre. Il en avait trouvé un à Soleure pour deux ans ; il peut s'établir ensuite à Saint-Pierre-de-Clages, où Mgr Blatter leur avait cédé l'ancien prieuré bénédictin ; ce ne fut encore que pour deux ans, car la communauté fut victime des fièvres paludéennes ; le prieur lui-même y mourut le 26 août 1795. L'endroit était intenable. Avec l'autorisation de la Diète, les voilà à la recherche d'un nouveau pied-à-terre. Géronde et Outre-Rhône attirent un moment leur attention. Ce fut enfin Sembrancher.

Le 8 février 1796, Dom Augustin achète du banneret François-Joseph Luder le terrain et les bâtiments qu'il possédait à l'île Bernard. L'endroit était stérile et aride à souhait. Il se trouva cependant, paraît-il, des jacobins au petit pied qui ne virent pas de bon œil l'établissement de religieux dans leurs parages. Cependant, munis de l'autorisation de la Diète et de la recommandation de l'évêque,

²⁷ Voir Achille Chappaz, *Les Trappistes en Valais*, 1893.

les Trappistes arrivèrent le 21 février, accueillis solennellement par le curé Ballet et par un nombreux clergé, dont onze prêtres français, réfugiés, eux aussi.

Leur supérieur désigné, le P. Urbain, à la tête de quatorze religieux, prit possession du nouveau couvent qui n'était encore qu'uneasure et qui reçut le nom de monastère de la « Sainte Volonté de Dieu ». Immédiatement ils se mirent à construire, à endiguer le torrent, à défricher et à planter. De leur première récolte, ils offrirent les prémices au curé de Sembrancher qui les aidait et les soutenait de son mieux. Ils recevaient de nombreux enfants pour les instruire, mais il fallut se limiter par défaut de place.

J'intercale ici ce que le chanoine Anne-Joseph de Rivaz nous apprend dans ses *Mémoires historiques*, quoique son témoignage ne concorde pas en tout avec la notice Chappaz à ce sujet.

« Le monastère, que Dom Augustin leur Abbé, avait construit dans la gorge qui conduit de Martigny à Sembrancher, un peu au-dessus de Bovernier, consistait en deux bâtiments, l'un décoré à sa façade principale d'une assez jolie église pour sa communauté de religieuses et entouré de hauts murs renfermant un vaste jardin potager, l'autre moins considérable pour quelques prêtres qui les dirigeaient au spirituel et pour quelques frères qui les aidaient dans le travail manuel. Il commençait même à y établir une petite école... lorsqu'au printemps 1798, le résident Mangourit (...) en chasse les Trappistes (...). Sans se mettre en souci du parti qu'ils pourraient tirer du terrain qu'ils avaient acheté à beaux deniers comptants et des vastes bâtiments qu'ils y avaient construits, (...) ils se mettent en route. (...) Ils passent à Sion dans le courant d'avril au nombre d'une soixantaine de personnes, tant religieux que religieuses et quelques élèves, sous la conduite de Dom Urbain, leur prieur. Les sœurs, au nombre d'une vingtaine, logent chez M. Bruttin, commis des postes et fermier de la maison du Grand Saint-Bernard. Cette communauté sort du pays par le Simplon.

» (...) Après avoir erré de lieux en lieux en Allemagne, Dom Urbain conduisit en Hollande sa colonie de religieux, d'où ils s'embarquèrent pour l'Amérique septentrionale. On a des lettres de Dom Urbain datée de Baltimore où il fixa enfin sa colonie. »

Reprenons notre propre récit qui aidera à rétablir les erreurs de de Rivaz.

Le séjour des Trappistes à Sembrancher ne fut donc pas de longue durée : vivant toujours sous la menace de l'invasion et d'une nouvelle expulsion, sur la fin de 1797, après les fêtes de Noël, ils prirent le parti d'aller chercher un refuge plus sûr. Ils repartirent par groupes, en janvier et février 1798 ; le P. Urbain partit le dernier, le 16 février, après avoir revendu pour 100 louis d'or au ban-

neret Dallèves et au banneret Luder le terrain acheté deux ans auparavant et péniblement mis en valeur avec pont, puits, dépendances, racard. L'acte officiel de vente fut signé à Martigny-Bourg, aux Trois Couronnes, le 17 février 1798.

On est exposé à oublier que les Trappistes avaient élevé à côté de leur, un autre monastère pour la branche sœur de l'Ordre, les Trappistines. Ce monastère, élevé en hâte et d'une simplicité qui respirait la pauvreté, était une petite maison avec des séparations en planches de sapin pour marquer les principaux lieux réguliers du couvent. Voilà comment le trouva la princesse de Condé, à son entrée²⁸.

Le couvent ouvrit ses portes le 13 septembre 1796. Le 24 octobre, quatre jeunes religieuses y firent profession. La supérieure en était Mme de Chabannes ; parmi les religieuses, il y avait deux sœurs de Dom Augustin, cinq autres religieuses et deux élèves ; la plus illustre recrue fut la princesse Louise-Adélaïde de Bourbon-Condé, qui y prit le voile, le dimanche après le 28 juillet 1797, sous le nom de sœur Marie-Joseph.

Depuis des années, elle était contrainte à la vie errante de l'émigration ; la vie religieuse l'attirait. Elle était arrivée à Sembrancher le 29 avril 1796, après avoir franchi la montagne encore enneigée du Saint-Bernard avec son aumônier, l'abbé de Bouzonville. Elle passa alors un mois à Sembrancher chez le curé, puis trois semaines environ à Saint-Maurice, également chez le curé, le chanoine Emmanuel Gard ; toujours à la recherche d'un cloître accueillant, la princesse pousse jusqu'à Vienne pour revenir, en juillet 1797, à Sembrancher, où le couvent de ses rêves est enfin construit ; sa correspondance laisse percer son enthousiasme et son bonheur. Et pourtant, se pouvait-il trouver maison plus pauvre !

Et ce n'était qu'une halte. L'invasion toujours menaçait. Il fallut se décider à prendre une fois de plus le chemin de l'exil ; c'est au tsar Paul I^{er}, que la princesse avait connu à la cour sous le nom de comte du Nord, qu'elle demande asile pour les deux communautés. En plein hiver, le 19 janvier 1798, part le premier groupe, dont faisait partie la princesse.

Nous n'avons pas à les suivre dans leur aventureux voyage. Pour quinze ans encore, la princesse sera condamnée à courir les routes d'Europe avant de jouir du calme de la patrie retrouvée.

²⁸ Voir Pierre Grellet, *Louise de Bourbon-Condé, Princesse française et Trappistine en Valais*, dans *Ann. Val.*, 1949, pp. 77-92.

Clergé

Prêtres originaires de la paroisse

Fabri, Denys, chapelain de St-Jacques, à Orsières, en 1492.

Fabri Antoine, chanoine de Mont-Joux, achète un pré à Ferrez vers 1498.

Fabri, noble Pierre ou François, prieur de Lens 1510—1513; curé de Sembrancher 1514—1524.

Dexterand, Nicolas, curé d'Orsières 1544—1568.

Truche, Jean-Gaspard, curé de Liddes 1582—1598.

Truche, Jean-Baptiste, curé de Liddes 1598—1608.

Sisti, François, vicaire à Sembrancher, cité en 1589.

Fabri, Guillaume, curé d'Orsières 1633—1641, prieur de Martigny 1641—1656, destitué.

Fabri, Jean, novice au Saint-Bernard 1620, curé de Sembrancher 1634.

Cornut, Gaspard, curé de Sembrancher 1647—1651, mort en 1651.

Cornut, Nicolas, vœux solennels au Saint-Bernard le 12 septembre 1657, prieur de Martigny 1657—1661, démissionne puis reprend son poste en 1664—1667, mort à Martigny le 2 février 1667.

Fabri, noble Ferdinand, en 1664 curé de Vollèges.

Voutaz, Pierre-Joseph, chapelain des Sept-Joies de 1676 à 1691, curé de Riddes 1689, mort en 1691.

Voutaz, Antoine, né le 31 août 1669, novice au Saint-Bernard en 1695, chapelain à Sembrancher vers 1705, mort à Bourg-Saint-Pierre le 27 mars 1743.

Delasoie, Etienne, né le 27 octobre 1669, chapelain des Sept-Joies vers 1691 ou 1694 jusqu'à sa mort, le 4 décembre 1746, à Sembrancher.

Cretey alias *Lovey*, Joseph-Philibert, né le 8 novembre 1692, novice au Saint-Bernard en 1714, prêtre en 1719, prieur de Bourg-Saint-Pierre en 1745, il y meurt le 20 juillet 1747.

Voutaz, Jean-Pierre, né vers 1684 (?), curé de Saxon 1718—1742, chapelain des Sept-Joies 1747—1759, mort à Sembrancher le 27 janvier 1759.

Delasoie, Pierre-Joseph, fut curé de Troistorrents 1725, de Mage 1730 et de Leytron de 1743 à 1747, mort en 1747.

Ribordy, Pierre-Alexis, né en 1698, chanoine de Saint-Maurice, curé de Troistorrents 1726, prieur de Vétroz 1737, mort en 1750.

Delasoie, Jean-Pierre, né le 21 août 1702, vicaire à Ardon 1730, mort le 19 octobre 1741.

Dallèves, Jean-Etienne-Alexis, né le 8 décembre 1716, novice au Saint-Bernard en 1741, vœux solennels en 1742, vicaire de Liddes 1754, mort à Bourg-Saint-Pierre le 20 avril 1759, *simplex ut columba*.

Dallèves, Gaspard-Simon, né le 5 novembre 1726, frère de Jean-Etienne, prêtre séculier, chapelain de Sembrancher 1759—1768, mort à Sembrancher le 1er juin 1768.

Luy, Etienne, né le 25 juin 1726, novice au Saint-Bernard en 1754, curé de Bovernier en 1774, mort apoplexié en 1783.

Luy, Pierre-Antoine, frère du précédent, né le 1er juillet 1731, prêtre séculier, chapelain à Sembrancher 1768—1779, mort à Bovernier chez son frère le 19 septembre 1779.

Murith, Laurent-Joseph, d'une famille fribourgeoise établie à Sembrancher, né le 10 juin 1742, novice au Saint-Bernard en 1760, prêtre en 1766; prieur claustral 1775—1778; curé de Liddes 1778—1791; prieur de Martigny 1791—1816. Naturaliste distingué, en relation avec les savants de son temps, en particulier avec Horace-Bénédict de Saussure. Publia des mémoires, un guide du botaniste. S'intéressa à l'archéologie. Fit la première ascension du Vêlan en 1779. Membre fondateur de la Société Helvétique des sciences naturelles. Mort à Martigny le 9 octobre 1816.

Luder, Louis-Joseph-Antoine, né le 27 février 1743, novice au Saint Bernard en 1760, prêtre en 1767, prieur claustral 1770—1775; élu prévôt le 26 septembre 1775 et béniit à Quasimodo 1776. Saint religieux et digne prévôt, mort à Martigny le 11 août 1803; son corps fut transporté à l'hospice.

Clayvaz, Etienne-François-Michel, né le 8 mai 1759, novice au Saint-Bernard en 1776, prêtre en 1783. Prieur de l'hospice 1791—1798, vicaire à Martigny 1787—1791, curé d'Orsières 1798—1833; il y meurt le 7 janvier 1833.

Dallèves, Gaspard-Gabriel, né à Sion le 11 septembre 1759, novice au Saint-Bernard en 1778, prêtre en 1784, quêteur et clavendier de 1782 à 1802, recteur et prieur de l'hospice du Simplon de 1807 à 1821, recteur de Lens de 1821 à 1837, fête les noces d'or de sa prêtrise au Saint-Bernard en 1834, mort à Martigny le 5 mai 1845.

Favre, Jean-Nicolas, né le 15 avril 1786, novice au Saint-Bernard en 1807, prêtre en 1811, vicaire à Martigny de 1812 à 1818. Curé de Vouvry de 1818 à 1820, il y commença la construction de l'église; prieur de Bourg-Saint-Pierre de 1820 à 1828, curé de Liddes de 1828 à 1839 et de Sembrancher depuis 1839, mort à Sembrancher le 31 juillet 1861, enseveli au chœur de l'église.

Luder, Louis-Joseph, né le 15 décembre 1797. Chanoine de Saint-Maurice en 1820, chapelain puis vicaire de Bagnes depuis 1827, recteur de l'hôpital Saint-Jacques 1858, mort à Saint-Maurice le 1er décembre 1873.

Delasoie, Gaspard-Abdon, né le 30 août 1818, novice au Saint-Bernard en 1838, prêtre en 1842, clavendier en 1846, chapelain à Sembrancher de 1849 à 1865, curé de Bovernier en 1865. Retiré pour cause de maladie en 1877. Botaniste, membre fondateur de la Murithienne et président de cette société. Membre honoraire de la section Monte-Rosa du C. A. S. en 1874. Mort à Martigny le 27 février 1877, enseveli à Bovernier.

Métroz, Etienne-Martin, né le 11 novembre 1834 à Chamaille. Novice au Saint-Bernard en 1855 ; prêtre en 1860. Aumônier et clavendier à l'hospice, vicaire de Martigny en 1868. Curé de Trient de 1874 à 1904 ; construisit l'église au moyen de quêtes faites surtout en France. Retraité à Martigny, il y mourut le 30 juillet 1916.

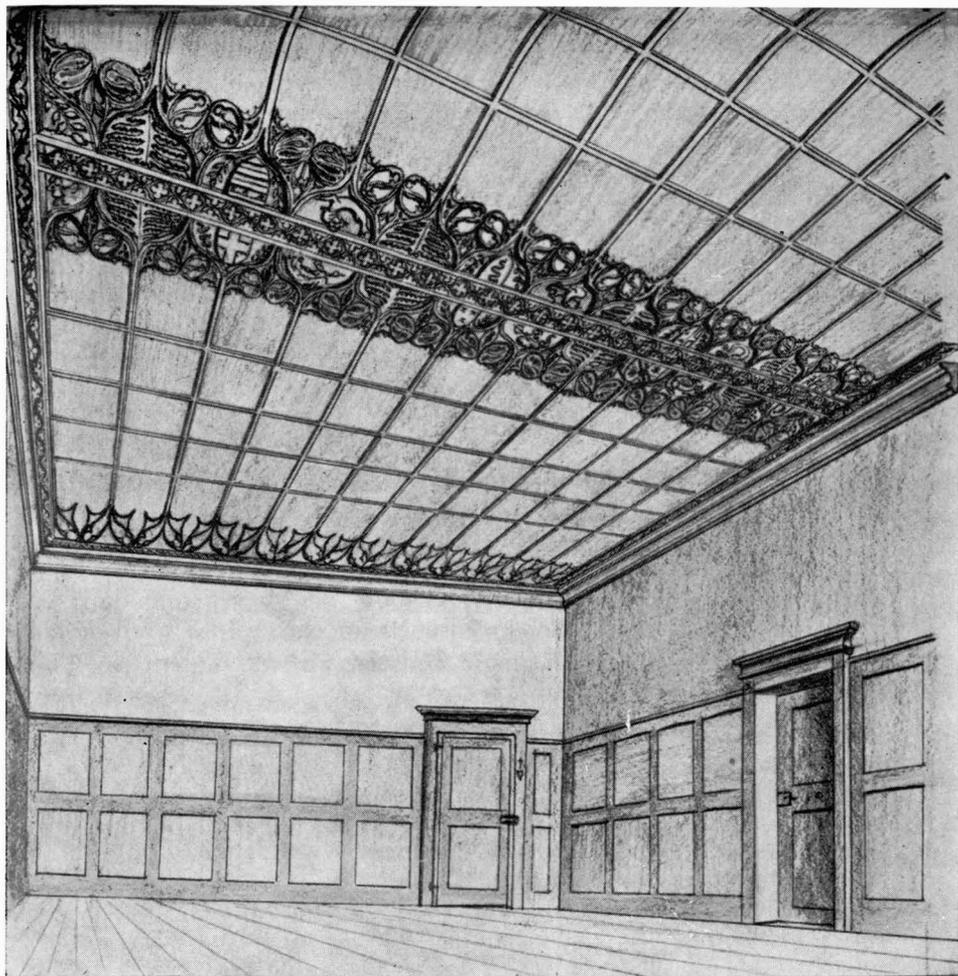
Favre, Florentin-Emile, né le 12 février 1843. Novice au Saint-Bernard en 1866, prêtre en 1871. A l'hospice du Simplon de 1871 à 1875, chapelain à Sembrancher de 1874 à 1876, curé de Bovernier de 1877 à 1881. Premier curé de Chandolin de 1884 à 1888. Il était d'un caractère pénible et réussit mieux dans le domaine des sciences naturelles que dans le ministère. Naturaliste distingué, il publia plusieurs ouvrages, en particulier d'entomologie ; collabora à diverses revues et a laissé des collections de valeur. Mort à Morgins, où il était en séjour comme aumônier de la station, le 20 août 1905.

Dallèves, Joseph-Antoine, né le 26 juillet 1847, novice au Saint-Bernard en 1870, prêtre en 1875, clavendier à l'hospice de 1878 à 1881, vicaire 1881 puis recteur 1891 à Martigny. Curé d'Orsières en 1897, de Sembrancher en 1906, retraité en 1917. Mort à Sembrancher le 16 juillet 1923.

Contard, Maurice-Elie, né le 18 août 1847 à Chamaille, novice au Saint-Bernard en 1870, fit les vœux simples, ne fut pas admis aux vœux solennels. Il mourut victime de la charité, emporté par l'avalanche de Comba-Marchanda le 17 novembre 1874. Enseveli au caveau de l'hospice.

Hess, François-Joseph, né le 18 mars 1853, novice au Saint-Bernard en 1869, prêtre en 1876. Clavendier à l'hospice, il y mourut de maladie le 4 décembre 1877 et y fut enseveli.

Métroz, Etienne-Joseph-Alphonse, frère d'Etienne-Martin, né à Chamaille le 8 février 1854. Entre à l'abbaye de Saint-Maurice en 1875, prêtre en 1881, occupa différents postes à Bagnes, Salvan, Vollèges et Vétroz. Sa naïveté était proverbiale. Mort à Saint-Maurice le 17 avril 1925.



Sembrancher. Plafond sculpté et armorié d'une maison Fabri (vendu en 1892).
(Dessin d'Ed. Wick)

Dallèves, Joseph, né le 23 juillet 1866, frère d'Antoine, novice au Saint-Bernard en 1886, prêtre en 1892, assistant à Martigny en 1897, vicaire à Liddes en 1904, curé à Trient en 1907, curé à Vouvry de 1917 à 1925, procureur général de la maison du Saint-Bernard de 1925 à 1939. Il est mort à Martigny le 9 mars 1950.

Pellouchoud, Jean, né le 6 janvier 1883, novice au Saint-Bernard 1902, vœux solennels en 1906. En raison de crises de maladie mentale, il ne reçut pas les ordres ; il passa quelques années au Simplon puis à Martigny ; mort à Martigny le 22 mai 1958.

Ribordy, Maurice-Antoine, né le 14 octobre 1886. Novice au Saint-Bernard en 1908, prêtre en 1915, vicaire à Liddes en 1915, curé de Trient en 1917, recteur à Flanthey en 1927, prieur de Bourg-Saint-Pierre depuis 1939. Il s'applique avec une égale passion à divers passe-temps : reliure, photographie, chasse et peinture.

Prêtres français réfugiés de 1793 à 1797

Dalbines, Charles-Joseph, vicaire à Vic-le-Comte (diocèse de Clermont).

Bouvier, J.-Gabriel, de Lyon.

Chassaignon, Joseph, curé d'Usson (diocèse du Puy).

Thiers, Louis, prébendier de la collégiale de Montbrizon, dans le Forez, mort à Sembrancher, enseveli au chœur le 3 avril 1793.

Payot, ..., professeur de théologie au séminaire de Thiers, en Auvergne.

Ojardias, ..., supérieur du même séminaire.

Cabannes, Jean, de Clermont.

Duplin, Pierre, de Lyon.

R. P. Servin, minime, curé de N.-D., à Besançon.

Curés de la paroisse

1204 *Pierre*, selon Tamini.

1282—1291 *Brunus* ou *Bruno*.

Il est témoin à l'acte de fondation de la chapelle de N.-D. en l'église de Bagnes, ainsi qu'à la donation, par Jaquemin de la Tour de Sembrancher, de l'Alpe Neuve des Planards, à Girard, abbé de Saint-Maurice.

1297—1309 *Girod de Bière*.

Opère divers achats de dîmes et de propriétés (Gravenaz, Rosey, Dailley, Champlong, Contauz, etc.). Signalons un certain nombre de donations de propriétés à Verbier, en 1299, en faveur du prévôt de Mont-Joux et du curé de Sembrancher.

1313—1322 *Pierre Jaquin* ou de Sembrancher.

Vauterod de la Dueys lui vend en 1313 un pré à Contauz et, en 1322, le même cède au curé un fief au Fays qu'il tenait de l'église mais pour lequel il ne payait plus aucune redevance depuis longtemps.

1328 *Jean de St-Oyen*, déjà en 1313, d'après Tamini.

Les nouveaux tenanciers de la terre du Fays ci-dessus, les fils de Vuillerme Mathei, chargés de dettes, la revendent au curé pour 60 sous mauriçois.

1341 *Pierre de la Porte*, de Sembrancher, déjà en 1329, d'après Tamini.

Reçoit un legs de Vuillermette de Pierre Reguin, de Bagnes, pour trois messes à célébrer annuellement.

1343 Un acte cite à cette date un curé du nom de *Jean Malacher*; en 1341 et 1350, Jean Malacher est recteur de Roche.

1351—1352 *Hugues de Montemeliore*.

Tamini donne Ulrich de Montmayeur. En 1344, il y a comme recteur de Roche Hugues de Montmayeur. En 1351, une donation est faite à l'église, mais sans que le curé soit nommé, par Escalona, veuve de Vuillermet Espanchar, de 18 deniers mauriçois et d'un fischelin de seigle.

1352—1380 *Jean de Cella*.

On possède de ce curé d'assez nombreux actes d'achats ou de reconnaissances pour des biens ou des redevances à l'église. Voici les noms de quelques personnes avec lesquelles il eut l'occasion de traiter à des dates diverses: le fameux lombard, Palméron Turchi, par son représentant, Vuillermod Quentin, de Sembrancher; les frères Vuillermod et Jean de Liddes, *cives* *Auguste*; Jean Girod de la place; Henriod Chardona; les héritiers d'Aymon de Saint-Maurice; le tailleur Richon de Sembrancher. Une partie des fondations faites au curé Jean de Cella s'accomplissait encore il y a quelques années. Ce curé est appelé, en 1357, Jean de Quart; en 1376, Jean de Cella de Quart, ce qui indique sûrement son lieu d'origine. En 1381, Jean de Cella signe, comme curé de Gressan, dans la vallée d'Aoste, un acte passé par son successeur à Sembrancher.

1381—1397 *Jean Pyoletti*.

Recteur de l'autel d'Aymon de Saint-Maurice soit de l'autel de la Sainte Vierge depuis 1372. En 1381, en tant que curé, il fait un échange de propriété sise au

Bocal (Vollèges) pour une autre au Lacuez, pré du lieu *ubi dicitur castrum*; en 1387, le curé achète de Péronnette du Pressier, veuve de Jean de Cervent, 14 *bonos putatores* de vigne à Vétroz pour 29 livres, 6 sous et 8 deniers. Il achète encore des vignes à Conthey en 1390, dont une à Perrod de Prato, premier major de Brignon, pour 12 florins or et deux autres pour 50 sous or. Il y ajoute encore un demi-fossorier en 1394. En 1387 et 1392, il fait l'acquisition de diverses propriétés au Fays, à Champlong, aux Prés Neufs et au Biolley. En 1395, par-devant l'abbé de Saint-Maurice, Jean Garretti, à la curie abbatiale de Bagnes, certain Martin Bruchez, de Bruson, se rachète d'une redevance d'un setier de blé en faveur de Jean Pyoleti. En 1396, celui-ci reçoit un legs de la veuve de Martin Quentin pour une messe chaque samedi, pour un anniversaire (en 1789, il reste encore 12 batz pour cet anniversaire) et un répons chaque dimanche. Cette dernière donation a ceci d'intéressant qu'elle nous donne une indication sur l'emplacement du château: elle situe en effet le pré sur lequel repose la redevance au lieu dit *in Castro*, en dessous du chemin royal, en dessus du pré de la Tour et au couchant le pré des Parties.

1403—1414 *Nicod Ruffin*

Outre des échanges et des inféodations qu'il fit à des dates diverses, notons que le curé Ruffin fit renouveler, en 1404, les reconnaissances des redevances dues à la cure de Sembrancher par les feudataires de Sembrancher; leur nombre se monte à 80; il fait de même en 1412 pour ceux de Bagnes qui sont au nombre de 120. Ces redevances étaient dues autrefois à la Maison du Saint-Bernard; elles auraient été cédées à la cure de Sembrancher par le prévôt Hugues de Arcis (1393—1417)²⁹.

1419—1451 *Jean de Viridario* ou *du Verger*

Cellérier de Mont-Joux avant de recevoir la cure de Sembrancher, il transmet sa charge à son successeur Aymon Rossan avec l'inventaire des biens administrés par le cellérier.

A Sembrancher, le nombre des fondations continue à augmenter: ainsi, pour des répons le dimanche, en 1421, par Etienne Champaney; en 1436, par Péronnette

²⁹ En 1409, le curé Nicod Ruffin a comme vicaire un certain Hugo (il s'agit probablement de Hugo de Leysier qui était recteur de l'autel N.-D.) et, en 1414, Jean Grumelli.

Dexterand sur une propriété au Ruptiz ; pour une messe fondée en 1424, par les frères Jean et Vuillermod Biolla de Vollèges sur un champ « en la Biolla » ; acte de reconnaissance, en 1447, par Uldric Pallion sur un champ à Combayon.

De son côté, en date du 5 mars 1443, à la réquisition de Pierre Amedei, comme mandataire du prévôt Hugues des Arches, ou *de Arcis*, Jean de Viridario reconnaît tenir la cure de Sembrancher dudit prévôt et devoir à la Maison, à titre de pension, 26 mesures de seigle.

Il y a lieu de noter, en 1445, la fondation de la chapelle du Fond de Ville par Antoine Fabri et Nicolet Medici ; le curé Jean de Viridario en est le premier titulaire³⁰.

1452—1468 *Jean Forré*

Est-ce le même qui était curé d'Orsières depuis 1428 ? En tout cas, nous voyons Jean Forré curé de Sembrancher dès 1452 ; connaissant les pratiques du temps, il n'est pas impossible qu'il ait cumulé les deux bénéfices, quitte à les faire administrer par des assistants : c'est ce qui se présente à Sembrancher pour cette époque ; en 1452 et 1460, Jean Parvi Joannis y est désigné comme vicaire et amodiataire, et en 1461 et 1464 c'est Etienne *Compatriis*, Compère³¹. De ce fait, c'est Jean Forré comme curé qui reçoit les donations pour des répons, en 1452, de Jean Ballifard, en 1453 d'Humbert Moren ; la rétribution de ces répons est assignée sur un pré aux Prés Neufs de Contauz et sur un autre à Champrateux. En 1464, c'est du consentement de Jean Forré, curé, que se fait l'union à l'église de la chapelle de la Sainte Vierge, les revenus de celle-ci étant insuffisants, le curé en gardant la présentation.

1468—1474 *Jean Valletti*.

Le premier acte connu de ce curé est de présenter un titulaire pour la chapelle de N.-D. L'annexion de cette chapelle à l'église est ratifiée, en 1470, par le vicaire général du prévôt, François de Savoie, et par tout le chapitre de Mont-Joux réuni.

³⁰ On lui connaît deux vicaires : 1438 et 1443, Jacques Jaqueti ; en 1447, Jean Falcon.

³¹ Les deux se retrouvent à Orsières comme recteurs à la même époque. Y aurait-il confusion entre les deux paroisses ?

Ce curé reçoit, comme les précédents, des fondations pour des répons : en 1471, de Jean Formaz de Chamaille et de Peronnette Quentin, en 1472. Il meurt au début de 1474³².

1474—1486 *Jacques Perrelli.*

Le bénéfice lui est conféré le 18 juin par Amédée de Charansonay, vicaire général du prévôt François de Savoie.

Noble Antoine Fabri II passe reconnaissance, en 1481, pour diverses fondations provenant de sa famille, soit de Perrod de Montagnier, en 1430; de Jeannette, petite-fille dudit Perrod et épouse d'Antoine Fabri I, en 1443. Jacques Perrelli résigne son bénéfice en 1486.

1486—1514 *Jean Perrusson ou Perrenson.*

Il est cellérier de Mont-Joux en 1483 et 1485, et en même temps recteur de Val-Suzon en Franche-Comté depuis 1471. Il résigne ce bénéfice lointain et l'évêque Jodoc de Silenen l'institue comme curé de Sembrancher, le 11 août 1486.

A Vétroz, outre des vignes, la cure de Sembrancher possédait aussi un mazot que son prédécesseur avait vendu à maître Jacques de Ponte, alias Monachon; le chapitre de Mont-Joux n'ayant pas ratifié cette vente, le curé Perrusson le rachète contre paiement de la plus-value, soit 25 florins, l'acheteur ayant entre-temps transformé une partie du mazot en maison d'habitation. En la même année 1487, le nouveau curé achète pour 30 florins p. p. une vigne à Martigny, au pied de la grande côte, à noble Humbert de Faussonay; en 1492, il loue à François Dumoulin, du Cotter, un pré à Verbier; en 1509, autre location d'une planche de vigne à la Vuardettaz, à Martigny, sous réserve que cette propriété restera « de fief droit et perpétuel » à l'église de Sembrancher, avec droit d'introge de 4 florins.

Le curé Perrusson meurt en avril 1514; il reçoit la sépulture le 19 avril.

1514—1524 noble *François Fabri*

François Fabri possédait déjà en commende le prieuré de Lens depuis 1507; il le conserva jusqu'en 1524. La cure de Sembrancher lui avait sans doute aussi été réservée, car il entre en possession de cette cure dès le

³² On lui connaît un vicaire, Etienne Rosset, signant comme témoin à un acte de 1468.

lendemain de la sépulture de son prédécesseur. Plus pressés encore, Anselme Gabbuz et Jean Bessis (Besse) s'étaient présentés, la veille, au nom du cardinal Schiner et du châtelain, son neveu, pour exiger l'inventaire des biens meubles de la cure, avec ordre de les laisser à la disposition du curé. Le lendemain, Pierre Ferranchi, chanoine et procureur de Mont-Joux, se présente au nom de la Maison, à François Fabri, prieur de Lens et curé de Sembrancher, pour réclamer le *spolium* du défunt curé, soit *omnia et singula bona mobilia tam viva et ambulancia quam mortua*. Ledit Fabri fait opposition à cette exigence.

Ce curé laisse s'introduire, pour se rendre agréable aux paroissiens, des servitudes onéreuses à ses successeurs. Il meurt en 1524.

1524—1530 *Pierre Ferranchi.*

La prise de possession date du 24 juin 1524. La collation du bénéfice lui est faite par Louis Forré, vicaire général de la Prévôté; il en reçoit l'institution de Philippe de Platéa, évêque élu de Sion. Le châtelain, noble Denys Fabri, et les syndics, Antoine Colaz et Pierre Ribordi, sont présents; ils lui imposent divers articles concernant la résidence, le choix des vicaires, la célébration des messes fondées, le chant des Vêpres et Complies pendant tout le Carême, le luminaire, le tronc des offrandes, l'interdiction de vendre aux forains du foin, du regain (*recordium*) et de la paille; à prix égal, un amateur bourgeois a la préférence. Autre article: le curé cédera à la communauté, pour la réparation de l'église, une *presia* entière, c'est-à-dire une récolte entière ou le revenu d'une année. Il meurt en 1530.

1530—1564 *Thomas de Montheolo.*

Il est mis en possession du bénéfice paroissial par Louis de Plastro, vicaire général du prévôt Jean de la Forêt. Il eut aussi à accepter une convention semblable à celle qui avait été imposée à son prédécesseur. Pour le maintien des droits du curé et du bénéfice, il en fit renouveler les reconnaissances par le notaire Etienne de Loës, en 1532, et par François de Loës, de 1532 à 1541. Par le possessoire de son successeur, nous savons que le curé Montheolo mourut en 1564 ou 1565³³.

³³ En 1563, Nicolas Rosset, qui est recteur de Saint-Jacques à Orsières, apparaît comme curé de Sembrancher dans un acte par lequel Pierre, fils de Jean *Sapientis*, de Fornez, rachète des biens inféodés en 1441. Mais cet acte pourrait très bien concerner Orsières.

1565—1571 *François Jacobi*

Après collation et institution canoniques, il doit, pour se faire accepter de la communauté, reconnaître les conditions imposées au curé depuis 50 ans. La communauté est ici représentée par les syndics Pierre Six, Pierre Grandjean, Jean Rutillier et Bastian de Neuvcelle, vice-curial, et les 2/3 de la population; Bovernier est aussi représenté par François Poepi (Puiippe), métral, et Jean Contard, syndic. Les conditions imposées se font presque tracassières; il y en a seize. En voici quelques-unes :

le curé doit promettre de ne pas tenir de femmes de mauvaise vie dans sa cure;

il sera tenu de conserver, comme vicaire, François de Passy, prêtre du dioc. de Genève, aussi longtemps qu'il le voudra (de ce fait, il sera encore à Sembrancher en 1581);

il devra observer les *facta gesta* du précédent curé Thomas de Montheolo, mais surtout ses *facta pacta*, c'est-à-dire tenir ses engagements écrits.

Pour la première fois, on trouve l'obligation de fournir les cordes « sans nœuds » pour les cloches.

A cette date, 1565, la peste sévissait en ville de Sembrancher; aussi, l'acte ci-dessus fut passé dans le pré de la cure dit « Louche ».

La mort de ce curé arriva en avril 1571.

1571—1596 *Amédée Nigri.*

Il était prier de l'hospice quand il obtint la cure de Sembrancher. Il y fut nommé, le 9 mai 1571, par le prévôt René de Tollen et il en reçut l'institution de l'évêque Hildebrand de Riedmatten, le 26 mai. La crainte de la peste ne permet pas à Amédée Nigri de prendre possession personnellement de l'église et de la cure; ce fut François de Passy, toujours vicaire, qui le fera en son nom. Néanmoins c'est en personne que se présentera le nouveau curé pour recevoir communication des articles qui lui sont soumis par les bourgeois. Cette cérémonie se passera le 7 juin sur le chemin de la Gravenaz, le curé se tenant toutefois à quelque distance. Ce sont à peu près les mêmes exigences qui se renouvellent, le curé fait cependant des réserves; il veut bien céder des laods, se contenter d'un gros par famille pour les prémices, mais il attend de ceux de Bovernier qu'ils lui livrent le vin qu'ils sont tenus de livrer, maintenir le luminaire mais contre paiement de

dix quarts par foyer et *excluso regimine horologii* (ce qui fait croire que le clocher était muni d'une horloge qu'il fallait régler).

Au lieu des cent florins qu'on lui demande de livrer après sa mort pour les réparations de l'église, le curé offre comptant dix *aurei* ou pièces d'or pour une chape. Nous verrons bientôt cette condition se préciser et se réaliser dans un sens véritablement social.

Il faut croire que les représentants de la communauté furent satisfaits, car le curé fut accepté *cum maximo applausu et laetitia*, avec grand applaudissement et grande joie, pour ses vertus et sa science.

Un autre acte du même jour atteste la prise de possession de l'église par François de Passy au nom du curé toujours en quarantaine; voici le rite observé: ouverture des portes de l'église, baisement du maître-autel, attouchement du calice et des reliques, tintement des clochettes et de la cloche.

Malgré la crainte de la peste, l'assistance est nombreuse à ces actes officiels: non seulement les autorités locales y sont présentes, mais même le prieur et le métral de Bourg-Saint-Pierre³⁴.

Le curé ne perd pas de vue ses intérêts; le 25 juin, ayant obtenu mandat de Jean Miles, abbé de Saint-Maurice, il fait estimer par son procureur François Junod (Genoud), chanoine de Mont-Joux, les récoltes de ses propriétés sur Vollèges, aux Boccales et aux chemins Forchutaz (croisement des routes de Bagnes et de Vollèges).

En 1574, il verse au notaire Etienne de Loës la somme de 54 écus bon or pour les reconnaissances faites en faveur de la cure. En 1575, Etiennette Dexterand, alliée en secondes noces au notaire Berodi, livre au curé, parmi d'autres legs, la maison dite «la Tornettaz»³⁵ avec place et jardin, à charge de dire chaque semaine deux messes.

³⁴ Voici ces témoins: noble Gaspard Fabri, châtelain de Sembrancher et Entremont, Jean Puepi et Pierre Ribordi, procureurs d'église, François Dexterand, notaire, Antoine Lovay, Nicod Vuillermulaz d'Orsières, Pierre Dorsaz sen., métral de Bourg-Saint-Pierre, François de Loës et Bastian de Neuvécelle, notaire, Rd Etienne de Cerisia, curé d'Orsières, Jean Guillet, prieur de Bourg-Saint-Pierre, François Junod et Claude Juvet, religieux de Mont-Joux.

³⁵ Voir p. 87, note 8.

L'année 1581 verra la mise à exécution de la dernière condition soumise au curé en 1571. Ce fut la fondation de cette œuvre vraiment sociale qu'on appela à Sembrancher «le blé de l'arche». En exécution de sa promesse renouvelée, semble-t-il, en 1579, le curé passe reconnaissance à la bourgeoisie et s'engage à constituer une réserve de 40 sacs de seigle pour être distribués en prêt : aux pauvres de Sembrancher d'abord, à ceux de Bovernier ensuite, éventuellement aux pauvres du voisinage ; en cas d'infortune, comme incendie, etc., un bourgeois riche pourra aussi obtenir en blé 3, 4, 5 ou 6 sacs ; en cas de nécessité, le curé pourra aussi avoir droit au blé ; il ne sera pas permis aux prêtants de recevoir quoi que ce soit pour leur service, comme boisson, *scuta*, *jornivas* ; en temps de disette, le conseil pourra vendre ce grain contre obligation de racheter du seigle en compensation en temps d'abondance ; au cas où la bourgeoisie renonce à cette fondation, le blé reviendra de plein droit à la Maison du Saint-Bernard.

Outre cette promesse du blé, le curé s'engage à verser 40 *coronati*, soit écus d'or, en faveur de l'église, dont 20 pour l'achat d'une croix et 20 pour l'achat d'une chasuble de velours rouge³⁶. En exécution de cette promesse, le curé cède toute la *praesia*, soit récolte d'une année en blé, paille, fèves, pois, légumes et foin soumis à la dîme. En cas de décès du curé, avant de disposer de quoi que ce soit, il faudra se réserver de quoi satisfaire à sa double promesse du blé et des 40 *coronati*.

Cet acte fut établi «en Loutze», le 9 août 1581. La fondation subsista jusqu'en 1850 ; à cette date, les bourgeois de Sembrancher jugèrent à propos de se partager le «blé de l'arche» et de liquider ainsi la fondation presque tricentenaire.

En 1585, le 18 février, dans la chambre haute de noble Balthazar Fabri, châtelain d'Entremont, à Sembrancher, le curé Amédée Nigri passe reconnaissance, soit pour la cure, soit pour la chapelle Notre-Dame qu'il reconnaît tenir du Prévôt de Mont-Joux et pour lesquelles il doit 26 mesures de seigle. En 1596, 16 octobre, il résigne son bénéfice entre les mains du prévôt Tillier.

Il réside désormais au prieuré de Saint-Jacquême, à Aoste, où il continue de donner des cours de théologie. Il y meurt en 1606.

³⁶ Croix et chasuble existaient encore au temps du curé Ballet, vers 1790.

1596—1633 *Nicolas Joris.*

La succession ne fut pas de tout repos ; elle donna lieu à des intrigues et à des querelles qui mirent en action toutes les instances ecclésiastiques jusqu'au Saint-Siège.

Deux candidats furent en présence : Nicolas Joris et Nicolas Perret, tous deux chanoines du Saint-Bernard. Usant de son droit de collation, le prévôt Tillier nomma Joris, le 6 novembre 1596, mais l'évêque Hildebrand de Riedmatten lui opposa Nicolas Perret. Alors que le candidat du prévôt était Valaisan, *condesenarius* et Patriote, mais ne plaisait pas à ses futurs paroissiens, le candidat de l'évêque était Valdôtain et avait su capter la confiance des gens de Sembrancher.

Ensuite du recours du prévôt, le pape Clément VIII, par une bulle du 29 avril 1597, charge l'archevêque de Tarentaise d'intimer à l'évêque de Sion, sous peine de suspense et d'excommunication, d'avoir à respecter les droits du prévôt et de mettre Joris en possession de sa cure. Cette bulle reste sans effet. A Sion, le tribunal de l'officialité, sans tenir compte des raisons alléguées par le prévôt, donne raison à Perret ; l'évêque le soutient et lui promet sa protection. Mais l'affaire ayant été mise entre les mains de l'officialité de Tarentaise, celle-ci porte sa sentence définitive, le 13 juillet 1601. Perret est déclaré contumace et intrus ; Joris est reconnu comme curé légitime et le prévôt maintenu dans ses droits³⁷. Malgré un nouvel appel de l'évêque à Rome, la sentence de Tarentaise est confirmée par le pape.

L'affaire se serait terminée, d'après Ballet, par une transaction ; les frais de procédure auraient été remis et l'évêque aurait reconnu au prévôt le droit de collation aux bénéfices, le droit au *spolium* et l'exemption de tout subside, taille et impôt.

Le curé Nicolas Joris fut enfin, le 22 février 1602, sur mandat de l'évêque, mis en possession de la cure de Sembrancher par Humbert Mariete, curé d'Orsières, non sans avoir, devant les représentants de la communauté, renouvelé les promesses de ne rien innover et de tenir les engagements pris par son prédécesseur.

³⁷ Le chanoine de Rivaz, citant Jérôme Darbellay, ajoute que, si la sentence n'est pas reconnue, on jettera contre la porte des intrus trois pierres en signe de malédiction et la paroisse sera frappée d'interdit.

On doit à ce curé l'achat de plusieurs vignes : à Branson, à la Pesseulaz, à Champgeran, quatre sur Bovernier et deux sur Martigny, dont une aux Comballes et une au Pérey, soit Béranger. Cette dernière fut achetée avec une partie du produit de la vente de la « Tornetaz », vente passée pour 600 florins p. p.

C'est ce curé Joris qui commença à tenir un registre paroissial, aux inscriptions malheureusement assez confuses et lacunaires.

Il mourut le 5 mars 1633, après avoir vu Hildebrand Jost, successeur de l'évêque qui voulait lui ravir ses droits, dépouillé à son tour des privilèges de la puissance temporelle qu'une antique et douteuse « Caroline » attribuait au siège de Sion et cela, à deux pas de sa cure, dans la chambre haute de la maison des nobles Fabri, en décembre 1630.

1635—1647 *Pierre Desfeyes (de Ovibus).*

Originaire d'Étroubles, il avait d'abord été novice au Saint-Bernard puis, attiré sans doute par la sainteté du réformateur S. Pierre Fourier, il avait passé à la Congrégation des Chanoines Réguliers de Notre-Sauveur en Lorraine. Sous la menace des guerres et de la famine qui désolaient ce pays, ces religieux avaient dû se disperser. De passage à Sembrancher, avec un groupe de religieux, Pierre Desfeyes apprend par un ami de son père que la paroisse était vacante et qu'il se faisait fort de la lui obtenir du prévôt. De fait, ayant fait les offices et prêché le dimanche suivant, Desfeyes enchantait ses auditeurs qui le réclamèrent comme curé.

Il aurait reçu sa nomination en juin 1636 ; on le trouve souvent remplacé au registre des baptêmes par Jean Quinet, curé de Vollèges de 1639 à 1644, par le chanoine de N.-S. Nicolas André, par un autre chanoine Gillet, et par Godefroi, prêtre.

C'est sans doute le même Pierre Desfeyes qui, à la demande des paroissiens de Bagnes, en devint curé de 1647 à 1660.

1647—1651 *Gaspard Cornu.*

Natif de Sembrancher, il entre en fonctions le 4 avril 1647. Rien de particulier à signaler durant son court ministère. Il meurt le 16 juillet 1651 ; *vixit fratribus suis gratissimus*, note un obituaire cité par le chanoine Maret. En marge de l'inventaire du mobilier laissé à sa mort, un chroniqueur a noté : « Curieux mais pauvre inventaire ! »

1652—1656 *Barthélemy Jacquemettaz.*

Originaire de Liddes, le chanoine Jacquemettaz fut curé de Vouvry de 1641 à 1651; dès le printemps suivant, nous le trouvons curé de Sembrancher. Il résigne ce bénéfice en 1656.

1656—1664 *Marc Darbellay.*

Natif de Liddes, il était déjà prêtre quand il fit ses vœux de religion au Saint-Bernard, en 1653; il fut quelque temps prieur claustral. Après collation donnée par le prévôt Buthod, il reçoit l'institution épiscopale, le 25 juin 1656³⁸. Le mandat d'institution présenté au châtelain et aux syndics n'est accepté qu'après signature des articles qui lui sont soumis comme à ses prédécesseurs. Ces articles ne font que condenser et codifier ceux que nous connaissons déjà; ils vont faire loi pour 150 ans et établir des coutumes dont le curé aura bien de la peine à se débarrasser.

Le curé Darbellay meurt le 11 juillet 1664.

1664—1670 *Simon Sorroz.*

Ce curé est natif d'Étroubles; il prit l'habit religieux au Saint-Bernard en 1642. Après avoir occupé divers postes, il prend possession de la cure de Sembrancher en juillet 1664. Il y reste jusqu'en novembre 1670, date de sa mort; nous ne savons rien de son activité.

1671—1691 *Jean-Antoine Martini.*

Chanoine du Saint-Bernard en 1663, Martini fut quelque temps vicaire à Martigny, puis, le 23 février 1671, il fut nommé, par le prévôt Buthod, curé de Sembrancher. Il résigne sa cure en 1691, revient à Orsières comme vicaire et y meurt le 23 février 1696.

En date des 25 et 26 juillet 1687, eut lieu la visite canonique de la paroisse par l'évêque Adrien V de Riedmatten. Entre autres prescriptions, il est rappelé au curé l'obligation de faire, à la messe des dimanches, sermon ou catéchisme au lieu du seul prône, sous peine de trois livres, et aussi l'obligation de renouveler les reconnaissances pour ne pas courir le risque de perdre des cens ou des revenus.

En 1680, le 15 juillet, François Cornuz et François Crestex manifestent au prévôt leur intention de faire une fondation pour prédication de Carême par les

³⁸ L'acte d'installation est du 3 août 1656 et non de 1657, comme l'indique Ballet.

Capucins ; l'instrument de la fondation est présenté à l'évêque qui donne tout pouvoir au P. Edmond, capucin, et à son compagnon pour prêcher, catéchiser et remplir autres charges de missionnaire pendant tout le temps de Carême, frappant de peines ecclésiastiques qui s'y opposerait.

1691—1700 *François-Nicolas Boffler.*

D'origine fribourgeoise, il fait profession au Saint-Bernard en 1684. Le coadjuteur Persod le nomme curé de Sembrancher, le 19 novembre 1691 ; le lendemain il reçoit l'institution de l'évêque et, le 29, il est mis en possession de sa paroisse par le coadjuteur sur ordre de l'évêque.

Noble Marguerite Fabri, épouse de Gaspard Volluz, lègue un cens de cent écus pour douze messes à dire annuellement à l'autel du Sépulcre. Curé et syndics sont d'accord pour appliquer cette somme à l'achat d'une vigne, « au Soleil », à Martigny. Le curé Ballet fait remarquer que le placement était imprudent, le rendement de la vigne n'atteignant qu'un setier et demi ; après déduction des frais, le revenu de cinq écus ne peut être atteint.

En 1696, le notaire Philibert Challand est établi par l'évêque de Sion commissaire aux reconnaissances pour les cens, fiefs, redevances du bénéfice de Sembrancher. Le curé Boffler meurt à Orsières le 20 mars 1700, à l'âge de 40 ans, mais il est enterré dans son église paroissiale de Sembrancher le 22 mars. Les chroniqueurs le disent de santé faible, mais *vir optimae indolis*, « homme de très bon caractère, très versé dans les saintes Écritures, excellent prédicateur. »

1700—1707 *Léonard Deffeyes.*

Natif d'Étroubles. Après avoir fait profession, le 15 août 1691, il fut nommé clavendier à l'hospice en 1697. Il reçoit du prévôt la cure de Sembrancher le 27 avril 1700 et, dès le 29, il reçoit l'institution épiscopale. Dans l'acte de collation, il est spécifié une pension de 66 mesures de seigle en faveur de l'hospitalité.

En 1706, du 11 au 14 octobre, la paroisse de Sembrancher reçut la visite pastorale de Mgr F.-J. Supersaxo. A part les prescriptions d'ordre liturgique ou disciplinaire, l'acte de visite note l'urgence de reconstruire la cure, reconstruction à laquelle devront contribuer la Maison du Saint-Bernard, pour le salaire des entrepreneurs et la bourgeoisie, pour la fourniture des matériaux et pour une somme de cent ducats. Outre la

visite, l'évêque accomplit la consécration de l'église, dont la construction avait commencé, il y avait vingt ans. Notons que l'église possédait alors cinq autels.

« Poussé par le désir de rentrer au couvent pour y mener une vie plus commune », ainsi qu'il le dit dans son acte de démission, le curé Deffeyes résigne son bénéfice, le 23 décembre 1707 ; c'est à Bibian, près d'Aoste, qu'il se retire ; il y meurt le 13 décembre 1710.

1707—1711 *René Chandiou.*

C'est déjà le 29 décembre 1707 que le nouveau curé reçoit la collation du coadjuteur Boniface et l'institution de l'évêque. Ce nouveau curé est le chanoine René Chandiou, Valdôtain comme tant d'autres de nos curés à l'époque ; novice en 1688, il était vicaire de Martigny quand on lui donna la cure de Sembrancher. Il fut mis en possession le 4 janvier 1708, par le coadjuteur Boniface avec les cérémonies habituelles : ouverture de la grande porte, baisement du maître-autel, montée en chaire, tintement des cloches. Quant aux articles, que naturellement veulent lui soumettre les bourgeois, il réussit à renvoyer la question à l'évêque. Celui-ci rendit, le 25 octobre 1708, un décret précisant et complétant les points en suspens ou en litige. C'est ainsi que ce décret confirme la coutume de livrer sept mesures de seigle aux marguilliers ainsi que la fourniture des cordes.

La décision de reconstruire la cure fut mise à exécution dès 1709 ; en date du 27 mai, la première pierre fut bénite par le chanoine Jean Verraz. Les travaux de maçonnerie furent exécutés par Pierre Casavechia, pour le prix de 60 pistoles et les travaux de charpente par Pierre Pelluchod, pour 100 ducats.

Le curé Chandiou mourut le 21 août 1711.

1711—1712 *Antoine Dorsaz.*

Nommé le 23 septembre 1711, institué le 1er octobre, il meurt curé de Sembrancher le 11 mars de l'année suivante.

Dorsaz était natif de Bourg-Saint-Pierre ; entré au Saint-Bernard en 1699, il avait reçu la prêtrise en 1704 ; vicaire à Séez, en Tarentaise, et à Etroubles, il avait été nommé prieur claustral en août 1711, poste qu'il ne garda qu'un mois et demi.

Une note au registre des baptêmes indique qu'il avait pris possession de sa cure en toute tranquillité. La note du registre des décès est plus curieuse : il y est dit qu'il mourut de mort prématurée, « pour avoir fait un solécisme dans un thème. »

1712—1736 *Jean-François Prayet.*

D'origine savoyarde, le chanoine Prayet était entré au noviciat le 17 novembre 1692. Dès son ordination sacerdotale, il enseigne la philosophie au prieuré de Saint-Jacquême à Aoste, puis la théologie, de 1705 à 1711. Il était, dit-on, un professeur émérite. Appelé à remplacer Dorsaz à la cure de Sembrancher, il en reçoit l'institution, le 13 juillet 1712. Mais son installation soulève mille difficultés que lui suscitent aussi bien l'évêque et le nonce que les bourgeois de l'endroit. Ceux-ci ne veulent le reconnaître que pour autant qu'il accepte de signer les fameux articles, cauchemar de tous les curés.

Mais la plus forte opposition vient de l'évêque, semble-t-il, pour deux raisons : la première, c'est que Prayet ne veut pas accepter la cure *sub amovibilitate*, l'évêque se réservant ainsi le droit de le déplacer ou de le destituer ; la seconde, c'est que le curé entretient deux ou trois servantes. Dans cette lettre, qui est datée du 17 février 1713, l'évêque annonce au curé que son cas a été porté à la nonciature. On soupçonne l'évêque de vouloir profiter des querelles intestines dans lesquelles se débattait la Maison pour lui enlever les bénéfices.

Le mandat de la nonciature, qui exige de Prayet, le 29 janvier 1714, de se soumettre dans les douze heures ou de quitter la cure et de rentrer à l'hospice, lui est intimé le 17 février. C'est l'abbé Jean-François Bérard, prêtre séculier et vicaire de Bagnes, qui est chargé de cette mission et qui, en même temps, reçoit l'administration de la paroisse de Sembrancher. Prayet se retire à l'hospice tandis que le prieur claustral, le chanoine Meilleur, appose les scellés sur six chambres de la cure. De l'hospice, Prayet adresse au nonce une lettre de soumission et d'explication ; le coadjuteur Boniface y joint une lettre pour soutenir son confrère, le déclarant prêt à accepter la cure *sub amovibilitate*. Tout doucement les choses s'arrangent, mais Prayet n'est remis en possession qu'au début d'octobre 1714, sur ordre du nonce et de l'évêque. Devenu aveugle, il n'en continue pas moins à prêcher ; malgré ses déboires, il a laissé le souvenir d'un bon religieux. Il reste en possession de son bénéfice jusqu'à sa mort survenue à Sembrancher, le 26 octobre 1736.

1738—1740 *Georges-François Massard.*

Le chanoine Nicolas Champlot fait l'intérim après la mort du curé Prayet. Il s'attira si bien la sympathie de la population qu'on fit appel à la nonciature pour

l'avoir comme curé. Mais le chanoine G.-F. Massard, en ce moment procureur de la Maison, fut nommé curé par Michellod, administrateur de la Maison. Confirmé par la nonciature, Massard prend possession le 24 mai 1738, non sans contestation de la bourgeoisie qui refuse de le reconnaître sous prétexte qu'on ne peut nommer un curé sans l'acceptation de la communauté. Déjà malade de phtisie lors de sa nomination, le curé Massard mourut à fin janvier/début février 1740.

Le seul événement marquant de son bref ministère fut la visite pastorale effectuée en 1739 par Mgr Blatter. La plupart des prescriptions sont renouvelées : obligation de fournir les cordes des cloches ainsi que de livrer sept mesures d'orge aux marguilliers ; ordre d'assurer trois messes à Saint-Pancrace, quatre messes par la bourgeoisie à Saint-Jean ; confirmation des honoraires des mortuaires et stations des défunts, ainsi que des messes de fondation des nobles de Liddes, de Fabri, etc. Enfin, sur les instances des gens de Bovernier, évêque, administrateur et curé reconnaissent la nécessité d'y ériger une église paroissiale, ce qui sera un fait accompli en 1749.

1740—1769 *Claude-Philibert Thévenot.*

Le futur curé de Sembrancher et futur prévôt naquit à Fresne, sur Appaure, au diocèse de Besançon, le 12 janvier 1715. Il est reçu comme novice au Saint-Bernard, le 29 août 1731, et fait profession le 15 octobre 1732. Chargé quelque temps des quêtes de Bourgogne, il fut nommé curé de Sembrancher le 2 septembre 1740. L'année suivante, il est envoyé à Rome, comme procureur, pour défendre les intérêts de la Maison. Peu de succès, grosses dépenses. Tout au plus obtint-il un succès personnel en recevant du pape le bénéfice-prieuré de Sainte-Marie de Salins, dont d'ailleurs il ne prit jamais possession.

En son absence, des confrères, entre autres Nicolas Magnin, administrent la paroisse. Il dut agir contre ses feudataires qui négligeaient de payer leurs cens et redevances, en particulier contre ceux de Bovernier qui ne se résignaient pas à reconnaître leur dépendance. Le 26 septembre 1758, Thévenot est élu prévôt par le chapitre, dans l'intention de s'assurer les bonnes grâces de la France. Thévenot ne quitte pas Sembrancher pour autant ; il obtient de Rome de conserver son bénéfice pour trois ans, en attendant que soit agrandie

la maison de Martigny et que l'appartement prévôtal soit prêt. Il réussit à prolonger ce délai de trois ans en trois ans jusqu'en 1769.

Entre temps il fait administrer sa paroisse, d'abord par Repond, prêtre fribourgeois, puis par Lemolt, trinitaire français.

En 1766, au mois d'août, visite épiscopale de Mgr Ambuel ; elle n'apporte rien de nouveau.

En 1767, la bourgeoisie de Sembrancher manifeste du mécontentement à l'égard de Lemolt et demande instamment, au chapitre du Saint-Bernard, un religieux de la Maison comme curé. De son côté, le nonce intervient et invite le prévôt à nommer comme curé un religieux de la Congrégation et non un étranger. En 1769, nouvelle instance du nonce qui finit par s'étonner de la conduite du prévôt, qui, enfin ! se soumet.

Il y eut, semble-t-il, une première nomination dans la personne du chanoine Pierre-Chrysostome Bruchez, mais elle n'eut pas de suite.

Le prévôt Thévenot s'établit donc à Martigny ; il devait y mourir presque subitement, le 30 août 1775, alors que le chapitre se trouvait réuni à l'hospice.

1769—1778 *Jean-Georges Frossard.*

Natif de Liddes. Après avoir fait ses humanités à Saint-Maurice, ce qui était rare à l'époque, il est reçu novice au Saint-Bernard, en 1755, quoique maladif. A peine ordonné prêtre, il est nommé procureur en remplacement du chanoine J.-F. Crot, victime d'une avalanche à Maringou. Neuf ans plus tard, on lui confie la paroisse de Sembrancher ; il est institué par l'évêque, le 27 juin 1769. Il manifeste une certaine activité administrative. Vers la fin de 1777, sa maladie de poitrine s'aggrave et il meurt *animo hilari et tranquillo*, le 22 septembre 1778. Il n'avait que 42 ans.

1778—1813 *Jean-Joseph Ballet.*

J.-J. Ballet était d'origine savoyarde, mais il naquit à Liddes, le 14 juin 1738. Reçu comme novice au Saint-Bernard, le 31 août 1756, il fit profession l'année suivante, le 29 septembre et reçut la prêtrise en 1762³⁹.

³⁹ Un de ses frères, Laurent-Hippolyte, entra aussi au Saint-Bernard (1744-1807). Il fut le premier recteur nommé de l'hospice du Simplon, installé encore dans le vieil hospice Stockalper.

Il fut chargé de l'enseignement de la théologie, de 1761 à 1768. On le trouve chapelain à Orsières puis il devint procureur en 1775. En novembre 1778, il est nommé curé de Sembrancher ; il en reçoit l'institution le 15 novembre et prend possession sans formalité de possessoire. Les Sembranchards se seraient-ils assagis ? De fait, ils font un geste apprécié, qu'on avait refusé à son prédécesseur ; ils autorisent le curé à alper une vache comme les bourgeois, mais encore à bien plaire. Dès la seconde année, ce droit lui est refusé et on ne voulut pas le lui reconnaître à la visite épiscopale qui eut lieu le 28 juin 1786. Rien de spécial à cette visite, sauf ce droit d'alpage non reconnu et les messes à dire à Saint-Jean dont l'une est mise à la charge du curé et l'autre, de la bourgeoisie.

En 1788, le 12 février, se conclut une convention concernant les fiefs, fixant à 34 mesures de seigle, 6 d'orge et 54 batz, soit sous mauriçois, les redevances à percevoir chaque année par le curé⁴⁰.

Vers la même époque, s'opère le rachat des laods qui se fit par 22 louis.

Le rachat général des dîmes se fit en 1807, en vertu des lois abolissant les droits féodaux ; les dîmes de Vollèges furent rachetées pour 519 écus petits et celles de Bagnes pour 1913 *coronati*⁴¹. Le rachat des dîmes de Sembrancher resta en suspens et ne fut exécuté qu'en 1848, à la façon d'alors, unilatéralement.

En 1807 encore, le curé reçoit l'ordre formel, d'abord du vicaire capitulaire Pignat puis du nouvel évêque, d'avoir à fournir les cordes pour les cloches. Le curé fait la sourde oreille.

En 1787, le curé Ballet achète de l'ancien métral, Cavé, d'Orsières, un mazot à Branson pour le prix de 220 écus.

⁴⁰ Il s'agit de la dîme du blé qu'une chronique manuscrite dit achetée en 1234 de Henri d'Allinges. Puis, en 1235, le prévôt de Mont-Joux, Pierre de Porta S. Ursi, acheta, de Pierre de Sembrancher dit le Clerc et de son frère Guillaume, pour le prix de 43 livres et 10 sous, les deux tiers de toute leur dîmerie, consistant en blé, orge, légumes, grains et *primitiae nascentium* et tout ce que les deux frères tenaient déjà anciennement *jam antiquitus* à titre de fief de l'hospice de Mont-Joux.

Cette dîme passa ensuite au curé de Sembrancher, on ne sait comment (probablement par concession du prévôt Hugues de l'Arc), contre redevance annuelle à l'hospice de 26 mesures de seigle (selon reconnaissance du curé Jean de Viridario en 1443). Ensuite d'une convention passée en 1632 entre le chapitre et la bourgeoisie, cette redevance fut réduite à 32 sacs de 10 quartanes, la bourgeoisie s'en portant garante même en temps de guerre ou de fléau public.

⁴¹ Ces valeurs servirent plus tard à des achats de vignes : une à Branson, avec les dîmes de Vollèges ; une autre aux Perches, avec les dîmes de Bagnes.

Lors de la Révolution française, qui força à l'exil tant de prêtres et de religieux, le curé Ballet accorda un refuge à un certain nombre de prêtres; l'un d'eux mourut à Sembrancher et y fut enseveli au chœur⁴². En 1796, ce digne fils de saint Bernard de Menthon ouvrit sa cure à la princesse de Condé qui jouit de cet asile pendant un mois. Le curé Ballet eut surtout le grand mérite de soutenir de toutes manières la fondation malheureusement éphémère du couvent des Trappistes à la Monnaie.

Avec le prévôt Luder et le prieur Murith, tous deux originaires de Sembrancher, le curé Ballet fut certainement un des membres les plus remarquables de la Maison du Saint-Bernard à l'époque. Il mourut plein de mérites, après un long ministère de 35 ans, le 30 avril 1813.

Son éloge nécrologique est à reproduire; je le traduis : «... pasteur se faisant tout à tous... remarquable par son zèle, sa prudence singulière et sa patience... dévoué aux œuvres de miséricorde à l'égard des pauvres et des indigents... spécialement envers les prêtres exilés, il fit preuve de la plus grande miséricorde.»

1813—1818 *Jean-Pierre Genoud.*

Il naquit à Bourg-Saint-Pierre, le 17 octobre 1773. Reçu novice au Saint-Bernard, le 19 août 1795, il fit profession le 6 novembre 1796 et reçut l'onction sacerdotale en 1798. Un de ses frères, Théodore, entra aussi au Saint-Bernard et fut prieur de Lens de 1813 jusqu'à sa mort en 1859.

J.-P. Genoud fut prieur claustral de 1804 à 1811. A la mort du précédent curé, il y eut trois candidats à la succession, le chanoine Yenni, Fribourgeois, que demandait la commune, le chanoine Addy qui désirait le poste et le chanoine Genoud que la commune n'acceptait pas volontiers à cause de ses infirmités corporelles. Ce fut cependant Genoud qui fut nommé par le prévôt Rausis, soutenu par Mgr de Sion auquel le maire de Sembrancher avait porté ses doléances. Genoud fut nommé le 1er août 1813 mais, déjà le 25 janvier 1814, il était appelé par ses confrères à succéder au prévôt Rausis qui venait de mourir. Avec autorisation du Saint-Siège, il garde encore la paroisse jusqu'en 1818. Abîmé de chagrin, le prévôt Genoud mourut le 16 mai 1830.

⁴² Voir ci-dessus, p. 110, la liste de ces prêtres.



Sembrancher. Lithographie de L. Ritz.

On doit à ce curé, en 1815—1816, la construction, qui fut confiée à Carlen de Naters, du premier orgue de l'église de Sembrancher, pour lequel il fut autorisé à prélever 40 à 50 louis sur les fonds d'église.

En 1817, avec une partie du produit du rachat des dîmes de Vollèges, il achète une vigne au Clou de Branson.

1818—1828 *Jean-Nicolas Addy.*

La collation de la cure au chanoine Addy se fit le 21 novembre 1818. Celui-ci était né à Reppaz, à Orsières, le 29 mars 1762. Novice en septembre 1785, prêtre en 1788, il remplit divers postes à Lens, Liddes, Bagnes. En particulier, il occupa le poste de curé de Vouvry de 1800 à 1813, puis, sans doute pour donner une apparence de réalité à l'union factice de l'abbaye de Saint-Maurice à celle du Saint-Bernard, de prieur de Vétroz de 1813 à 1818. Il ne résigne ce bénéfice pour accepter celui de Sembrancher que sous condition de n'avoir pas à subir de tracasseries après expérience d'un mois ou deux. Il mourut à Sembrancher, le 7 janvier 1828.

1828—1839 *Gaspard-Louis Darbellay.*

Au départ des autorités françaises en 1813, les bourgeois se répartirent une partie des fonds de l'hôpital. La chose avait été probablement constatée à la visite épiscopale de 1822. D'autorité de l'évêque, le surveillant (prieur) de Martigny, en 1828, exigea de la bourgeoisie le remboursement des fonds distribués. Le président de la bourgeoisie répondit que le conseil était bien d'accord de faire rembourser ces sommes, mais que, les deux tiers des bourgeois étant pauvres, il serait difficile d'obtenir d'eux le remboursement. A en juger d'après les visites épiscopales postérieures, le remboursement ne put être effectué.

G.-L. Darbellay était né à Liddes, le 25 août 1788. Reçu novice le 27 août 1805, prêtre le 30 mars 1812, il fut chargé des quêtes de Vaud et de Berne de 1813 à 1815. Tout maladif qu'il était, il avait été curé de Liddes dès le 21 octobre 1826, avant d'être curé de Sembrancher. C'est le 13 janvier 1828 que le chanoine Darbellay reçut sa première nomination à la cure de Sembrancher. Il devait en recevoir une seconde à la suite d'un tout petit incident : en 1835, à Sembrancher, ce fut un coup de verge donné à une fillette qui causa des ennuis au curé. Celui-ci démissionne ; le prévôt consent à l'éloigner, mais aucun confrère n'accepte la succession, de sorte que, le 3 août de la même année,

le prévôt Filliez lui remet à nouveau la paroisse. Et c'est à Sembrancher que le curé G.-L. Darbellay devait mourir le 11 février 1839.

1839—1861 *Jean-Nicolas Favre.*

Il est né au Clou de Sembrancher en 1786. Reçu novice au Saint-Bernard, le 26 août 1807, il fut ordonné prêtre le 30 mars 1811. Vicaire à Martigny de 1812 à 1818, il devint en 1818 curé de Vouvry où il entreprend la construction de la nouvelle église ; indisposé par les fièvres, il demande son changement. Quoique les autorités de Vouvry cherchent à le retenir, on lui donne un nouveau poste, et il échange les marais de Vouvry contre les glaces du Valsorey. Nommé prieur de Bourg-Saint-Pierre, le 18 septembre 1820, il ne gagne rien au change. En but aux avanies, il change encore une fois de poste. C'est à Liddes qu'il va en 1828. Puis, dernier avatar, c'est sa paroisse natale qu'on lui donne à diriger en 1839. Sa nomination est du 4 juillet.

Tout alla bien jusqu'aux troubles de 1847. Sembrancher, comme d'autres paroisses, eut à subir les tracasseries du nouveau régime ; la commune s'empare des biens de la cure et ne sert au curé qu'un traitement dérisoire jusqu'en 1852 ; elle opère le rachat des dîmes à un taux inférieur au taux légalement fixé.

En 1846, le curé disposant encore de la valeur du rachat des dîmes de Bagnes, en avait affecté une bonne partie à l'achat de la belle vigne des Perches sur Fully, soit 120 louis ou 1920 frs. En 1854, de ses propres deniers il fait l'achat d'un mazot vers l'église à Fully. Il ne néglige pas son église ; en 1843 et en 1860, il en transforme les autels au goût du jour.

La mort vient le prendre le 31 juillet 1861 ; son corps fut enseveli au chœur de l'église.

1861—1865 *Pierre-Joseph Deléglise.*

Le chanoine Deléglise était prieur de l'hospice du Simplon quand le prévôt Filliez le nomma à la cure de Sembrancher en novembre 1861. C'était un homme de valeur qui avait déjà rempli des charges importantes. Il était né à Prarayer (Bagnes), le 27 mai 1814 ; après de bonnes études chez les Jésuites de Sion, il avait pris l'habit religieux au Saint-Bernard en septembre 1833 ; ordonné prêtre le 22 septembre 1838, il passa de nombreuses années à l'hospice comme professeur et, plus tard, comme prieur ; il s'y trouvait lorsque l'hospice fut occupé en hiver 1847-1848. De 1850 à 1856, il fut prieur claustral. En 1858, il est pendant quelque

temps chancelier épiscopal ; puis, en août de la même année, il est nommé prieur du Simplon, où il reste jusqu'à sa nomination à Sembrancher, en 1861.

A peine eut-il le temps d'y donner sa mesure, que déjà il était élevé à la plus haute charge de la Maison. Le chapitre l'appelait à la succession du prévôt Filliez, mort à Aoste. L'élection du nouveau prévôt eut lieu le 26 avril 1865. Le prévôt Deléglise remplit sa charge pendant 23 ans et mourut à Martigny le 14 mars 1888.

1865—1868 *Pierre-Germain Tissières.*

Nommé curé de Sembrancher en septembre 1865, une maladie de poitrine devait le conduire au tombeau le 1er juin 1868, à l'âge de 40 ans. Pendant les derniers mois, il eut l'aide du chanoine Louis Tornay.

Tissières était né aux Arlaches (Orsières), le 13 juin 1828. Novice au Saint-Bernard en 1843, prêtre le 18 septembre 1852, vicaire de Vouvry en 1858, puis curé en 1864.

Un legs du grand châtelain Claivaz avait permis déjà au curé Favre d'établir des religieuses pour les écoles et les malades ; les premières religieuses appelées furent des religieuses de Champagnole. Les religieuses enseignantes appelées par le curé Favre, en 1842, furent remplacées en 1867 par des Sœurs de la Charité. Celles-ci demeurèrent à Sembrancher jusqu'en 1888, et leur départ suscita de grands regrets.

Le curé Tissières avait de grands talents ; il laissa un nom surtout comme botaniste ; il compta parmi les fondateurs de la « Murithienne », société valaisanne des sciences naturelles, et il en fut le premier président.

1869—1881 *Pierre-François Marquis.*

Deux confrères furent sondés pour prendre la succession du curé défunt : les chanoines Louis Gaillard et Jean-Pierre Lovey ; ni l'un ni l'autre n'acceptèrent.

La succession échut au chanoine P.-F. Marquis, qui était chapelain de Sembrancher depuis trois ans. Il fut nommé le 15 juillet 1868 et institué le 21. Il était né à Chandonne (Liddes), le 2 septembre 1823. Reçu novice le 24 août 1841, ordonné prêtre le 18 septembre 1847 ; lors de l'expulsion des religieux de l'hospice, en janvier 1848, il y demeure seul avec le chanoine Deléglise.

Il exerce à deux reprises le ministère à Vouvry, remonte entre-temps à l'hospice pour y enseigner la théologie ; en 1862, on lui confie la charge de prieur claus-

tral ; en 1865, il devient chapelain à Sembrancher, puis curé, en 1868. Le ministère paroissial et surtout l'administration temporelle lui coûtaient. Fréquemment, il en fit ses doléances au prévôt qui, le 24 mars 1881, accepta sa démission. De 1881 à 1889, il se dévoue au ministère des religieuses de Collombey. Retiré à Martigny, il y meurt, le 25 février 1890.

Le chanoine Marquis possédait de grandes connaissances théologiques et historiques, beaucoup de piété ; il a aussi laissé la réputation d'une grande originalité.

1881—1906 *Etienne-Louis Tornay*

Il naquit à la Rosière (Orsières), le 2 juin 1837. Reçu novice au Saint-Bernard, le 18 avril 1858, il fut ordonné prêtre le 21 mars 1863. Sauf une petite période où il assista le curé Tissières malade, il passa plusieurs années au Simplon. Le 16 juillet 1870, il est envoyé comme vicaire à Orsières ; il y restaure la chapelle de St-Eusèbe. Le 5 avril 1881, il est nommé curé de Sembrancher. Il fut en même temps inspecteur scolaire du district pendant quelques années. Malgré quelques démêlés avec l'administration communale, il sut se faire aimer de ses paroissiens. En 1906, il prit sa retraite à Martigny ; il y mourut le 24 juillet 1917.

1906—1917 *Antoine Dallèves*

Le successeur du curé Tornay fut le chanoine Antoine Dallèves, de Sembrancher ; il y naquit le 26 juillet 1847. Il entra au Saint-Bernard à l'âge de 23 ans, le 24 août 1870. Ordonné prêtre le 22 mai 1875, il remplit diverses fonctions à l'hospice, en particulier celle de clavendier, dès 1878. Il fut employé au ministère paroissial dès le 2 juillet 1881, où on lui donna le poste de vicaire à Martigny et, le 2 novembre 1891, il passa au poste de recteur. Nommé curé d'Orsières le 13 janvier 1897, il y resta jusqu'en 1906. A cette date on lui confie la charge de sa paroisse natale. Il la garda jusqu'en juin 1917. Il se retira à la maison de Martigny, mais c'est à Sembrancher qu'il devait mourir, frappé de congestion lors d'une visite qu'il y faisait le 16 juillet 1923, et c'est au cimetière de Sembrancher qu'il repose.

D'un caractère bouillant, à la forte carrure, il avait la main prompte et la répartie parfois rude.

1917—1928 *Nestor Cerutti*

Né en 1886, d'un père italien établi à Chippis, il entra très jeune, en 1902, dans la Maison du Saint-Bernard. Après ses vœux solennels en 1906 et son ordination

sacerdotale en 1910, ses dispositions intellectuelles engagèrent ses supérieurs à l'envoyer à l'Université de Louvain ; il en revint avec le grade de docteur en philosophie. C'est de l'enseignement de cette science qu'il fut chargé à son retour ; en même temps, on lui confia la charge ingrate de maître des novices. En juin 1917, le prévôt jugea à propos de l'en décharger et lui donna la paroisse de Sembrancher, qu'il dirigea jusqu'en 1928. Les difficultés avec l'administration et avec la population ne lui manquèrent pas. On peut avoir le bon droit pour soi, mais un caractère froid et méticuleux n'attire guère la sympathie. En juillet 1928, il quitte Sembrancher. Pour deux ou trois ans, il rentre à l'hospice et y enseigne à nouveau la philosophie. Un peu plus tard, de 1932 à 1936, il exerce le ministère à Montana comme auxiliaire. En 1936, il rentre à Martigny, libre de se livrer à ses chères études.

En juin 1940, il alla encore rendre service au curé de Trient pour la fête de saint Bernard ; mais au retour, le 17 juin, il fut saisi d'une crise qui l'emporta en deux jours.

Le chanoine Cerutti était surtout un homme de science et il s'était fait un nom dans le domaine entomologique. Après le chanoine Cerutti, la paroisse de Sembrancher a été dirigée par trois curés qui sont encore en vie :

1928—1940 *Alfred Pellouchoud*

1940—1950 *François Rey*

1950— *André Darbellay*

De caractère et de goûts différents, chacun d'eux a ses qualités. Laissons à la postérité le soin de porter un jugement sur leur activité et sur leurs mérites.

Table des illustrations

Le château de Sembrancher ou d'Entremont. — La chapelle de Saint-Jean. Dessin de L. Blondel (Cliché <i>Vallesia</i>)	15
Sembrancher. La tour de la maison de ville. Dessin d'Ed. Courvoisier, 1892 (Cliché <i>Vallesia</i>)	29
Sembrancher. Maison Fabri-Dallèves vue du coin de la Place (Photo Oscar Darbellay)	49
Sembrancher. La maison de ville flanquée de la tour et, derrière, la chapelle Saint-Pancrace. Dessin d'E. Wick (Cliché <i>Vallesia</i>)	69
Sembrancher. Ancienne maison sur la Place et angle de la maison Fabri (Photo Oscar Darbellay)	89
Sembrancher. Plafond sculpté et armorié d'une maison Fabri (vendu en 1892). Dessin d'E. Wick (Cliché <i>Vallesia</i>)	109
Sembrancher. Lithographie de Laurent Ritz	129

Tables des matières

Introduction	5
Première partie	
<i>La communauté</i>	
Les origines	7
Voie du Mont-Joux et Chemin royal 8. — Le nom 10. — La naissance de Sembrancher 11.	
La châteltenie	12
Le châtelain 12. — Château ou châteaux ? 14	
Régime féodal	18
Droits féodaux et cavalcade 18. — Fiefs et seigneurs 20. — Familles seigneuriales 22. — Familles nobles 24.	
La noble bourgeoisie	28
Etendue 30. — Réception et droits de bourgeoisie 31. — La souste 32. — Foires et marchés 35. — Curialité 38. — Sanctions 38. — Combourgeoisie avec Aigle 39. — Satellites 41. — Administration 43.	
Régime judiciaire	44
Régime militaire	46
Organisation 46. — Evénements militaires 48. — Service étranger 51	
La bienfaisance	52
L'hôpital et les fondations 52. — La confrérie du Saint-Esprit 53. — Vin de Pâques 54. — Blé de l'arche 55.	
L'enseignement	55
La chapellenie 55. — Les sœurs 56.	
Population	57
Familles d'hier et d'aujourd'hui 57. — Un peu de démographie 67.	
Une ère nouvelle	68
Révolution 68. — Dernière étape 71.	
Annexe	77
Les châtelains 77. — Les syndics 78. — Les présidents et les vice-présidents 82. — Les juges et les vice-juges 83.	
Seconde partie	
<i>La paroisse</i>	
Les origines	85
L'église	86
Autels 87. — Le clocher 90. — Les confréries 91. — Usages anciens 92. — Processions 95.	
Les chapelles	96
Saint-Pancrace 96. — Saint-Jean en Bémontet 96. — Chamaille et La Garde 98. — Chapellenie de Notre-Dame des Sept-Joies 98. — Les chapelains de Sembrancher 101. — La chapelle de Bovernier 102.	
Les Trappistes	103
Clergé	106
Prêtres originaires de la paroisse 106. — Prêtres français réfugiés de 1793 à 1797 110. — Curés de la paroisse 110.	